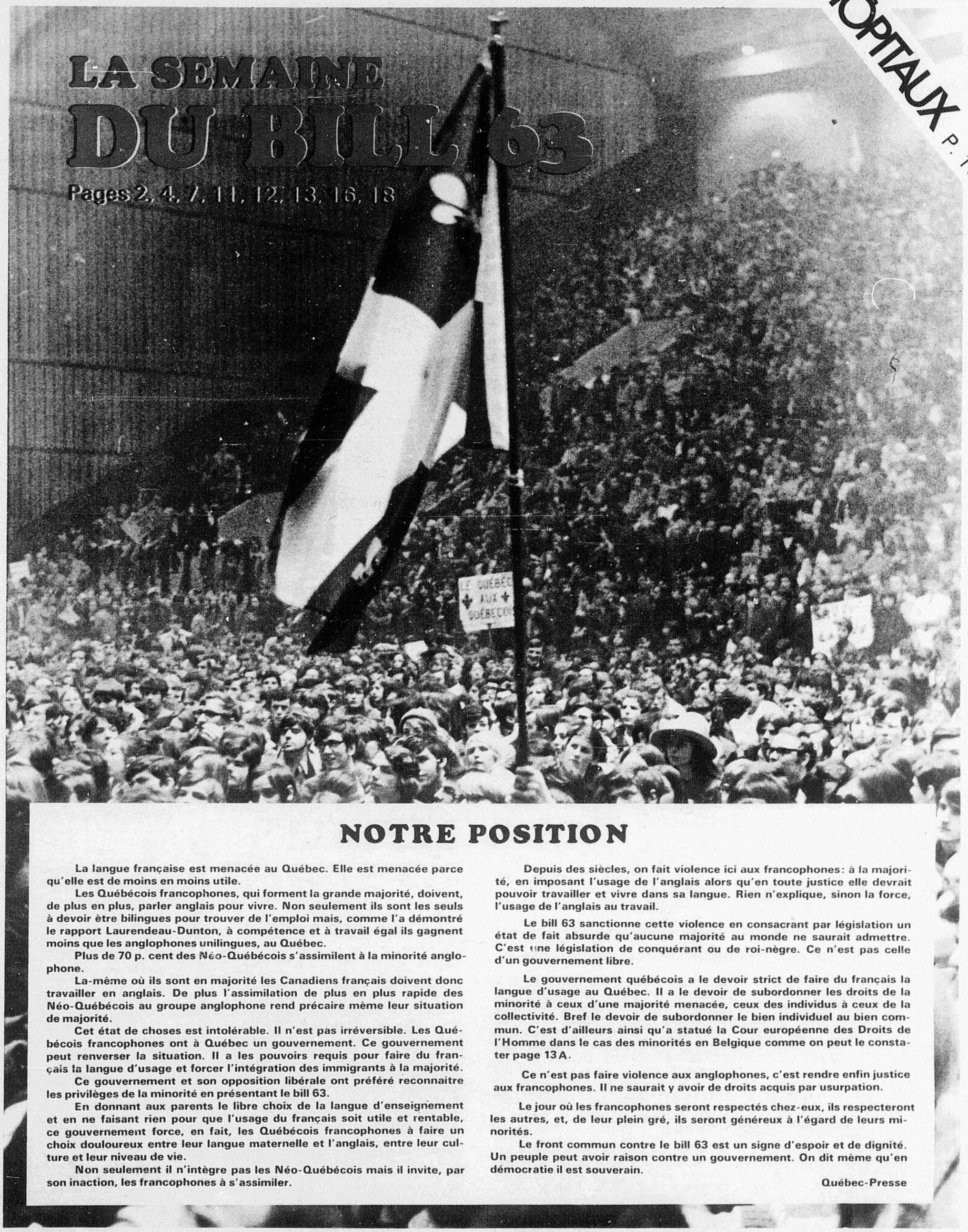
QUÉBEC-PRESSE

TOUTE LA SEMAINE VOL. 1 NO 3 - 2 NOVEMBRE 1969

DOSSIER HÔPITAUX P. 10-11

LA SEMAINE DU BILL 63

Pages 2, 4, 7, 11, 12, 13, 16, 18



NOTRE POSITION

La langue française est menacée au Québec. Elle est menacée parce qu'elle est de moins en moins utile.

Les Québécois francophones, qui forment la grande majorité, doivent, de plus en plus, parler anglais pour vivre. Non seulement ils sont les seuls à devoir être bilingues pour trouver de l'emploi mais, comme l'a démontré le rapport Laurendeau-Dunton, à compétence et à travail égal ils gagnent moins que les anglophones unilingues, au Québec.

Plus de 70 p. cent des Néo-Québécois s'assimilent à la minorité anglophone.

La-même où ils sont en majorité les Canadiens français doivent donc travailler en anglais. De plus l'assimilation de plus en plus rapide des Néo-Québécois au groupe anglophone rend précaire même leur situation de majorité.

Cet état de choses est intolérable. Il n'est pas irréversible. Les Québécois francophones ont à Québec un gouvernement. Ce gouvernement peut renverser la situation. Il a les pouvoirs requis pour faire du français la langue d'usage et forcer l'intégration des immigrants à la majorité.

Ce gouvernement et son opposition libérale ont préféré reconnaitre les privilèges de la minorité en présentant le bill 63.

En donnant aux parents le libre choix de la langue d'enseignement et en ne faisant rien pour que l'usage du français soit utile et rentable, ce gouvernement force, en fait, les Québécois francophones à faire un choix douloureux entre leur langue maternelle et l'anglais, entre leur culture et leur niveau de vie.

Non seulement il n'intègre pas les Néo-Québécois mais il invite, par son inaction, les francophones à s'assimiler.

Depuis des siècles, on fait violence ici aux francophones: à la majorité, en imposant l'usage de l'anglais alors qu'en toute justice elle devrait pouvoir travailler et vivre dans sa langue. Rien n'explique, sinon la force, l'usage de l'anglais au travail.

Le bill 63 sanctionne cette violence en consacrant par législation un état de fait absurde qu'aucune majorité au monde ne saurait admettre. C'est une législation de conquérant ou de roi-nègre. Ce n'est pas celle d'un gouvernement libre.

Le gouvernement québécois a le devoir strict de faire du français la langue d'usage au Québec. Il a le devoir de subordonner les droits de la minorité à ceux d'une majorité menacée, ceux des individus à ceux de la collectivité. Bref le devoir de subordonner le bien individuel au bien commun. C'est d'ailleurs ainsi qu'a statué la Cour européenne des Droits de l'Homme dans le cas des minorités en Belgique comme on peut le constater page 13A.

Ce n'est pas faire violence aux anglophones, c'est rendre enfin justice aux francophones. Il ne saurait y avoir de droits acquis par usurpation.

Le jour où les francophones seront respectés chez-eux, ils respecteront les autres, et, de leur plein gré, ils seront généreux à l'égard de leurs minorités.

Le front commun contre le bill 63 est un signe d'espoir et de dignité. Un peuple peut avoir raison contre un gouvernement. On dit même qu'en démocratie il est souverain.

Québec-Presse

QUÉBEC-PARTOUT

AVEC JACQUES GUAY

LE NORD-OUEST

Vers le front commun permanent

La lutte contre le bill 63 aura été l'occasion pour les mouvements populaires, syndicats ouvriers et agricoles, étudiants, enseignants, du Nord-Ouest québécois de reposer la question de la langue pour cette partie du territoire du Québec dominé par une économie étrangère.

Dès dimanche à Rouyn des membres de syndicats de la C.S.N. et de la F.T.Q., des représentants de l'U.C.C., de la Saint-Jean-Baptiste, des enseignants et des étudiants se réunissaient d'urgence tandis qu'un autre front se formait dans l'"Abitibi ouest".

On est présentement à former un seul front pour tout le Nord-Ouest, front dont l'objectif n'est donc plus le seul bill 63 mais celui de la primauté du français dans la région.

Des objectifs précis

Connaissez-vous Témiscaming? C'est une ville du Témiscamingue (en français sur les cartes) où selon notre correspondant, tout ce qui se fait officiellement se fait en anglais alors que plus de 75 p. cent de la population est de bonne souche québécoise-française comme dit Claude Gauthier dans son "Grand six-pieds".

Cet exemple, et de nombreux autres, sont ceux que le groupe de l'émission **Bloc,** temps retenu et payé par des syndiqués, donne dans son émission hebdomadaire pour démontrer l'absurdité du projet Cardinal-Bertrand, le fameux bill des langues.

D'ailleurs dans une autre émission, une émission-spéciale-bill-63, la semaine dernière, on a comparé les équipements scolaires francophones et anglophones et le nombre de journaux existant dans les deux langues.

Marche sur Noranda

Au nombre des manifestations du Front commun de Rouyn il y avait jeudi dernier une marche sur Noranda, là où habitent entre eux les messieurs des mines et de la bonne finance, partisans du bilinguisme pour les Canadiens français.

HULL-GATINEAU

Ottawa est bien près

Les réactions n'ont pas été aussi vives contre le bill 63 à Hull et la région que dans le Nord-Ouest. "Peut-être parce que 8,000 citoyens québécois travaillent pour le gouvernement fédéral", souligne notre correspondant en notant cependant que les étudiants et les enseignants se sont unis à la S.S.J.B. pour protester et noliser des autobus pour descendre à Québec vendredi.

La sagesse du député

Le député fédéral de Hull, le Dr Isabelle, a, semble-t-il, réussi à soulever plus de protestations des gens en place que le bill 63 lorsqu'il a déclaré que Québec sait ignorer la région de Hull et qu'il a invité les gens de l'Ouest québécois à vivre aussi bien que les gens de l'Ontario en endossant le projet d'un district fédéral. On n'a surtout pas aimé qu'il compare la situation avec celle du parc Forillon, cette péninsule de la Gaspésie qu'on veut transformer en réserve naturelle et qui a soulevé un autre débat constitutionnel entre nos deux gouvernements. Et certains ont rappelé qu'en Ontario les francophones aimeraient eux aussi vivre aussi bien que les Ontariens.

SAGUENAY LAC-ST-JEAN

Des syndicats aux chambres de commerce

Jean-Paul Tremblay, notre correspondant à Alma ne contenait pas son enthousiasme: **"J'ai rarement vu un pareil ralliement. Il y avait plus de 300 représentants d'organismes de toutes sortes réunis d'urgence mardi dernier à Alma".** Et pourtant la région du Saguenay-Lac-St-Jean s'y connaît en ralliements.

Tremblay souligne qu'à l'invitation de la Société nationale des Québécois (ex-St-Jean-Baptiste) on a vu accourir non seulement des étudiants, des enseignants ou des "nationalistes" mais aussi des syndiqués en grand nombre et "même des membres des chambres de commerce"

Tous pour Johnson contre le Bill 63

Tout ce monde a voté à l'unanimité une résolution s'appuyant sur une phrase historique de **"feu Daniel Johnson": "Le Québec doit être aussi français que l'Ontario est anglais".** L'assemblée a demandé au gouvernement de légiférer en ce sens, celui de Johnson, plutôt que de "garantir les privilèges de la minorité".

En conséquence on a recommandé: que la langue française soit la seule langue officielle du Québec; que les droits des anglophones soient limités par ceux qu'a la majorité francophone d'assurer sa survivance et son épanouissement; qu'on impose aux immigrants la langue française; qu'on renonce au droit de la langue pour les parents, droit **"erroné et abusif"** qu'on ne retrouve dans aucun pays et qui conduit à la destruction de la communauté francophone; qu'on n'accorde le choix de la langue que pour la langue seconde.

BAS-ST-LAURENT GASPÉSIE

Renforts policiers à Gaspé

Près de 1,000 manifestants contre le bill 63 à Gaspé ont amené les autorités à demander l'aide de renforts de la Sûreté du Québec. Gaspé, hors l'année académique, compte environ 3,000 habitants.

Le bill n'a pas cependant suscité dans la région autant de remous qu'en Abitibi ou dans le Saguenay-Lac-St-Jean. Sauf les "jeunes chambres" et les sections de la S.S.J.B. les corps intermédiaires n'ont pas pris position officiellement et on n'a pas formé de front commun.

À la suite des étudiants

Cependant des syndiqués de la F.T.Q. et de la C.S.N. ont participé aux séances d'information dans les institutions d'enseignement et à Matane et Rimouski, entre autres, ils ont voté en faveur des télégrammes de protestation expédiés à monsieur Bertrand.

Le plan d'abord

Par ailleurs dans 10 paroisses ouvertes avec foi et patriotisme lors du retour à la terre des années de Crise, on se prépare à plier bagage d'ici l'automne 70.

Comités de citoyens

L'Office de développement de l'est du Québec, chargé de l'exécution du "plan", est à compléter les inventaires et autres analyses nécessaires à la fermeture des villages de la misère. Des comités de citoyens ont été formés dans les 10 premières paroisses qu'on doit abandonner aux roches et aux maigres épinettes. Plus de 400 familles ont accepté de partir et déjà les "cas urgents" quittent les colonies cet automne.

60 millions l'an prochain

Le 258 millions consacré au plan est distribué par tranches annuelles. Cette année on avait affecté 41 millions aux différents projets. On en aura dépensé près de 80 p. cent à la fin de l'année. On espère disposer d'un budget de quelque 60 millions de dollars l'an prochain. Les discussions ont commencé entre responsables de l'O.D.E.Q., du Conseil régional de développement et les deux gouvernements.

SEPT-ILES

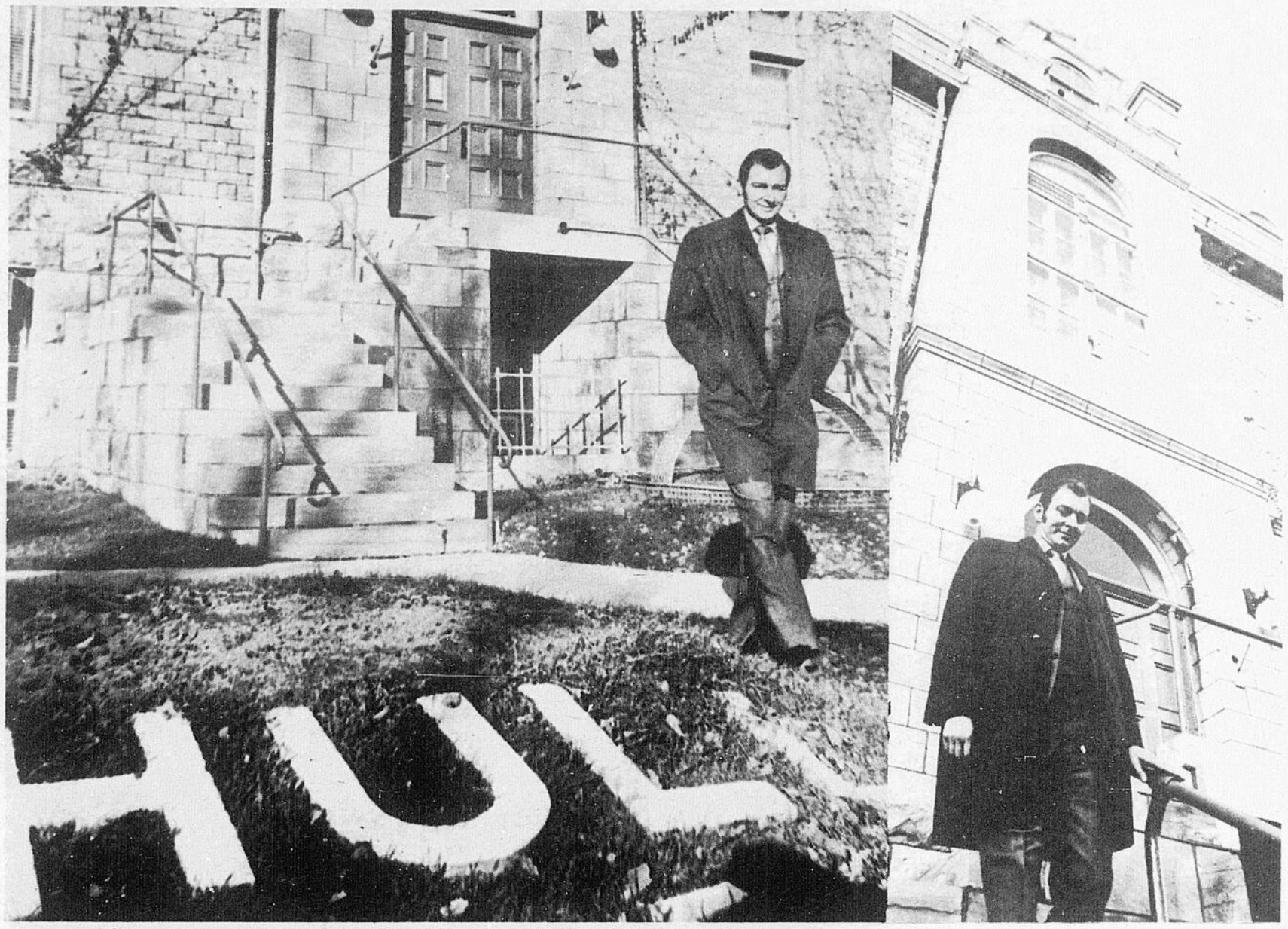
Guerre entre libéraux et partisans du Parti Québécois

Peu ou pas de bruit autour du bill 63 à Sept-Iles, selon notre correspondant. Mais beaucoup d'animation dans les derniers jours des élections municipales du 3 novembre. A Sept-Iles on vote en effet un jour après tout le monde.

La Fédération libérale et son député, tout-puissant sous le régime Lesage, ont décidé de tout mettre en oeuvre pour faire battre deux membres du P.Q. qui se présentent comme échevin, le Dr Roch Banville, ex-personnalité libérale, et Roger Collin, syndicaliste et ex-échevin.

QUÉBEC-PRESSE

6440 - 25ième avenue Rosemont
Montréal 409
Tél.: 374-4610
Publié par l'Association coopérative des éditions populaires
Tél.: 374-1280
Pierre Lebeuf, directeur
Jacques Guay, rédacteur en chef
Jacques Elliott, adjoint du rédacteur en chef
RÉDACTEURS:
Gérald Godin, Jacques Keable, Marthe Therrier
Composé par les Entreprises Gérard
Imprimé aux Editions du Richelieu à St-Jean
Tirage et abonnement
325-5210 - 11 - 12
Distribué par Métro Distribution
Tél.: 721-0362 - Mtl.
Québec: 1-418-522-7442
Dépositaires et Kiosques
Publicité Citation
Tél.: 374-1242
Abonnements 12 dollars par année
Demande de courrier de deuxième classe soumise au ministère des Postes à Ottawa.
Port de retour garanti
Case postale 216, St-Jean, P.Q.
La rédaction ne s'engage pas à retourner les manuscrits qui lui sont envoyés



UN ÉLU DU PEUPLE SE CONFESSE

UN ÉCHEVIN, À QUOI ÇA SERT ?

(Hull, D.N.C.). — La plus grosse machine municipale du Québec, l'équipe Drapeau-Saulnier, est secouée à la base, par des comités de citoyens; des villes satellites de Montréal sont aux prises avec des administrations qui "sucent" littéralement le citoyen au profit de leur appétit personnel; l'Union des municipalités, assez peu efficace jusqu'à maintenant, pour contrer certains administrateurs sans scrupules, s'analyse, se cherche des pouvoirs et des fonctions; aujourd'hui le 2 novembre, des milliers de Québécois éliront des échevins, des maires; à Hull, le plus jeune de l'équipe D'Amour Gilles Rocheleau, homme d'affaires et échevin depuis 2 ans, démissionne comme président de la Commission des loisirs. Ce geste est un symbole, il va plus loin: "Un échevin, qu'ossa donne? Je suis écoeuré, les structures actuelles sont foutues, tous les canaux sont bouchés, il va falloir que ça change, sinon ça va casser..."

"QUÉBEC ATTEND LE POURRISSEMENT DES CHOSES AVANT D'AGIR!"

Les bonnes intentions

Comme beaucoup d'autres, Gilles Rocheleau s'est lancé dans l'aventure municipale avec de bonnes intentions et surtout avec des capacités que d'autres échevins n'ont pas; jeunesse, dynamisme, énergie, sens des affaires et de l'efficacité. Il voulait participer, travailler. L'enthousiasme du début fait place à l'écoeurement. Pourquoi? D'ailleurs, il n'est pas le seul comme ça au Québec; il y en a des centaines qui se posent la même question. La preuve, c'est qu'après sa démission, d'autres échevins du Hull métropolitain lui ont téléphoné et l'ont félicité parce que, disaient-ils, quelqu'un "ose" enfin parler... (comme si on était en Russie). Mais depuis deux ans, c'est lui qui a "cassé". Les structures l'ont eu; le moule l'a formé, il étouffe. Pendant des heures, il me parle. Je résume.

Québec aime la puanteur

"Québec attend le pourrissement des choses avant d'agir. Vous vous souvenez, l'an dernier, nous avons dû jouer l'illégalité pour qu'il bouge. Les marchands de la rue Principale ont fait la grève et n'ont pas perçu de taxe de vente pendant un mois. Ce n'est qu'à ce moment-là que Québec a décidé d'envoyer des inspecteurs dans l'Ouest du Québec pour régler une situation qui pourrissait depuis des années, comme celle de Murray Hill. (Il s'agissait de l'évasion de la taxe de vente, les gens préférant faire leurs achats en Ontario). Les marchands sont allés en Cour et ils ont payé l'amende, dont moi qui étais échevin à ce moment-là. Je comprends les gens qui contestent et qui descendent dans la rue, et si ça ne bouge pas, il va y en avoir de plus en plus.

Pourquoi ça pue

Dans d'autres domaines, par exemple. Très peu savent que les firmes professionnelles ne sont pas obligées de présenter des soumissions pour des plans d'urbanisme, de génie, etc. Ces firmes "offrent leur service". C'est une porte grande ouverte à l'arbitraire, au favoritisme et au patronage. Il y a des firmes d'ingénieurs-conseils qui contrôlent littéralement des conseils municipaux dans la région de Hull, sans parler des commissions scolaires. Il s'agit tout simplement que ces firmes offrent "certains services", financier entre autres, à "leurs" candidats. Une fois leurs candidats en place, plus de problèmes. J'en sais quelque chose, on m'a offert de "l'aide" pour ma campagne électorale.

Et quand ces mêmes firmes ensuite offrent leurs services professionnels aux municipalités, l'ingénieur municipal qui devrait intervenir parce qu'il est le spécialiste préfère se taire à cause de l'éthique professionnelle. Je vous laisse imaginer la justesse de certains choix...

Autre exemple. Manque de planification, de plan directeur, économie de bouts de chandelle. On utilise les plans de zonage comme des jeux de dames, des cartes de bingo. Dans un quartier relativement neuf de la ville, quelqu'un décide de changer le zonage. On construira de grosses maisons de rapport au lieu de logis unifamiliaux. On doit donc changer les systèmes d'égout et d'aqueduc. Le Conseil vient d'accorder une somme de 53,000 dollars juste pour l'étude qui conclura probablement qu'il faut changer tout le système. Il en coûtera entre un ou deux millions aux contribuables. Comme homme d'affaires, ça m'écoeure. **Les contribuables de la ville s'endetteront pour quarante ans à cause strictement d'un manque de planification, de décisions qui sont prises par qui et comment, on ne le sait trop.**

Et Gilles Rocheleau arrête de parler. Il ne sait pas, il ne sait plus. Mais il sait que lorsque des conduits sont bouchés, c'est dangereux et ça peut "péter." Les édiles municipaux disent: "Mais oui, mais il n'y a personne qui assiste aux réunions du Conseil". Les contribuables répondent: "Oui, mais les réunions sont plates". Pourtant, les contribuables de Touraine et de Pointe-Gatineau se sont rendus à leur hôtel de ville, ces jours derniers, pour bloquer des règlements d'emprunt. C'est peut-être pas brillant, comme l'ont dit les autorités de ces municipalités, qui voyaient leurs projets tomber à l'eau. Mais, à notre avis, c'est peut-être un début de participation, par la négative, d'accord, mais un début quand même. Avec les élections du 2 novembre, en plus d'aller voter, les Québécois votants et élus du peuple devraient réfléchir sur ceci: Il faut débloquer les tuyaux ou en trouver des neufs, sinon "i-vont-sauter".



POINT DE VUE

HORS LA CONTESTATION IL N'Y A PLUS RIEN

PAR PIERRE VADEBONCOEUR

La haine des politiciens pour la contestation importe peu; ce qu'il faut voir, c'est qu'il n'y avait plus d'opposition véritable dans l'Etat, et que la contestation en élève enfin une. La critique et la revendication sortent aujourd'hui directement de la bouche des citoyens, qui remplacent ainsi une opposition morte, une presse inexistante, des partis annexés au pouvoir, des tribuns soudoyés, insconscients ou transfuges.

Il se fait des choses plus chargées de sens pour la démocratie dans le Comité des citoyens de Saint-Jacques ou dans celui de Saint-Henri, ou encore chez les étudiants ou à la Compagnie des Jeunes Canadiens, que dans toute l'activité de la loyale Opposition.

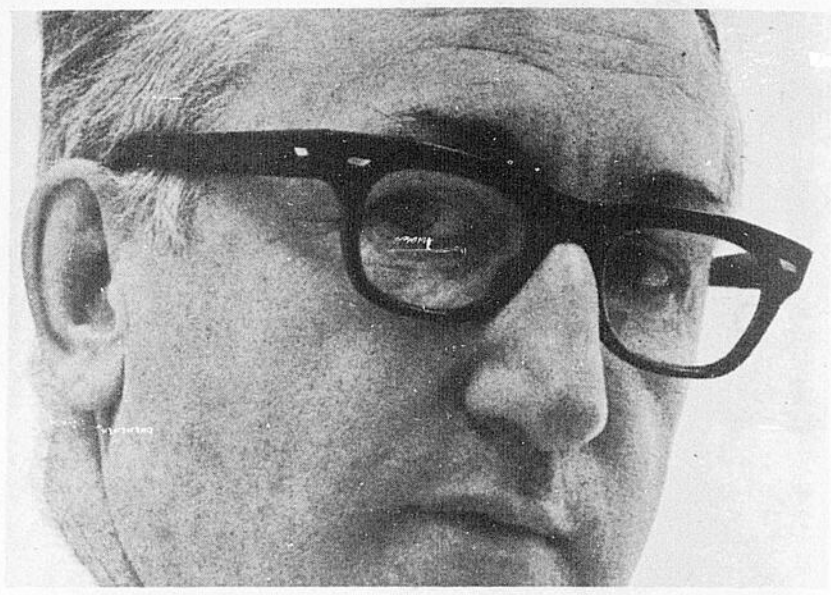
Les non-politiciens ont aujourd'hui la charge qui incomba jadis à des partis, quand ils étaient militants; à des journaux, quand on les fondait pour écrire et pour combattre; à des orateurs, quand ils étaient encore quelque chose comme des héros. Le peuple parle aujourd'hui par des non-politiciens; il parle lui-même directement; il s'est chargé de la parole politique, à la place des députés; il s'est chargé des manifestations politiques, à la place des partis.

Il y a le pouvoir, il y a le peuple. Entre les deux, et pour représenter le peuple contestant, il n'y a plus rien que des aspirants personnels au pouvoir, de la même classe et du même verbe approximatif et chantant que le pouvoir, du même jus et des mêmes moeurs que lui.

Le pouvoir s'est répandu dans toute l'institution démocratique, englobant l'opposition et la machine des partis. Quant à l'opposition, elle est toute dans la rue.

Les députés n'ont plus d'importance, ni les partis, ni les sages, ni l'ordre, ni la procédure, et le gouvernement qui ne contient pas son juste poids d'opposition ne représente lui-même plus rien. Il n'est plus rien. Sauf la force.

Alors il ne finit plus de faire des folies.



N.D.L.R.

Ils n'en mouraient pas tous...

Nous ne sommes pas malades assez souvent. Les éditorialistes, surtout, les députés, le président du comité exécutif de Montréal et quelques autres qui parlent fort devraient être hospitalisés quelque temps.

Nous pourrons reparler ensuite avec eux des employés d'hôpitaux.

Ils sont plus de 80,000 au Québec et 65,000 d'entre eux sont syndiqués. Ces derniers attendent depuis 16 mois qu'on daigne négocier sérieusement avec eux.

La grève des policiers et les manifestations contre le bill 63 les a malheureusement relégués au second plan. Un peu comme dans les hôpitaux où les vedettes sont les chirurgiens, les neurologues et autres spécialistes.

L'éditorialiste du Devoir, Vincent Prince, écrivait le 29 octobre; **"Dans bon nombre de cas, on pourrait même dire que les salaires offerts se situent en deçà de ce que le Conseil économique du Canada a qualifié de seuil de pauvreté".**

On pourra constater la justesse de ces remarques en consultant le tableau que nous publions page 12.

Mais M. Prince terminait: **"On n'a tout de même pas le droit de conclure, sans plus, qu'ils (les salaires) sont injustes."**

L'opinion de M. Prince a ici son importance. Elle est partagée par bon nombre de parlants fort.

L'éditorialiste poursuivait: **"...il ne faut pas confondre politique salariale et politique sociale. Le gouvernement, en tant qu'employeur, n'a pas à verser nécessairement un salaire qui assure un niveau convenable de vie. C'est pas sa politique sociale qu'il doit s'y appliquer. Comme employeur son seul devoir est d'attribuer une rémunération juste pour un travail donné."**

Cette façon de raisonner n'est pas nouvelle. M. Prince a écrit à peu près la même chose de la même manière lors de la grève des hôpitaux en 1966.

L'autre semaine il précisait: **"Le gouvernement doit se comporter, en somme, comme n'importe quel employeur du secteur privé. Il n'a même pas à être un chef de file dans ce domaine..."**

C'est clair. Le gouvernement-employeur peut maintenir ses employés en deçà du seuil de pauvreté. Il n'a pas à donner l'exemple du salaire décent. Et sans doute, l'éditorialiste du Devoir devrait nous éclairer là-dessus, il n'a même pas à fixer un salaire minimum qui soit au-dessus du fameux seuil de pauvreté.

Heureusement le gouvernement est un peu comme Dieu, c'est un être en plusieurs personnes. Il est aussi l'État-providence. Et il a alors le devoir de donner des allocations sociales aux pauvres qu'il crée en refusant d'être un chef de file en matière de rémunération.

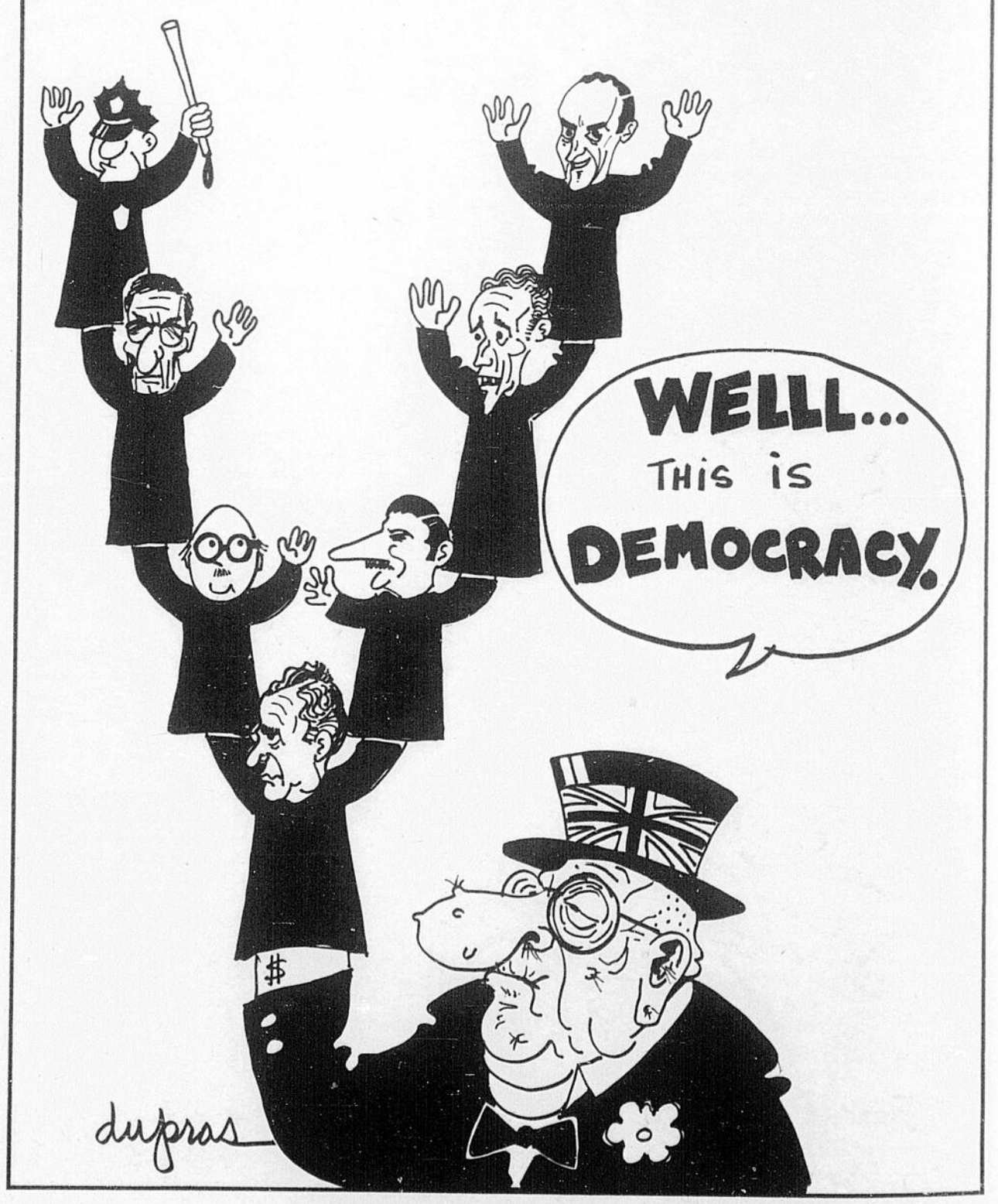
Ce qui revient à dire que finalement ça lui coûte aussi cher, ou à peu près, que s'il donnait comme employeur un **"salaire qui assure un niveau convenable de vie".**

Tout ça finalement c'est de la rhétorique, des beaux mots même pas **le fun** pour beaux esprits.

Il y en a qui croient que le gouvernement peut exploiter ses employés. D'autres qui croient le contraire.

Moi je crois le contraire. Et quelques autres aussi qui ont décidé de se syndiquer.

Jacques Guay.



M. GROS, DÉPUTÉ



PLACE AUX LECTEURS

Je lis le supplément de QUEBEC-PRESSE d'un bout à l'autre; les chroniques qui m'intéressent le plus sont "Les Mots l'fun" de Pierre Maheu, "L'Art de protester" de Claude Jasmin et "Québec-Education" de Jules LeBlanc.

J'ai remarqué dans le QUEBEC-PRESSE-S no. 2 une chronique intitulée "Les Films au 10", page 20. Personnellement lorsqu'on diffuse au "2", au "12" ou au "6", cela ne fait bien sûr aucune différence, un film est un film, je le regarde même si je préfère l'écran de cinéma. Cependant si vous nous parlez des films du "10", vous pourriez également (au moins) nous parler des films diffusés à l'émission "Ciné-Club" le mardi soir à Radio-Canada, on y passe des films qui, je crois, valent la peine d'une mention.

André Cloutier
Montréal 408.

●

Notre Société s'empresse d'abord de féliciter tous ceux qui ont eu le suprême courage de réaliser "Québec-Presse". C'est sûrement là un défi dont nous avons besoin pour laisser s'écouler l'immense énergie dont nous sommes capables.

Notre Conseil d'Administration veut marquer d'un geste symbolique son appréciation pour une telle initiative.

Vous trouverez donc ci-joint un chèque de $200.00 pour deux parts sociales dans l'Association Coopérative des Editions Populaires.

Sur ce, je vous prie de me croire,

Votre dévoué,

Nicolas Beaulieu
Directeur général
La Société Nationale des Québécois.

●

Je voudrais graduellement acheter une part sociale des **Publications Populaires.** Ce "journal libre" et de gauche m'intéresse beaucoup.

Je vous fais parvenir trois chèques de $10. pour le moment. Les autres suivront en temps et lieu. Au besoin, renouvelez-moi la mémoire.

Jean-Paul Robillard
Saint-Laurent.

●

C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance du premier numéro de Québec-Presse et c'est avec un vif plaisir que j'ai constaté l'intérêt que vous portiez à la section Sport en vous adjoignant par exemple un journaliste de la trempe de M. Marcel Dubé. Votre journal deviendra sans doute un des hebdomadaires les mieux cotés de la province.

Robert Dugay
L'Assomption, P.Q.

●

LE BILL MASOCHISTE

Ouais! . . On a compris! Monsieur Bertrand et son gouvernement sont masochistes.

D'un même geste, ils se disent les représentants d'un peuple de culture française et ils proposent une loi infâme qui garantit à une minorité (anglo-saxonne) le droit d'occuper, dominer, coloniser ce même peuple, toujours davantage, jusqu'à ce qu'il disparaisse. En d'autres mots, au nom de tous les Franco-Québécois, Bertrand dit aux officiers de la Puissance anglaise: "Continuez à nous faire mal; n'arrêtez pas votre invasion grandissante dans le champ de nos activités; poursuivez votre marche oppressive qui nous étouffe et nous fait tant de bien!"

Un premier ministre masochiste en concubinage avec une assemblée masochiste ne peut enfanter qu'un bill masochiste. En effet, le célèbre 63 joue carrément en faveur des capitalistes anglophones contre les valets-prolétaires que nous sommes tous. Aux yeux du monde, jamais peuple n'aura offert un spectacle de lâcheté aussi pitoyable et aberrant.

Plutôt qu'une loi qui rend obligatoire l'étude du français à l'école anglaise, il aurait fallu une loi qui rende obligatoire la pratique du français à l'usine québécoise. A ce moment-là, monsieur Bertrand aurait réglé le véritable problème tout en sauvant sa dignité ainsi que celle de son peuple.

Au fait, . . . si notre premier ministre est ce qu'on appelle un "drop out", qu'il le soit jusqu'au bout et qu'il lâche le boyau à jeter de l'eau sur l'inondation. Nous pourrions mieux nous tirer de la catastrophe sans lui.

Jean-Paul Filion,
poète et ex-chansonnier,
L'Ange-Gardien.

●

Veuillez m'abonner pour deux années à ce bienfaisant et longtemps attendu Québec-Presse. Vous êtes des mages. Que nous ne connaissions plus à jamais la Grande noirceur récemment traversée.

Mais il est quand même sacrement de voir dans un journal du peuple, ce pruneau de critique d'André Bertrand.

C'est déprimant de penser que nous devons chaque semaine retrouver les mêmes ragots mal rapportés avec les comptes rendus inexacts de ce naïf cinéphile. Re: ce spectateur intellectuellement trop chétif pour jamais ne rien comprendre de la révolution culturelle du cinéma et dont participe un nombre croissant de cinéastes québécois.

Pour ma part je ne confierai jamais rien, ni aucun élément de mes films à André Bertrand de peur que cet engourdi de "critique" ne vienne tout obstruer avec ses gros pieds.

Gilles Groulx
St-Antoine-sur-Richelieu

CE N'EST PAS POWER CORPORATION QUI FINANCE

QUÉBEC-PRESSE

C'EST L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES PUBLICATIONS POPULAIRES

qui existe grâce aux parts sociales de $100. des groupes ou des personnes membres de la FTQ, de la CSN, de la Corporation des Enseignants du Québec, des différentes coopératives, des Sociétés nationales des Québécois, des Comités ouvriers et grâce aux nombreuses autres personnes qui désirent encore au Québec une presse libre.

COMMENT PARTICIPER:

En adhérant à l'Association coopérative des publications populaires;
En travaillant à faire voter démocratiquement une souscription ou à faire adhérer tout groupement dont vous faites parti.

Pour information:
374-1280

La restructuration scolaire de Montréal (3)

MISE EN TUTELLE PLUS OU MOINS DÉGUISÉE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC MONTRÉALAIS

par Jules LeBlanc

Le gouvernement tentera-t-il de nouveau, à l'occasion de la prochaine loi sur la restructuration scolaire de Montréal, d'imposer sa mainmise sur tout l'enseignement public (élémentaire et secondaire) de la métropole? Si oui, procédera-t-il à une espèce de mise en tutelle déguisée ou aura-t-il recours à des moyens plus indirects et plus subtils mais presque aussi efficaces?

On s'attend que la loi établira une période de transition en vue de réaliser la mise en place des nouvelles structures administratives. Comment seront nommées les personnes qui composeront ce régime de transition? Québec s'assurera-t-il le contrôle en nommant ou en faisant nommer des "hommes de paille", pantins qui auront l'avantage marqué d'être en place lorsque la période de transition sera écoulée?

Ou encore imposera-t-il au futur Conseil scolaire de l'île de Montréal la nécessité de recevoir l'approbation du ministre de l'Éducation pour toutes ses décisions importantes? Le taux de la taxe scolaire sera-t-il laissé entièrement aux responsables montréalais ou devra-t-il être accepté sinon directement fixé par Québec? Quel régime de subventions sera établi et de quelles conditions sera assorti ce régime? Bref, tant dans les questions pédagogiques que dans les domaines administratif et financier, de quelle marge de jeu bénéficiera l'éventuel organisme scolaire métropolitain face à Québec?

L'AUTONOMIE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC À MONTRÉAL RISQUE DE GLISSER ENTRE LES MAINS DE QUÉBEC

TOUR DE PASSE-PASSE?

Peu de gens jusqu'ici semblent se préoccuper de cet aspect pourtant névralgique de la réorganisation des structures administratives de l'enseignement public sur l'île de Montréal. L'attention et les énergies sont mobilisées sur l'intégration des Néo-Québécois et le statut du français dans les écoles de Montréal. Ce phénomène, qui est tout à fait normal dans les circonstances, est accentué par le débat qui entoure le bill 63.

Mais pendant que tout le monde regarde ailleurs, l'autonomie de l'enseignement public montréalais — et certains autres aspects plutôt techniques mais importants de la restructuration scolaire — risque de glisser entre les mains de Québec.

L'occasion est belle pour le gouvernement de passer, sous le manteau de la restructuration, quelques "sapins" de taille. La tentation est d'autant plus grande pour lui qu'on peut prévoir que les structures administratives qui seront mises en place à Montréal serviront probablement de modèles par la suite à l'ensemble du Québec.

UN GATEAU ALLÉCHANT

Cette hypothèse n'est pas une simple vue de l'esprit: le gouvernement de l'Union nationale a déjà succombé à cette tentation au début de l'été 1967, alors que le premier ministre actuel, M. Jean-Jacques Bertrand, était ministre de l'Education. Sous le projet de loi 67, Québec a alors tenté de prendre solidement en mains la plus importante commission scolaire du Québec, soit la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Obligé de retraiter devant l'opposition farouche que son projet de loi a suscitée, le gouvernement n'a pas cédé pour autant: il a nommé quelques-unes de ses "créatures" à la C.E.C.M., s'assurant ainsi presque automatiquement la majorité des votes sur toute question importante.

Québec va-t-il récidiver?

Le gâteau, en tout cas, est particulièrement allechant: un budget annuel qui dépassera les 200 millions de dollars d'ici quelques années; un programme de construction d'écoles de plus de 200 millions de dollars à réaliser d'ici moins de cinq ans; plus de 20 p. cent des élèves et des professeurs du secteur élémentaire et secondaire public, soit près de 400,000 élèves et plus de 15,000 enseignants.

SIMPLES SUCCURSALES?

Il n'y a pas seulement les pouvoirs du Conseil scolaire de l'île de Montréal face au gouvernement: il y a aussi les pouvoirs de l'organisme métropolitain au regard de ceux des commissions scolaires.

Ce nouvel organisme métropolitain aura-t-il les outils requis pour jouer le rôle de coordination et de planification que le rapport Parent et le rapport Pagé lui confèrent?

L'uniformisation de l'évaluation foncière, l'établissement des taux de taxes scolaires, l'approbation des budgets des commissions scolaires, la propriété des écoles et le contrôle direct sur toutes les constructions d'écoles, l'organisation de tous les services qui peuvent être offerts de façon plus économique et plus efficace au niveau métropolitain, — tous ces domaines relèveront-ils ou non du conseil scolaire de l'île?

Dans une telle éventualité, quelles fonctions précises seront assumées par les commissions scolaires? Celles-ci seront-elles des organismes dotés de pouvoirs réels ou simplement des succursales de l'organisme métropolitain? Leur rôle sera-t-il exclusivement d'ordre pédagogique (organisation scolaire, programmes d'études, etc.)?

TERRITOIRE RESTREINT?

Ceci ouvre la porte à une autre question délicate: combien faut-il implanter de commissions scolaires à travers l'île: sept comme le recommande le rapport Parent, 13 comme le préconise le rapport Pagé ou deux?

On rencontre deux grandes tendances à ce sujet.

Ou bien, on implante un Conseil métropolitain très fort avec des commissions scolaires nombreuses, couvrant un territoire restreint. Ces commissions scolaires ont l'avantage d'être assez rapprochées des parents et des élèves, mais elles sont démunies: leur bassin de population ne leur permet pas de recruter les ressources humaines que requiert l'exercice efficace de pouvoirs réels dans plusieurs domaines.

Ou bien, on met en place un conseil métropolitain assez fort et des commissions scolaires assez fortes elles aussi. Ces commissions scolaires sont alors peu nombreuses et couvrent un territoire assez vaste. Elles sont plus éloignées des parents et des élèves mais, en revanche, elles ont des pouvoirs réels et qu'elles sont en mesure d'assumer.

Est-il possible de concilier ces deux tendances? Sur le papier, assurément. Mais, dans la pratique, on voit mal comment cela se concrétiserait: cette conciliation aurait de fortes chances de n'être rien d'autre qu'un leurre.

(à suivre)

Lettre ouverte à M. Claude Ryan

BÂTIR L'ÉTAT FRANÇAIS DU QUÉBEC DANS LA NON-VIOLENCE

par André Dagenais
Membre de la Commission générale des Etats généraux du Canada français
président du Conseil québécois de la légitimité nationale.

Monsieur le Directeur du Devoir,

J'ai plaisir à préciser pour vous, aujourd'hui, la conception politique qui m'anime. D'une part, la légalité anglaise qui régit la Province britannique de Québec est une légalité violente et oppressive qui conduira sous peu, si elle n'est pas "contrée", au génocide de la nation québécoise; et d'autre part, la violence physique contre la propriété ou les personnes ne constitue, ni en théorie, ni en pratique, une bonne voie du redressement national nécessaire.

Le malheur, voyez-vous, M. Ryan, c'est que les politiciens, matérialistes qui s'ignorent, font du "fonctionalisme" au sujet de la patrie québécoise; à Ottawa, on croit déjà enterrer ("Il n'y a pas, a dit Trudeau, de problème du Québec...") un peuple "avorté", au nom d'une "politique fonctionnelle"; et à Québec, les termes manquent pour qualifier convenablement la médiocrité et l'insignifiance de certains hommes politiques qui se comportent en fonctionnaires britanniques. Valets dans l'âme, ils reçoivent leurs ordres de la ploutocratie dominante. Il leur faut une direction étrangère. "La Couronne s'en charge", a expliqué l'un d'eux...

Selon ce fonctionalisme anti-humain, les politiciens ont décidé que le Québec a une "place", dixième province dans un ensemble impérialiste dont Ottawa a la gouverne, par suite de l'héritage de Londres; et que Québec a une "fonction", celle de subalterne en tout, car les "exclusivités" dont parlait l'article 92 constituent une risée sur papier.

Le sens de l'Histoire

Selon l'Histoire, marche concrète de l'Homme dans le temps, le Québec est, par nature, de famille française. Celui qui ne sait pas cela, cher monsieur Ryan, manque du sens de l'Histoire et travaille à faire mourir l'Homme québécois.

Il manque aussi du sens des Amériques. En vertu de quelle absurdité, de quel non-sens inhumain, la Nouvelle-France américaine n'aurait-elle pas le droit naturel de se constituer en Etat français, quand 19 Républiques hispaniques sont nées d'Espagne, le Brésil continue le Portugal, et les Etats-Unis, l'Angleterre?

Lionel Groulx, dont la stature couvre de son ombre plusieurs générations, a bien enseigné l'Histoire du Canada français et de l'Amérique française.

Dans ses "Chemins de l'Avenir", il envisageait que la jeunesse québécoise bâtirait enfin "notre Etat Français". Il l'espérait.

Laissez-moi vous dire, M. Ryan, qu'il n'y aura éventuellement une "Communauté canadienne" de culture anglo-française, (l'Empire "canadian" actuel n'est pas une Communauté, et encore moins une nation, ...) que s'il y a d'abord un Québec Libre et Français!

Sauvagerie ou constituante

Vous avez entendu parler de Jean-Jacques Rousseau, de l'état de nature et du Contrat social... Serez-vous étonné si je vous dis que notre nation n'a pas encore signé son "Contrat social"? Nous vivons en l'état de sauvagerie politique, et cette sauvagerie, - qui rend, selon les psychiatres, le Québec plus névrosé que l'Ontario, - n'est pas fort heureuse.

Je ne suis pas rousseauiste. Mais force est de constater que notre peuple ne s'est jamais "constitué" politiquement lui-même; qu'il n'a pas, dans une Constituante québécoise, signé sa propre "Constitution personnelle"; et qu'il est urgent, en toute humanité, de sortir de "l'état de nature" pour émerger enfin, si en retard après d'autres, à l'état politico-social d'une "Personne nationale libre".

Ne me parlez pas, M. Ryan, de la simili-constitution interne à venir dont se gargarise, par intermittences, M. Jean-Jacques Bertrand... Ce serait de l'humour noir. Cette mini-constitution, non élaborée par une vraie constituante et délimitée par l'Acte anglais de 1867, à moins que ce ne le soit tout simplement par la dictature d'Ottawa, ne constituerait aucunement notre "Contrat social". Une constituante est globale, ou elle n'est pas.

En attendant cette constituante, les résolutions des Etats généraux du Canada français, lesquelles rejoignent, dans leur ensemble, le droit naturel de notre peuple, "disent" la légitimité québécoise.

Le droit naturel du Québec

Soulignons en passant qu'il n'y a pas de distinction stricte entre la nation canadienne-française et la nation québécoise. C'est la même! Cette nation rayonne sur le territoire appelé Canada. Son cadre politique personnel, selon son histoire "naturelle", c'est Québec, dont la capitale (caput: tête) remonte à Champlain; c'est le Bas-Canada; c'est le "corps québécois", à l'intégrité duquel nous avons droit, si notre "âme nationale" doit vivre; et ceux qui ne souffrent pas d'angélisme le comprennent.

La légitimité, c'est d'abord le droit naturel d'un peuple. En 1760, il y avait déjà la "Civilisation de Nouvelle-France". Or en 1967, nous n'avons pas encore "notre Etat français"! Mais il n'y a pas de droit contre le droit, pas de droit positif contre le droit naturel, et pas de droits des minorités linguistiques contre les droits naturels d'une majorité constituant une nation bien identifiée.

La légitimité, c'est encore l'expression, dans une constituante globale, de la volonté populaire. Est-ce que, parmi vos livres, cher monsieur Ryan, il en est un qui raconte comment, un jour, la Nation Québécoise s'est ainsi exprimée? Par une constituante souveraine, confirmée par un référendum populaire subséquent?

Il n'y a pas de dilemme!

La Ligue pour l'intégration scolaire (L.I.S.), chacun le sait, recherche un Québec français par l'école publique française pour tous, avec un bon enseignement de l'anglais et des accommodements divers, par exemple au niveau des polyvalentes. - De son côté, le Parti Québécois prône que le français sera la langue du Québec, en proposant des modalités scolaires particulières pour les anglophones.

D'une manière plus générale, vraiment nationale, les Etats généraux du Canada français ont statué que "Le Québec doit établir le français comme seule langue officielle dans les organismes qui relèvent directement ou indirectement de son autorité: ministères, régies, sociétés d'Etat, conseils municipaux, commissions scolaires, etc."

Le problème scolaire québécois étant porté, grâce à Dieu, à la conscience publique, le ministre de l'Education, monsieur Jean-Guy Cardinal, a accordé au Star, de Montréal, une longue entrevue durant laquelle il va et vient, pour n'aboutir à rien. Il parle d'un "dilemme parfait".

Eh bien, il faut affirmer le contraire: Objectivement il n'y a pas de dilemme! Ceux-là s'en fabriquent un qui acceptent qu'une légalité oppressive demeure indéfiniment, du moins jusqu'à l'asphyxie complète de la Nation Québécoise.

Dans un Etat Français légitime, il doit y avoir, c'est évident, un système public français pour tous, indépendamment de l'origine, de la religion et de la race. Et cette conception - j'espère que vous le comprenez, - est le contraire même du racisme, cela même que pratiquent de nombreux Etats civilisés d'Amérique et d'Europe. A partir de ce principe clair, des accommodements sont possibles, et il n'y a plus de dilemme!

à suivre

LA SEMAINE DE PIERRE PASCAU



ÉCRIVEZ À PASCAU

Tous les jours de semaine, à C.K.L.M., les auditeurs échangent avec moi des opinions sur l'actualité. Je me suis souvent dit que si nos dirigeants politiques écoutaient cette émission, ils changeraient souvent de façon de penser.

Au siècle où nous vivons, la population éprouve un besoin de plus en plus urgent de participer à tout ce qui se passe autour d'elle, et tout individu, peu importe son niveau d'instruction ou sa culture académique, a quelque chose à dire. Son opinion compte et on doit la retenir.

C'est afin de rendre cette participation encore plus efficace que j'ai accepté de faire chaque semaine, dans QUÉBEC-PRESSE, une synthèse de mes émissions quotidiennes à C.K.L.M.

Je serais incapable de dire si les opinions exprimées dans cette chronique sont les miennes ou celles des auditeurs. Les idées se croisent dans un échange continuel, même si les points de vue sont souvent différents.

Pour poursuivre, jusqu'à un certain point, l'esprit de mon émission, il serait souhaitable que les lecteurs m'écrivent pour me faire part de leurs opinions. Nous publierons ces lettres ici et j'y répondrai. Ainsi s'établira peut-être une nouvelle forme de participation très intéressante.

Envoyez vos lettres à Pierre Pascau, C.K.L.M., 1184 ouest, rue Ste-Catherine; MONTREAL.

SAULNIER ET LA POLICE

Après avoir débrouillé ses affaires avec le syndicat des pompiers et des policiers, M. Saulnier a demandé à la population d'oublier le terrible mardi 7 octobre. Mais justement, il ne faut pas que nous oubliions cette tragédie. Qui nous dit que l'avenir ne nous réserve pas d'autres aventures du même genre? Est-ce qu'on va se laisser prendre encore une fois par surprise?

ET LES AUGMENTATIONS?

M. Saulnier a d'abord dit aux pompiers et aux policiers que ses offres étaient finales et qu'il n'avait pas les moyens de leur donner plus d'argent. Un arbitre (impartial) est venu confirmer son verdict. Les policiers se sont révoltés, l'anarchie a régné à Montréal, et tout d'un coup ils ont obtenu la parité proportionnelle avec leurs collègues de Toronto.

Est-ce que tout cela ne vous paraît pas un peu étrange? Moi, si.

Ou l'arbitre était impartial, ou il ne l'était pas. Ou les offres de M. Saulnier étaient finales, ou elles ne l'étaient pas. Ou la municipalité n'avait pas les moyens de payer plus, ou elle les avait.

Et la façon dont la ville a cédé aux pressions des policiers me renverse. D'habitude, quand on enfreint la loi, on est puni. Mais quand les policiers ont enfreint la loi en se mettant en grève illégalement, non seulement ils n'ont pas été punis, mais on les a récompensés par une augmentation de salaire inespérée.

Vous trouvez que c'est juste? Moi, pas.

LE BILL 63

Il n'y a sûrement plus un seul Québécois qui n'a pas entendu parler de ce fameux projet de loi. Il a fait les frais de toutes les conversations pendant la semaine. Plusieurs des opinions exprimées auraient même pu faire l'objet de mémoires à la commission Gendron sur le statut de la langue.

LES ÉCOLES ANGLAISES

Le bill 63 institue l'enseignement en français pour tous les Québécois, mais accorde l'enseignement en anglais à tous ceux qui en feront la demande, sans distinction de religion ou autre. Dans ces écoles anglaises on devra donner aux élèves une connaissance pratique du français et M. Cardinal a même précisé que le français pourra représenter un maximum de 40 p. cent de l'enseignement total. Par contre, il ne garantit pas l'excellence de l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises.

Les parents réalistes se trouvent pris dans un dilemme. Ils savent parfaitement, et des enquêtes sérieuses l'ont prouvé, que l'anglais est la langue des affaires au Québec. Si leurs enfants ne parlent pas parfaitement cette langue, ils risquent d'être limités dans leur avancement.

Les parents peuvent donc se demander si, en envoyant leurs enfants dans des écoles françaises, ils ne leur enlèvent pas certaines chances de succès dans la vie. Par contre, dans les écoles anglaises, ces mêmes enfants pourront mettre tous les atouts dans leur jeu, y compris le français qu'ils apprendront correctement.

De nombreuses personnes menacent, si le bill 63 prend force de loi, de réclamer des classes anglaises pour leurs enfants. Le ministre de l'Éducation, lié par la loi qu'il a lui-même présentée, sera obligé d'accéder à leur demande.

LES DROITS DES MINORITÉS

La minorité anglophone du Québec réclame depuis le début de l'affaire de Saint-Léonard, au printemps 1968, le droit de choisir la langue d'enseignement pour ses enfants.

Le but réel du bill 63 est la reconnaissance de ce droit, et on le conteste.

Nous avons tous beaucoup de droits dans la vie: droit de manger à notre faim, d'être bien logés, d'avoir des loisirs, d'être beaux, heureux etc. etc. Un simple coup d'oeil autour de nous suffit à nous convaincre que tous ces droits ne sont pas respectés. Un droit n'est pas absolu et la société ne le respecte que dans la mesure du possible. Les droits des puissants et des riches sont mieux respectés que ceux des faibles et des pauvres.

Les parents anglophones ont sans doute le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue de leur choix, mais dans quelle mesure l'Etat a-t-il le devoir de faire respecter ce droit? C'est ici qu'il serait nécessaire d'établir une sorte d'échelle des valeurs des droits individuels, ou une liste des priorités dans ce domaine.

Par le bill 63, le gouvernement du Québec fait passer le droit des parents anglophones avant presque tous les autres droits linguistiques, notamment avant le droit des Québécois francophones de travailler dans leur langue.

Question de priorités sans doute, priorités... "électorales"?

LE PROBLEME DE LA LANGUE

Plus on examine les implications du bill 63, plus on se rend compte que le problème de la langue française est un problème global. Il faut l'aborder dans son ensemble, car il se ramifie dans tous les secteurs de la vie québécoise.

En réglementant d'abord le statut de la langue française dans le domaine de l'enseignement, on met peut-être la charrue avant les boeufs. Ne serait-il pas plus logique de s'attaquer d'abord aux problèmes de la langue de travail? Les problèmes dans ce secteur ne sont-ils pas influencés par des facteurs économiques et sociaux? Quelle incidence des changements d'orientation linguistique peuvent-ils avoir sur les investissements dont nous avons, paraît-il, tant besoin? Dans quel sens doit-on orienter l'immigration afin qu'elle s'intègre dans le plan d'ensemble?

Ce sont là des questions qui viennent spontanément à l'esprit; il y en a certainement beaucoup d'autres. On doit les étudier toutes avant de prendre des mesures pour améliorer la situation de la langue française au Québec. La commission Gendron en a été chargée.

LA COMMISSION GENDRON

On a accusé le gouvernement québécois d'avoir créé cette commission pour l'utiliser comme un paravent, d'abord à la présentation de l'ancien bill 85, et actuellement pour le bill 63.

Une étude sur le statut de la langue française au Québec est nécessaire; non pas pour découvrir si cette langue est menacée, puisque tout indique qu'elle l'est, mais pour fournir à la population et au gouvernement toutes les données nécessaires afin de la promouvoir.

M. Claude Ryan a demandé que le gouvernement décrète le statu quo linguistique en attendant le rapport Gendron. Il a parfaitement raison. Trop de choses dépendent de l'avenir de la langue française au Québec pour qu'on se risque à improviser dans ce domaine. Le statu quo renforcerait le prestige de la commission, et pourrait encourager les Francophones à présenter plus de mémoires.

On pourrait même envisager d'accorder aux commissaires plus de pouvoirs qu'ils n'en ont actuellement, afin qu'ils puissent élargir leurs études.

Tout cela ferait du rapport Gendron une base solide de discussion, qui pourrait aboutir éventuellement à un référendum sur la langue.

L'INTRANSIGEANCE MINISTÉRIELLE

Un peuple, s'il est moindrement alerte, n'est jamais unanime dans ses opinions. Un projet de loi sur un sujet aussi grave que la langue française provoque inévitablement des opinions diverses. Or le premier ministre Bertrand, dès le premier jour, a clairement indiqué qu'il n'était pas disposé à le modifier. Il voulait le faire adopter tel quel, et vite.

C'était sans doute son droit, au sens strict du mot, puisque l'Union nationale a remporté la majorité des sièges aux dernières élections. Mais la démocratie est-elle seulement une question de lois et de règlements? Toutes les lois sont-elles moralement égales?

M. Bertrand a justifié son intransigeance par le fait que le principe du bill 63 est contenu dans une phrase du dernier programme électoral de l'Union nationale. Pourtant, les élections générales de 1966 n'étaient pas un référendum. Et peu de votants, en se prononçant pour tel ou tel candidat ou parti, connaissaient exactement tous les articles de son programme. Ils n'approuvaient donc pas nécessairement toutes les lois qui pouvaient être dérivées de toutes les phrases du dit programme.

L'ARGUMENT DE JEAN-NOEL TREMBLAY

Le ministre des Affaires culturelles a fait reposer l'intransigeance de son gouvernement sur un argument fort original.

Il se réfère au défunt bill 85 pour rappeler le comité parlementaire qui avait été créé à cette occasion. Il déclare que ce comité a déjà entendu tous les arguments possibles, et des plus extrémistes, et qu'il n'est pas utile de renouveler l'expérience. Le ministre manque de logique.

S'il veut parler du bill 85, qu'il aille jusqu'au bout de son argument. Qu'il se souvienne que les objections apportées au comité parlementaire ont été jugées assez sérieuses et assez valables pour faire capituler le gouvernement. A-t-il peur de devoir reculer à nouveau devant les mêmes arguments, et préfère-t-il ne pas les entendre?



Le but réel du bill 63 est la reconnaissance des droits de la minorité anglophone



PAR LE DR. SERGE MONGEAU

SADISME ET MASOCHISME



L'étude de la sexualité est un phénomène relativement récent. Alors qu'auparavant on refusait systématiquement de regarder en face cet aspect de la vie humaine, aujourd'hui on cherche à devenir toujours plus informé dans ce domaine.

Personnellement, j'ai déjà tenté de contribuer à l'information populaire en publiant quatre volumes d'un Cours de sexologie; il s'agit cependant d'un travail inachevé que je compléterai durant les prochains mois ici-même dans cette chronique. Les sujets de sexologie alterneront avec d'autres thèmes.

LES PROBLÈMES DU COUPLE

Les relations sexuelles constituent une forme importante d'échange entre les deux individus du couple. Il arrive souvent que des tensions naissent à ce sujet: à cause de l'incapacité d'avoir des rapports, à cause de la volonté de l'un de s'en abstenir, leur fréquence ne se réalise pas toujours selon les volontés des deux.

Il existe une autre catégorie de problèmes dans lesquels l'obstacle à l'épanouissement ne réside plus dans le nombre des échanges, mais dans la façon de les effectuer: le sadisme, la masochisme et le fétichisme posent à certains couples des problèmes majeurs. On qualifie souvent ces comportements de déviations sexuelles. Les relations anales sont aussi considérées par certains comme une déviation; d'autres, les expliquent par des circonstances vécues par le couple.

DÉVIATION OU EXAGÉRATION

Avant de nous lancer dans l'étude d'une première déviation, il importe de clarifier ce terme. Dévier signifie s'écarter du chemin; on veut donc indiquer, en parlant des déviations, qu'il s'agirait d'un écart du comportement sexuel normal. Nous avons pu voir antérieurement (1) à quel point la normalité était bien relative, dans le domaine sexuel. Ce qu'on qualifie de déviation n'échappe pas à cette loi: même si les pratiques qualifiées de "déviationnistes" ne sont pas le propre de la majorité des individus, elles trouvent leurs racines dans l'humain. Mais alors que chez la plupart les tendances dites "déviantes" ne s'expriment que faiblement, influençant sans doute les comportements, mais dans une mesure acceptable, chez certains ces penchants prennent le dessus et provoquent des comportements jugés étranges, tellement ils s'éloignent parfois de ce qu'on est habitué de voir.

Dans quelques cas, la distance avec la sexualité habituelle est si grande qu'un tel comportement devient véritablement aberrant, au risque de nuire aux individus qui entourent l'individu ainsi touché.

La limite entre l'acceptable et l'inacceptable, dans le comportement des gens atteints de "déviation", est extrêmement difficile à établir. Là encore il faut recourir au critère de mutualité: la sexualité étant vécue à deux, les limites à ne pas outrepasser seront davantage définies par le partenaire que par une règle arbitraire extérieure, sauf évidemment dans les cas où d'autres individus de la société se trouvent mis en danger par le comportement amené par la déviation.

En somme, et cela nous apparaîtra d'une manière beaucoup plus évidente au cours de notre étude de chaque type de déviation, les conduites sexuelles aberrantes sont bien plus des exagérations de tendances universelles que des fantaisies d'individus tarés. Et là encore, il faudra reconnaître très souvent l'influence des événements et conflits vécus dans l'enfance, et surtout de la façon de résoudre ces conflits. La morale, qui a trop souvent tendance à se substituer à la compréhension, n'a donc rien à faire dans une étude des déviations.

PLAISIR ET DOULEUR

On dit souvent que le plaisir et la douleur sont très près l'un de l'autre. Ceci s'applique certainement aux relations sexuelles, car qu'est l'échange sexuel sinon une volonté mutuelle de co-pénétration intense et profonde qui se rapproche étrangement de l'agression? Sans le contexte spécial dans lequel se déroulent les rapports sexuels, les gestes qui constituent l'échange deviendraient vite douloureux. Les morsures et autres caresses passionnées laissent souvent des ecchymoses, pourtant elles n'amenaient aucune douleur pendant qu'elles étaient infligées.

L'élément de violence physique qui est une composante habituelle du rapport sexuel prend, dans certains cas, une envergure démesurée: du côté, le besoin de faire violence et de provoquer la douleur peut s'exagérer, et c'est le sadisme; de l'autre, la volonté de souffrir et de se faire maltraiter peut prendre des dimensions inhabituelles, et c'est le masochisme. Fort souvent, les deux tendances se retrouvent chez le même individu.

On parle de sadisme ou de masochisme quand l'élément douleur prend une valeur telle qu'il devient une nécessité pour la satisfaction sexuelle.

Le premier terme est dérivé du nom du marquis de Sade, qui vécut vers la fin du XVIIIè siècle. Les écrits de Sade foisonnent de récits fantaisistes d'érotisme avec infliction de douleur. La popularité de ces écrits démontre bien à quel point ce comportement trouve des résonances chez nombre d'individus. Quant au masochisme, il tire son nom d'un médecin autrichien, le docteur Léopold Ritter Sacher-Masoch, qui vécut au XIXè siècle, et qui écrivit plusieurs romans où l'un des héros adopte une attitude de soumission aveugle à un partenaire cruel et sensuel. Nommés à partir de ces deux auteurs, ces comportements ne sont pas nés avec eux. Nombre de descriptions antérieures existent.

L'ENFANCE

Sadisme et masochisme sont fréquents. De temps à autre on met à jour un réseau professionnel de maîtres à torture: le dernier découvert aux Etats-Unis, il y a quelques années, impliquait des gens extrêmement haut placés dans la société.

Le sadique ne veut pas seulement faire souffrir, il veut subjuguer totalement le partenaire, le mettre à sa merci et le rendre impuissant. Il n'inflige pas la douleur pour voir souffrir seulement, mais pour dominer. D'où l'usage fréquent de chaînes et autres moyens de lier. Quant au masochiste, c'est l'attitude inverse qu'il adopte: il cherche à être réduit en esclavage, à trouver un maître qui lui fasse sentir sa domination. De tels besoins trouvent leur source dans l'enfance.

La naissance place l'être humain dans une situation de totale dépendance: il doit tout attendre de ses parents. En vieillissant, l'enfant doit progressivement tenter de se libérer de ces liens qui l'attachent aux parents: il lui faut conquérir son indépendance pour arriver à vivre seul, loin de ceux qui lui ont donné le jour. Cet affranchissement ne se fera pas sans tiraillements ni conflits: la dépendance dure longtemps, et elle fournit des gratifications certaines, dont celle de ne pas avoir à prendre de responsabilités. Par contre, l'indépendance s'acquiert grâce au rejet de quelques habitudes, par suite d'une volonté de dominer d'une certaine façon l'entourage. Le besoin d'affirmer sa suprématie peut être transporté dans l'âge adulte, et expliquer un comportement sadique.

De par la nature des rapports sexuels, le sadisme s'adapte mieux au comportement masculin qu'au féminin; dans le coït, c'est l'homme qui doit pénétrer, c'est lui qui joue le rôle plus actif. D'ailleurs, sa réussite sociale exige plus souvent qu'il acquière son indépendance et qu'il maîtrise les situations et . . . les hommes. Quant à la femme, il lui est plus facile de demeurer dépendante: l'union sexuelle peut s'accomplir sans aucune collaboration de sa part, sinon la soumission, et socialement, elle peut quitter la dépendance parentale pour la maritale. Ces inclinations n'indiquent pas que l'un ou l'autre comportement soient l'apanage exclusif d'un sexe: mais il faut constater que le sadisme se retrouve plus souvent chez l'homme, et la masochisme chez la femme. La femme sadique devra assumer un rôle actif dans le rapport sexuel qui lui sera surtout possible dans l'homosexualité. Quant à l'homme masochiste, il lui sera plus facile de satisfaire ses tendances avec une femme dominatrice.

On trouve aussi d'autres raisons qui peuvent pousser vers l'un ou l'autre comportement. Par exemple, le masochiste peut être un individu qui a mal assumé sa sexualité et qui voit le rapport sexuel comme une activité mauvaise. Quand il peut ajouter à l'union sexuelle un élément de souffrance, il a l'impression de racheter la faute qu'il commet alors, et il peut activer une satisfaction de ce qui, autrement, lui aurait été interdit. De même, le sadique peut manquer d'assurance en lui, et par la suprématie qu'il s'assure en dominant totalement le partenaire et en le mettant à sa merci, il vainc cette idée d'infériorité qu'il a de lui-même.

CONSÉQUENCES

En général, le sadique ou le masochiste satisfont leurs goûts d'une manière qui demeure acceptable au partenaire. Assez souvent, les tendances sont refoulées par crainte des réactions du conjoint: pour satisfaire ses goûts, le sadique ou le masochiste recherche alors des occasions spéciales, ayant volontiers recours à des prostituées ou à des réseaux spécialement organisés.

Parfois, les tendances se manifestent dans le couple même, dépassant les bornes de ce que le conjoint peut accepter. C'est surtout alors qu'on a recours à une consultation.

Que peut faire un psychiatre avec un cas de sadisme ou de masochisme? A court terme, il ne faut pas attendre des résultats très rapides. Nous l'avons vu, de telles tendances originent de l'enfance, et nécessiteront de longue psychothérapie pour se résorber.

(1) Voir l'introduction du tome Iv du **Cours de sexologie** (Edition di Jour, 1969).

LE CHÔMAGE POURQUOI ? (1)

Une enquête de Roger Lecourt, André Messier, Pierre Robert

LE TRAVAIL UN PRIVILÈGE

Depuis quelques années le Québec, non seulement bat tous les records de chômage au Canada, mais bat aussi ses propres records en la matière d'une année à l'autre. Devant cette situation on commence à croire que le travail est en passe de devenir un privilège. "Avoir un bon boss et une job steady", est-ce la limite des ambitions que le contexte actuel permet d'avoir?

LE DROIT AU TRAVAIL

Au lendemain de la crise économique des années 30, le monde ouvrier, syndicats en tête, réclamait énergiquement le droit au travail. Chaque homme devait pouvoir gagner sa vie, se rendre et surtout se sentir utile, face à lui-même et à la société. Car un homme sans travail est condamné à la dépendance et à la marginalité; il devient un parasite de la société et ne peut même plus se réclamer de la fierté la plus élémentaire qui soit: celle de subvenir à ses propres besoins et à ceux de sa famille.

Donc peu à peu la conception change, les dirigeants acceptent, du moins en principe, que la société doit fournir à chaque homme un travail. Depuis 1946 le gouvernement canadien reconnait qu'il doit essayer de maintenir le plein emploi. Aux Etats-Unis la responsabilité de l'Etat en la matière est reconnue explicitement par l'"Employment Act" de 1946.

UNE PERIODE DE PROSPÉRITÉ

Si en théorie on reconnait le droit au travail, en pratique on est loin d'appliquer ce principe. C'est du moins ce que l'on est tenté de conclure en regardant les taux actuels de chômage. La situation n'est peut-être que temporaire et se corrigera sous peu. Quelle est l'opinion de certains experts sur le sujet?

Selon le dernier rapport du Conseil économique du Canada, notre pays entre dans une période de prospérité et les choses devraient aller pour le mieux. D'autres, moins optimistes, tel l'économiste américain Killingsworth, prévoient que le chômage va aller s'accentuant en Amérique du Nord pour atteindre des taux aussi élevés que 20 ou 25%. Qui a raison, sur quoi doit-on se baser pour porter un jugement? Il est presque impossible de répondre catégoriquement à ces questions. Deux faits peuvent cependant éclairer le débat.

CINQ MILLIONS DE NOUVEAUX EMPLOIS

En premier lieu il est intéressant de voir que le Canada a un taux de croissance de la main-d'oeuvre active plus élevé que tout autre pays industrialisé. Durant les années 1965-80 le pourcentage d'accroissement de la population active sera de 49.5 p. cent, comparativement à 29.5 p. cent aux Etats-Unis, 4.4 p. cent en Angleterre et - 0.3 p. cent en Suède. En termes d'emplois, ceci veut dire qu'il faut créer 5 millions de nouveaux emplois d'ici quinze ans. Cet accroissement commence en 1965 et c'est vers la même période que le taux de chômage a commencé à se maintenir à un niveau élevé. S'agit-il d'une coïncidence?

En second lieu il faut rappeler un fait qui est plus près de nous: la contestation dans les CEGEP l'an dernier. La crainte de ne pouvoir trouver de débouchés sur le marché du travail est un des facteurs à l'origine du sentiment d'insécurité qui a donné naissance aux occupations. Il ne faut pas oublier de plus que le problème n'aurait pas dû se poser. En effet seulement 30 p. cent des étudiants avaient choisi le secteur professionnel alors que l'on en prévoyait 70 p. cent. Que serait-il arrivé si les prévisions avaient été exactes? Il n'est pas aussi facile de créer des industries que de créer une seconde université pour absorber les diplômés de CEGEP.

LA PLANIFICATION

Ces deux faits nous amènent à répéter la question posée au début: "Le travail est-il en passe de devenir un privilège qui ne sera accordé qu'à une minorité?" Ceux qui vivent en marge de la société, assistés sociaux, chômeurs, etc, verront-ils leurs rangs s'agrandir? Si on veut que la situation soit corrigée, il faut que toute action future s'inscrive dans un contexte de planification. Comme le dit le Chanoine Jacques Grand'Maison: "On n'en sortira jamais sans une politique de développement intégral qui établit les rapports dynamiques entre les trois principaux pôles, le savoir, le pouvoir et l'avoir; l'éducation, la politique et l'économie" (1)

(1) J. Grand'Maison, Vers un Nouveau Pouvoir, HMH, Montréal, 1969, p. 11



QUÉBEC, CAPITALE DU CHÔMAGE

* En août 1969, le Québec compte 43.3 p. cent de tous les chômeurs du Canada. Ainsi, on signale 138,000 chômeurs au Québec et 318,000 dans tout le Canada.
* Les statistiques de mars 1969 indiquaient que 432,000 personnes sont en chômage au Canada. Plus de 180,000 chômeurs sont des Québécois.
* Les jeunes de 14 et 19 ans sont les plus touchés par le chômage au Canada. Ils constituent 12 p. cent des chômeurs.
* Bien que le Québec compte plus de 43 p. cent des chômeurs du pays, les chômeurs de notre province reçoivent à peine 33 p. cent des indemnités payées par l'Assurance-Chômage. Cette Assurance-Chômage coûte plus de 60,000,000 dollars à chaque mois au gouvernement canadien.
* Le taux de chômage donné par les statistiques fédérales est un faible reflet de la situation réelle. Ainsi, un individu qui a travaillé pendant au moins une heure, au cours du mois où se fait l'enquête, n'est pas considéré comme étant chômeur.
* De plus, pour être considéré comme étant chômeur, il faut avoir cherché activement du travail. Tous ceux qui, après avoir exploré toutes les possibilités d'emplois abandonnent toute recherche ne sont plus des chômeurs.
* Il est difficile d'obtenir des statistiques sur le chômage selon les régions du Québec. Cependant, nous savons qu'en juin 1969, 4,428 travailleurs de Saint-Hyacinthe sont inscrits au Centre de Main-d'oeuvre. On estime ainsi qu'un travailleur sur cinq est en chômage à Saint-Hyacinthe.

LE PRÉSIDENT DE L'U.C.C. À QUÉBEC-PRESSE

"LES AGRICULTEURS CROIENT DE MOINS EN MOINS AUX GOUVERNEMENTS QU'ILS ÉLISENT" —ALBERT ALLAIN





QUEBEC — "On doit au monde agricole de lui dire la vérité sur sa situation. A défaut de cette information juste et objective, la révolte peut en tout temps s'emparer de lui".

Celui qui nous tient ces propos est le nouveau président de l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.), M. Albert Allain, qui a succédé depuis quelques jours au vieux lutteur qu'était M. Lionel Sorel. Remarquant qu'on manifeste à l'extérieur du Parlement, il me glisse, en souriant, qu'il n'a pas l'habitude d'être à l'extérieur lors de manifestations semblables.

Français d'origine, établi au Canada depuis 1950, M. Allain a gravi tous les échelons menant à la direction de l'organisme qu'il préside aujourd'hui. "Je suis fils de paysan et cultivateur pratiquant", dit-il de lui-même.

Les échanges sont directs. Il me dira, par exemple, que les agriculteurs du Québec éprouvent un grand sentiment de frustration vis-à-vis les grandes forces commerciales avec lesquelles ils doivent transiger. L'action syndicale a grandement amélioré les choses, mais la situation apparaît encore "totalement insatisfaisante". Coincé entre les grandes sociétés qui lui vendent, à prix fort, les intrants agricoles qui lui sont essentiels: engrais, grains de provende, machinerie, etc., et les prix de ses produits qui sont stationnaires, l'agriculteur n'en mène pas large.

CONFIANCE

Le nouveau président de l'U.C.C. ajoutera qu'une crise de confiance ébranle présentement le monde agricole: envers les gouvernements, les coopératives, le syndicat. "De moins en moins, les agriculteurs croient aux gouvernements qu'ils élisent; gouvernements qui se succèdent avec un tas de promesses jamais réalisées".

M. Allain ajoute cependant qu'il serait trop facile, pour les agriculteurs, de toujours rejeter la faute sur les autres, principalement les gouvernements. "Pourquoi nous faisons-nous toujours fourrer?" Avec franchise, le président de l'UCC a répondu à cette question qu'il avait lui-même posée.. "C'est parce qu'on a toujours été trop naif; aujourd'hui, on est puni, comme classe, pour cette adhésion souvent aveugle que nous avons pratiquée à l'égard des différents partis, bleu et rouge". Il s'est dit persuadé que si les agriculteurs avaient veillé à négocier fermement avec ces partis, ils auraient pu sortir de leur marasme. "Dans plusieurs comtés, les agriculteurs se livrent encore à des séances d'adoration du député", ironise-t-il.

ENGAGEMENT SOCIAL

Il était impossible, avec la situation qui prévalait à ce moment-là à Québec, de ne pas demander à M. Allain où se situait le monde agricole en ce qui a trait à l'engagement social et politique.

"On ne fait pas beaucoup de bruit parce que nos moyens financiers ne nous le permettent pas. Il va cependant de soi qu'il entre dans nos responsabilités d'être présents à la vie de la nation. Mais nous, on est moins primes, on réagit moins vite". Sur la question de la langue, par exemple, le président de l'UCC considère qu'il serait normal que le Conseil général de l'UCC soit convoqué en vue de prendre position. "On croit s'en priver à cause de nos moyens limités".

Quant au nationalisme, M. Allain estime que la classe agricole sera la dernière à y adhérer. "Que voulez-vous! Son portefeuille est garni par Ottawa. Sur un revenu d'environ 160 millions de dollars, près de 60 millions proviennent directement du fédéral". Il ajoute que, malgré tous les griefs que la classe agricole soulève à l'endroit d'Ottawa, l'histoire était là pour prouver que le fédéral avait été "moins pourri" que le provincial envers les agriculteurs. "Le patronage, à Québec, nous a coûté terriblement cher".

AVENIR

Comment le nouveau président entrevoit-il l'avenir du monde agricole?

"Nous ne recherchons pas les coups d'éclat, mais un régime où les cartes seront sur table avec les gouvernements, et que ceux-ci nous considèrent comme des interlocuteurs avec lesquels ils doivent compter".

"A défaut de cela, je dis que le monde agricole n'a pas le choix: il faudra que nous nous battions, et notre meilleure alliée sera l'opinion publique. Si c'est la mauvaise foi, l'incompétence ou le désintéressement qui nous bloquent le chemin, nous saurons où sont nos responsabilités et nos devoirs: dire carrément, à la face de tout le monde, ce qui nous arrive".

Michel RIOUX

DOSSIER HÔPITAUX

UNE GRÈVE QUI FAIT DES HEUREUX

La sonnerie du téléphone imprime un style télégraphique à notre rencontre. En ce jeudi 30 octobre, Raymond Couture, directeur du Service des grèves à la C.S.N., est un homme plus occupé que jamais. C'est la veille du lendemain, la veille du vote secret de 42,000 employés des hôpitaux: M. Couture ne souhaite pas la grève, mais il croit que les syndiqués refuseront les propositions patronales. Celles-ci, soulignons-le, ont été faites le 26 septembre, soit 3 semaines après que la Fédération Nationale des Services eût présenté les contre-propositions salariales basées sur la politique salariale du gouvernement québécois dans la fonction publique. Le document, de nous confier M. Guy Ferland de la F.N.S., n'a pas été contesté par l'autre partie, laquelle s'est montrée plutôt embarrassée au comité de négociations, convenant qu'on ne pouvait écarter ces chiffres du revers de la main. Résultat concret: "ils" ont ajouté $8,000,000 aux $138,000,000 déjà sur la table.

GAGNER LE PATIENT A SA CAUSE

Ces coups de fil qui se succèdent allégrement, c'est tantôt un journaliste, tantôt un leader syndical local. L'un et l'autre interrogent Raymond Couture sur les grèves de "sur-zèle" et sur les réactions des administrations hospitalières face à ces manifestations plutôt inusitées. Le "sur-zèle", le directeur du Service des grèves y tient! Jusqu'ici, il y en a eu, d'une durée de 24 heures, dans au moins la moitié des 125 hôpitaux où est représentée la C.S.N.: cela consiste pour les employés à être 2 ou 4 fois plus nombreux que de coutume autour du patient, en faisant du "surtemps" volontaire et "gracieux", afin de montrer à ce patient, à ses visiteurs et aux administrateurs de l'institution qu'ils n'entendent pas négliger leurs devoirs pour faire valoir leurs droits. "On n'attrape pas des mouches avec du vinaigre" affirme le vieux proverbe: des lettres de félicitations reçues de patients, de visiteurs . . . et même d'administrateurs, laissent espérer à M. Couture que pour une fois, les syndiqués auront devancé l'employeur sur le plan plus que jamais décisif de la publicité. Dans leurs bureaux où règnent "l'acajou solide et le tapis épais de 3 pouces", poursuit M. Couture, les administrateurs craignent de voir leur échapper leur maîtresse carte: le patient. Le patient qui, agréablement surpris, pose des questions auxquelles ce personnel si zélé s'empresse de répondre . . .

DES ALLIES PARMI LES ADMINISTRATEURS

"Jusqu'ici, vos manifestations se sont déroulées dans un climat pacifique. Félicitations!" Je ne saurais garantir le mot à mot, mais l'important dans cette note que M. Couture s'empresse de remettre dans un dossier, c'est qu'elle est signée le 21 octobre, par un directeur de personnel d'un hôpital. Déjà, le 7 octobre, le directeur du Service des grèves de la C.S.N. affirmait qu'une forte proportion d'administrateurs hospitaliers n'était pas d'accord avec leur Association et avec le gouvernement. "Ils assistent aux poses de travail, et l'admettent, prêtant l'auditorium ou la cafétéria pour les réunions sur les négociations, servent parfois café et brioches, et promettent de ne pas tenir compte de ces réunions pour le chèque de paie."

S'ENTENDRE SUR LES MOTS...

Le terme "pause-travail", voilà une autre chose à laquelle tient M. Couture! Il nous montre un bilan des manifestations, dressé par l'Association des hôpitaux: les pauses y sont appelées "grèves". Mais sur 36 à survenir entre le 9 juillet et le 3 octobre, une a duré 24 heures, une autre 15 minutes, et la majorité 2 heures...

"Sur-zèle", "pause-travail"... les syndiqués du secteur hospitalier ne pouvaient pas ne pas "marcher", c'est-à-dire défiler publiquement au seuil de leurs institutions. En 3 mois, 27 défilés, qui durent de une à cinq heures, la plupart 1 ½ heure.

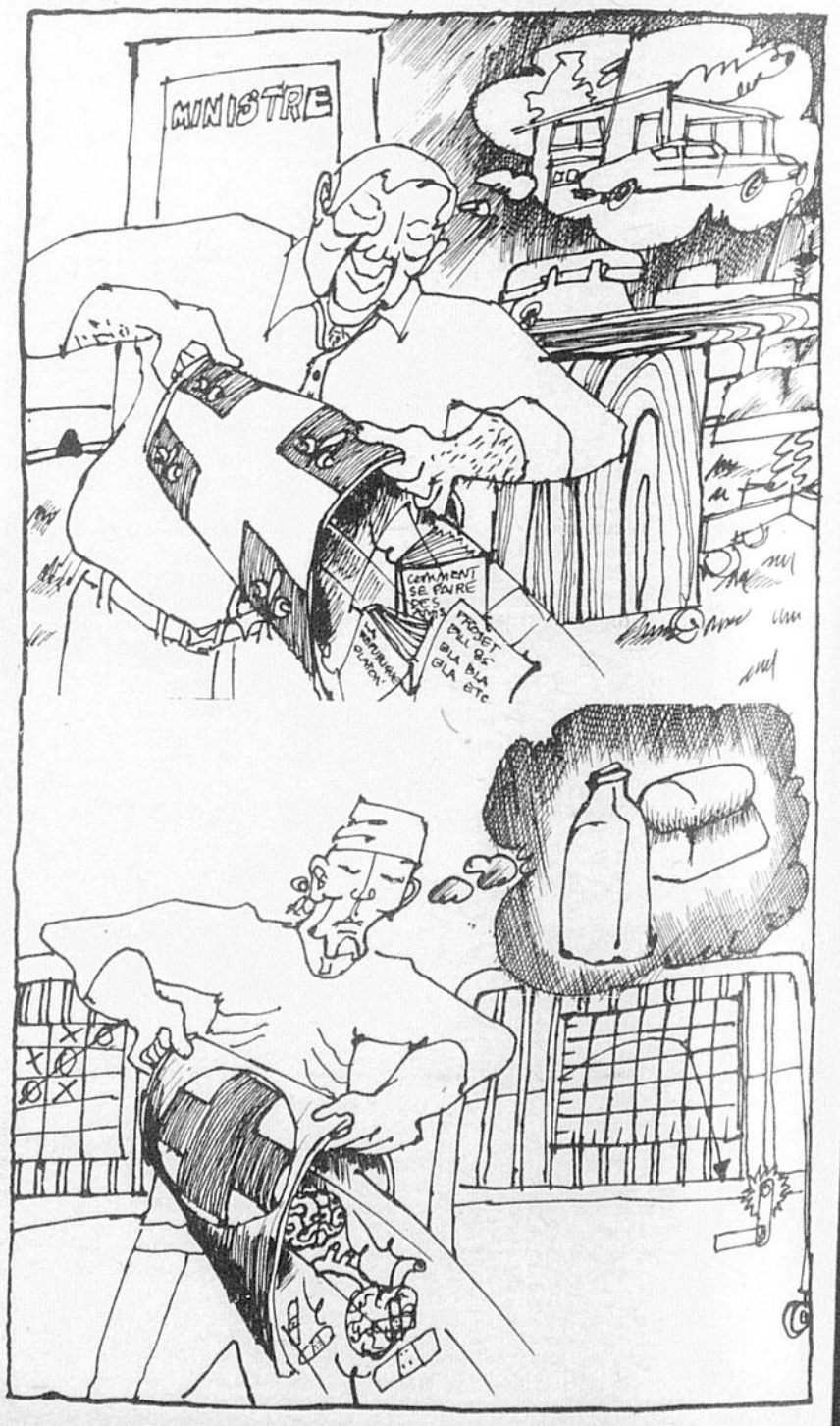
Ces pauses-travail et ces défilés rallient des syndiqués à travers tout le Québec. Un défilé de 6 personnes... une pause de 1,700 employés. Et entretemps, on a boycotté la cafétéria de l'hôpital, ou on s'est présenté tous ensemble, refusant ensuite de payer son repas. Autre expression de mécontentement: mêler les cartes de temps (les patrons disent "saboter le poinçon"), ralentir le travail (grève de zèle), ne pas travailler dans la cuisine la nuit.

Une seule initiative est interdite par M. Couture; le sabotage, c'est-à-dire la destruction. "Ce serait faire le jeu de l'autre partie".

"GREVE GENERALE? PAS QUESTION!"

Faire le jeu de l'autre partie, ce serait aussi faire la grève générale. D'autant plus que pareille grève ne ressemblerait pas à celle de 1966: "Nos gens nous disent qu'il ne serait pas question, cette fois, de laisser entrer malades, visiteurs et dames patronnesses... ce serait une grève très dure."

"Croyez-vous que le gouvernement Bertrand va lâcher du lest à la dernière minute, et nommer un médiateur extraordinaire ainsi que vous et la F.T.Q. (12,000 syndiqués dans 25 hôpitaux) le demandez?" "Je l'espère. Mais comment prévoir quoi que ce soit, avec ce gouvernement qui en moins de 3½ ans a fait voter 4 lois d'exception... Ce qui m'inquiète, c'est que de récents sondages désignent Me Claude Wagner comme l'homme politique le plus populaire au Québec. Le peuple aimerait la manière forte... Et les gouvernants n'hésitent pas à brandir l'épouvantail d'une hausse des taxes pour retourner l'opinion publique contre les grévistes."



DOCUMENT EXCLUSIF:

Les administrateurs veulent reprendre ce qu ils ont dù concéder en 1966

"Le Conseil régional du travail a tenté de récupérer ce qu'il avait perdu en 1966. Par exemple, en ce qui a trait aux explications devant être fournies lors de congédiements, ainsi que sur les clauses concernant les promotions et les transferts."

Extrait du procès-verbal d'une réunion tenue le 23 octobre 1968, à l'hôpital Sainte-Justine, du Conseil régional no 7 de **l'Association des hôpitaux de la province de Québec.** Etaient présents à cette réunion 47 délégués de 35 hôpitaux, 3 membres de l'exécutif de l'AHPQ, ainsi qu'un conseiller spécial en relations de travail.

L'Association des Hôpitaux de la Province de Québec

The L.R.C. has tried to regain what had been lost in 1966. It has tried to recuperate for example on the clauses related to the explanations to be given in case of lay-off ou clauses regarding promotion and transfers.

The President extended his thanks to Mr. Mauger for these informations.

La politique salariale: À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE INÉGAL

Le 5 septembre dernier, la Fédération nationale des services (F.N.S.), représentant 42,000 salariés affiliés à la C.S.N. dans 125 hôpitaux du Québec, présentait des contre-propositions salariales aux employeurs. La "clé" de ce document de lecture laborieuse, les employeurs la possèdent déjà: c'est **la politique salariale du gouvernement québécois dans la fonction publique.** Un principe occupe la vedette, le slogan: **"A travail égal salaire égal".**

Québec-Presse soumet aujourd'hui à ses lecteurs 17 cas, parmi tous ceux cités dans le document de la F.N.S. afin de montrer que le gouvernement n'applique pas sa politique salariale dans le secteur hospitalier, et que l'inégalité ne disparaîtra pas si ses dernières offres prévalent.

A moins, bien sûr, que les syndiqués de la fonction publique québécoise, qui ont servi de points de comparaison à la F.N.S., voient leurs salaires diminués lors de prochaines conventions collectives... Plaisanterie? Certes! Comment les élus du peuple, qui ne font pas d'histoire pour se voter, à la toute fin de la session, des augmentations de salaires, pourraient-ils simplement avoir l'idée de lésiner lorsqu'il s'agit de ce peuple?

Car on ne saurait cette fois dire qu'une "élite", authentique ou prétendue, siphonne les contribuables. Un préposé à l'entretien ménager, ça travaille et ça paie des taxes. Ce qui pose un problème, c'est le fait qu'il doive gagner $10 en moins si les paniers à rebuts qu'il vide se trouvent dans un bureau d'hôpital plutôt que dans celui d'un ministre.

A moins, bien sûr, que les déchets soient plus abondants chez les ministres.

	HOPITAUX	FONCTION PUBLIQUE
Préposé à l'entretien ménager		Nettoyeur-laveur
Salaire	74	91.60 (converti)
Offre patron	82	92. (réel)
Electricien		Electricien c1.2
Semaine	38¾ hres	40 hres
Salaire	101	120.13 (1) (converti)
Offre patron	121	128 (2) (réel)
Infirmier		Infirmier en institution pénale
Semaine	36¼ hres	37½ hres
Salaire	72	80.87 (converti)
Offre patron	83	90.16 (réel)
Aide féminin de service		Aide domestique
Semaine	36¼ hres	40 hres
Salaire	59	71.78 (converti)
Offre patron	66	76.85 (réel)
Préposé en réadaptation		Auxiliaire en réadaptation sociale
Semaine	36¼ hres	32½ hres
Salaire		97.32 (réel)
Offre patron	83	
Illustrateur médical		Technicien en photographie (classe principale)
Semaine	36¼ hres	32½ hres
Salaire		135.84 (réel)
Offre patron	126	
Pâtissier-boulanger		Pâtissier
Semaine	38¾ hres	40 hres
Salaire	85	120.13 (converti)
Offre patron	104	128.26 (réel)
Aide-cuisinier		Aspirant-cuisinier
Semaine	38¾ hres	40 hres
Salaire	72	89.12 (converti)
Offre patron	83	98.40 (réel)
Aide féminin à la cuisine		Aide générale à la cuisine
Semaine	38¾ hres	40 hres
Salaire	59	76.73 (converti)
Offre patron	71	82.15 (réel)
Préposé à la photographie médicale		Technicien en photographie c1. 1
Semaine	36¼ hres	32½ hres
Salaire	73	97.32 (réel)
Offre patron	83	
Mécanicien de machines frigorifiques		Mécanicien c1. 1
Semaine	38¾ hres	40 hres
Salaire		125.94 (converti)
Offre patron	121	134.66 (réel)
Mécanicien d'entretien		Mécanicien c1. 2
Semaine	38¾ hres	40 hres
Salaire		120.13 (converti)
Offre patron	121	128.27 (réel)
Peintre en bâtiment		Peintre c1. 2
Semaine	38¾ hres	40 hres
Salaire	99	113.92 (converti)
Offre patron	116	121.68 (réel)
Menuisier		Menuisier c1. 2
Semaine	38¾ hres	40 hres
Salaire	99	113.93 (converti)
Offre patron	116	121.68 (réel)
Serrurier		Serrurier
Semaine	38¾ hres	40 hres
Salaire	99	120.13 (converti)
Offre patron	116	128.26 (réel)
Plâtrier		Plâtrier c1. 2
Semaine	38¾ hres	40 hres
Salaire	99	113.92 (converti)
Offre patron	116	121.68 (réel)
Comptable		Agent Vérificateur c1. 2
Semaine	35 hres	32½ hres
Salaire	108	125.32 (réel)
Offre patron	110	

(1) Salaire converti, en tenant compte de la différence du nombre d'heures ouvrables.
(2) Salaire fixé par une convention non encore échue.

Le Québec vit présentement des jours historiques comme il s'en présente quelques-uns par siècle dans la vie d'un peuple. QUEBEC-PRESSE a pris position en page une de ce cahier. Il essaie maintenant d'aller plus loin avec Jacques Keable, à Québec, Gérard Godin et Marthe Therrien, à Montréal. Ce sont autant de pièces à ajouter au dossier de la lutte contre le bill 63. LA REDACTION.

90 ANS DE LUTTE

DU BON PARLER FRANÇAIS AU FRONT COMMUN

par Gérald Godin

Pour rendre le français "primautaire", le gouvernement Bertrand a décidé de consolider les droits de l'anglais...

Est-ce la première manifestation chez nous de cette manie qui consiste à faire un bon diagnostic et à donner, d'un même souffle non seulement le mauvais remède, mais dans certains cas, ce que les médecins appellent "une contre-indication" et que nous appelons tout simplement du "poison vif" au malade?

Par curiosité, nous avons fouillé les textes des défenseurs du français depuis une centaine d'années au Québec et le résultat est étonnant.

L'ÉPOQUE DU "NE DITES PAS, MAIS DITES"

En 1880, le Don Quichotte du français se nommait Jules-Paul Tardivel. Il en était aux slogans maintenant honnis de "la langue garante de la foi" et "la foi, garante de la langue".

Dans une causerie faite au Cercle catholique de Québec, fin 1879, il prononçait l'excellent diagnostic qui suit: "Il est possible, si nous n'y prenons pas garde, qu'avec le temps la langue de la province de Québec devienne un véritable patois qui n'aurait de français que le nom, un jargon qu'il vaudrait mieux abandonner dans l'impossibilité où l'on serait de le réformer (...) Le principal danger auquel notre langue est exposée provient de notre contact avec les Anglais".

Le diagnostic est très bon. Le patois, nous l'avons, c'est le "joual". La cause, elle est connue, c'est la langue de travail qui est l'anglais. Et ce verdict est vieux de 90 ans!

Mais la maladie, elle? Pour Jules-Paul Tardivel, la maladie, ou comme il le dit, l'ennemi, c'est l'anglicisme. Quel remède propose-t-il? "Mieux vaut, en attendant que l'on apprenne le mot français, employer carrément le mot anglais, que de forger un barbarisme. J'ai appris, continue-t-il, qu'un spécialiste prépare, depuis quelque temps, un dictionnaire complet des termes employés sur les voies ferrées. Il faut espérer que cet exemple patriotique sera suivi, et que d'autres travailleurs de bonne volonté nous donneront un dictionnaire des termes employés dans le commerce et l'industrie."

Cette tendance a fait des centaines de petits. Les dictionnaires se sont multipliés. Le plus récent est celui de Gérard Dagenais. Aux dictionnnaires se sont ajoutés des émissions de radio et de télévision, sans parler des innombrables chroniques de bon langage qui farcissent nos journaux et dans lesquelles on parlera, par exemple, de l'accord des participes passés avec leur complément direct ou indirect. Le principal avantage de cette solution, c'est de donner du travail à ceux qui la pratiquent.

LES DANGERS

Au début du siècle, le juge Adjutor Rivard fonde la Société du Parler français au Canada. Son objectif est "d'étudier, de conserver et de perfectionner la langue française écrite et parlée, au Canada". Pour atteindre ses buts, la Société propose, entre autres, "l'examen des dangers qui menacent la langue française au Canada".

LA LANGUE ET LA POLITIQUE

Au début du siècle, en 1904 et 1905, les députés Paquet et Armand Lavergne déclenchèrent au parlement fédéral la guerre dite "des chèques bilingues", dont André Laurendeau devait dire cinquante ans plus tard: "C'est trop peu et trop tard", avant de demander la création d'une Commission d'enquête sur le Bilinguisme et le Biculturalisme qui devait porter son nom jusqu'à sa mort.

Mais sur cette bataille des chèques, des piastres, des timbres et des documents publics bilingues, Armand Lavergne mobilisa en 1905 le quart de la population québécoise. 460,000 personnes signèrent une pétition pour obtenir la reconnaissance de ce droit. En 1908, lors du Congrès de la Jeunesse, tenu à Québec et qui réunit la fine fleur de la nation, comme on dit, Armand Lavergne fut accueilli en héros, ce qui fit dire à un chroniqueur du temps: "Les applaudissements qui suivirent la présentation de M. Lavergne à l'auditoire prouvent que les jeunes ne sont pas disposés à dormir sur leurs lauriers et qu'ils poursuivent leur campagne en faveur du français".

C'ÉTAIT IL Y A 60 ANS!

Dès ce moment-là, monsieur A. E. Thériault, conférencier au Congrès notait: "Dans trois paroisses de langue anglaise, à Ottawa, nous avons pu compter quatre-vingt-seize familles dont le père est canadien-français; la moitié des enfants de ces familles ne comprennent pas le français". C'était, avant son temps, le rapport Laurendeau-Dunton.

UNE PLUIE DE PUBLICATIONS

Un inventaire récent du professeur Gaston Dulong évalue à plus de 1,000 le nombre de livres, tracts, plaquettes, revues, articles et imprimés de toutes sortes qui ont paru sur la question de la langue au Québec!

En 1938, le cardinal Villeneuve faisait à Boston devant la Société historique franco-américaine un exposé au cours duquel il lança son cri célèbre "Sa Majesté la langue française".

Ainsi, en cinquante ans, nos intellectuels passèrent de la dénonciation de l'anglomanie au couronnement de la langue française au poste de Majesté.

ANDRÉ LAURENDEAU

L'honneur revient à André Laurendeau d'avoir été le premier Canadien français à mourir sur le front du bilinguisme. Sa lutte pour la survivance du français au Canada remonte à l'époque où il avait vingt ans et faisait campagne pour que le gouvernement fédéral confie à un francophone la charge de maître de poste de Montréal.

Sous le régime Godbout, il se battit contre le premier ministre du temps qui, comme il l'écrivait, "prit la tête de la croisade en faveur de la langue anglaise". Il poursuivait en ces termes: "Pourquoi monsieur Adélard Goudbout prêche-t-il le bilinguisme à des convaincus? La seule campagne qui s'impose chez nous est celle en faveur de la langue française, parce que celle-ci est en danger, et non l'anglais".

C'ÉTAIT IL Y A 25 ANS

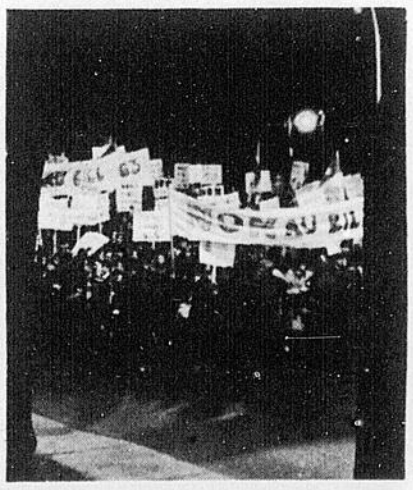
Un peu plus tôt, son successeur à la Commission sur le Bilinguisme et le Biculturalisme, monsieur Jean-Louis Gagnon avait lui aussi fait campagne contre le bilinguisme dans la revue "Vivre". Il avait dénoncé, entre autres, ce qu'il appelait "le cocktail du bilinguisme".

UN COMPLOT

André Laurendeau fut le premier à parler d'un complot anti-français. Il écrivait dans les années quarante: "Se trouverait-il, à Québec comme à Ottawa, des politiciens, des publicistes, des fonctionnaires qui ont décidé d'en finir avec le patriotisme canadien-français (...) On le dirait. On croirait que le fanatisme des uns, l'irréflexion et la lâcheté des autres, sans oublier cette lassitude qui s'empare de certaines volontés après une résistance trop prolongée, ont noué les fils d'une conspiration anti-française".

On voit le progrès réalisé, de Jules-Paul Tardivel à André Laurendeau. Comme solution, il proposait exactement ce qui a eu lieu cette semaine: "Manifestes, assemblées, pression populaire, etc., tous moyens vieux comme le monde, mais par lesquels la collectivité exprime sa volonté, et grâce à quoi la démocratie n'est pas un vain mot".

Aujourd'hui, 90 ans plus tard, le Front du Québec français réussit à mobiliser des dizaines de milliers de Québécois pour l'unilinguisme. Il y a des choses qui changent au pays du Québec.



Il y a des choses qui changent au pays du Québec. →

UNE STRATÉGIE ÉLECTORALE

L'UNION NATIONALE A TOUT À GAGNER D'UNE SITUATION TRÈS CONFUSE

par Jacques KEABLE

Québec. **"Nous avons eu un gouvernement qui ne gouvernait pas et qui tout à coup... brutalement, se met à gouverner". Et plus loin: "Le premier ministre est sincère; j'espère que ceux qui l'entourent le sont aussi, malgré qu'on peut avoir des doutes".** C'est M. René Lévesque qui disait cela, jeudi en fin d'après-midi, en Chambre, à Québec.

Les questions ainsi posées sont fondamentales. Pourquoi, en fait, le gouvernement de l'Union nationale a-t-il pris, à un moment où rien ne l'y obligeait, la décision de présenter à la Chambre le bill 63 sur la langue d'enseignement?

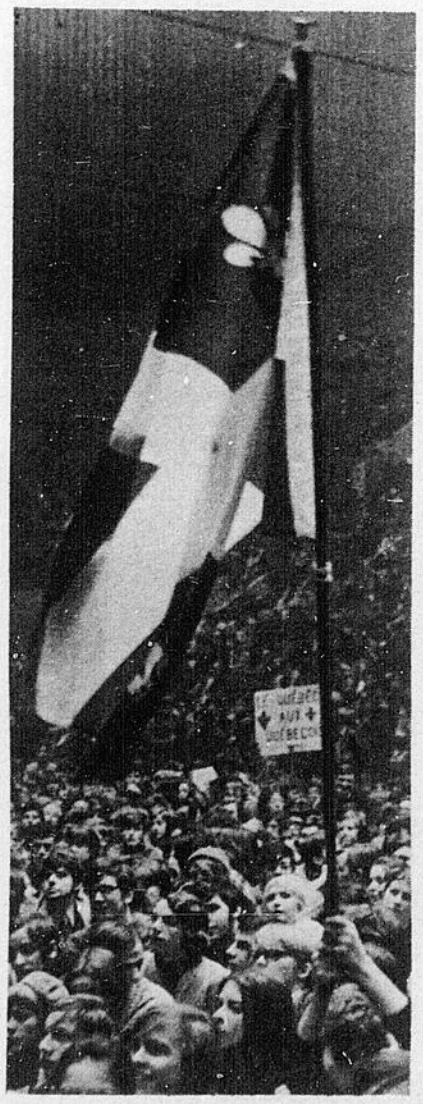
Rien ne forçait le gouvernement à présenter ce projet de loi, puisqu'il avait déjà confié à une Commission spéciale le soin de suggérer au gouvernement une politique en matière de langue. A toute demande de passer des lois, M. Bertrand pouvait répondre, avec sagesse: nous préférons attendre pour agir avec pondération, en toute connaissance de cause, nous préférons attendre le rapport de la Commission Gendron. Cette attitude aurait été parfaitement justifiable, cette position aurait été inattaquable.

Alors pourquoi agir maintenant? en provoquant la population? L'honnêteté personnelle, et l'intégrité de M. Bertrand, en cette matière, n'est vraiment contestée par personne. Tous sont d'accord pour le reconnaître.

Cependant, ce projet de loi, présenté actuellement, a des aspects inquiétants. Il peut être interprété comme un tour de magie noire, visant à berner le peuple. Peut-être même peut-on penser que M. Bertrand le premier est le victime de tout un trafic visant à aboutir, rapidement, à des élections générales précipitées. Voyons 2 hypothèses particulièrement retenues.

1ère HYPOTHESE: LA NAIVETE

M. Bertrand, qui est le véritable auteur du "projet de loi Cardinal",



croit profondément, en conscience, que le contenu de ce projet est bon, honnête, et juste. Battu par ses propres ministres, quand il a présenté le même projet de loi, le 85, l'automne dernier, il aurait décidé, cette fois, de forcer le Cabinet à respecter son autorité. Il est le chef ou il ne l'est pas: il était résolu à aller au fond de la question. Ou bien, sur cette question, l'Union nationale s'écroule en factions, ou bien elle plie l'échine sous la volonté du chef. Il fallait refaire l'unité du parti, déchirée par le bill 85, combattu par M. Cardinal, et déchirée, encore, par la lutte pour la chefferie, entre MM. Cardinal et Bertrand. C'est maintenant fait, au niveau ministériel en tout cas. M. Bertrand aurait ainsi gagné son pari, son coup de force a porté: il est le chef.

2e HYPOTHESE: ELECTIONS GENERALES

Devant la volonté de M. Bertrand de passer ce bill, les stratèges du parti se sont interrogés. Quel serait l'effet, sur la population, de ce projet de loi?

D'abord, le parti libéral devrait voter avec le gouvernement sur cette question. Du coup, l'Union nationale désarmerait, électoralement, le parti libéral, qui se verrait ainsi placé à la remorque de l'Union nationale.

L'opposition viendrait d'ailleurs. En Chambre, seul le Parti Québécois, - et peut-être un ou deux députés de l'U.N. - s'opposerait, quant au fond, au projet de loi. L'opposition importante viendrait de la rue.

1ère question des stratèges du parti: quelle sera l'ampleur de ces manifestations qui ne manqueraient pas d'avoir lieu? Si elles sont petites, et se limitent à Montréal, le parti n'aura pas perdu de comtés, puisque Montréal est traditionnellement une région libérale. Donc, les conséquences électorales de ce projet seraient mineures.

2e question des stratèges: si les manifestations sont très importantes, que pourra en retirer, ou y perdre, le parti de l'Union nationale? La réponse a été la suivante: **l'Union nationale a tout à gagner d'une situation très confuse, d'un ensemble de manifestations, d'une situation de chaos.C'est du chaos que sortirait, dans l'état actuel des choses, une victoire éclatante du parti de l'Union nationale.** C'est ici que le calcul est un peu beaucoup machiavélique.

ELECTIONS PRÉCIPITÉES

Les sondages, faits depuis un certain nombre de mois par quelques sociétés québécoises sur la popularité de l'Union nationale, révèlent tous qu'advenant une élection, l'Union nationale serait lessivée. Elle serait littéralement pulvérisée.

On peut même penser que, les mois passant, l'Union nationale sera de plus en plus moribonde. Plus les mois passent, en effet, et plus le parti libéral prend de la vigueur: il aura un nouveau chef à la mi-janvier et il jouit de l'appui non camouflé du parti libéral fédéral. Et de ses fonds.

Plus les mois passent, plus le Parti Québécois de M. Lévesque prend du poil de la bête: il procède actuellement au choix des candidats dans les comtés, et il pense avoir terminé ce travail pour le printemps.

Au printemps, si les élections se tenaient à ce moment, l'Union nationale aurait donc 2 adversaires en pleine forme.

LA TRADITION

M. Bertrand a dit et redit qu'il ne déclencherait point d'élections tant que le parti libéral n'aura pas choisi son chef. Ainsi le veut la tradition et le "fair-play" de M. Bertrand.

Il n'a pas dit, cependant, que des élections ne seraient pas déclarées, advenant une situation d'urgence nationale. Or, le bill 63, - et plusieurs organisateurs le souhaitent - pourrait créer cette situation d'"urgence nationale", de chaos social, qui rendrait des élections précipitées "inévitables".

Advenant des élections précipitées, qui se tiendraient fin décembre ou début janvier, l'Union Nationale aurait la partie belle, pour plusieurs raisons:

1) le parti libéral est sans chef;

2) le Parti Québécois n'a que peu de candidats choisis, et ses organisations de comtés ne sont pas encore au point;

3) le bill 63 vole des armes de combat au parti libéral désorganisé: il ne pourrait pas reprocher à l'union Nationale d'avoir failli à sa tâche, en ne reconnaissant pas le "droit fondamental" des parents de choisir la langue d'enseignement;

4) Le combat nationaliste serait mené par le Parti Québécois seul, encore mal organisé.

5) Le bill 63 ne peut pas ne pas amener quelques fonds appréciables dans la caisse électorale de l'Union nationale.

MANIFESTATION EN FAVEUR DU "BILL"

M. Bertrand, dans son discours de deuxième lecture, a demandé aux éléments modérés de se manifester, et de dire qu'ils appuient le projet. Par ailleurs, marqués par ce qui s'est passé en France au mois de mai 1968, des gens près du gouvernement ne seraient pas "défavorables" à cette possibilité.

L'EXEMPLE DE LA FRANCE

Le parti gaulliste, en France, avant les troubles du mois de mai 1968, n'avait pas la majorité absolue à l'Assemblée Nationale. Aux élections qui ont suivi les troubles, élections déclenchées au nom de l'"urgence nationale", de façon à permettre à la population de manifester son choix, le parti gaulliste pourtant impopulaire a remporté une majorité de sièges à la même Assemblée.

De plus, pour s'opposer aux manifestations, la France a vu défiler, un jour, sur les Champs-Elysées, des gaullistes venus en masse appuyer le régime.

Cette marche de l'ordre, cette "manifestation" des partisans du pouvoir, a eu un effet considérable.

A Québec, cet exemple français est très présent.

DE LA PROVOCATION

On ne prête pas à M. Bertrand lui-même ces calculs. Il croit au projet de loi et il veut le faire passer, coûte que coûte.

D'autres, dans son entourage, y pensent. Et s'ils n'ont pas découragé M. Bertrand dans son plan, c'est qu'ils y voyaient peut-être la chance unique de garder le pouvoir pendant plusieurs années encore.

Provoquer la passion populaire et l'utiliser à ses fins, tel est le calcul.

Il n'est pas sûr, malgré la présence à Québec de "gros" organisateurs, que les élections soient subitement déclarées. M. Bertrand pourrait s'y opposer. Mais l'"urgence nationale" et le "salut public" le convaincront peut-être.

C'est le peuple, une fois encore, qui n'aura vu que du feu. On l'aura provoqué pour mieux s'en servir.

Plus grave peut-être, M. Bertrand aurait été aussi victime de son propre parti, vainqueur malgré lui...



LES POUR et LES CONTRE

Le bill 63 ou "Loi pour promouvoir l'enseignement de la langue française au Québec" a rencontré dans les milieux francophones du Québec de vives résistances, qui ont provoqué la naissance d'un front commun très large, le "Front du Québec français", groupant plus de 120 associations. Les résultats de la compilation des prises de position face au bill 63 parlent par eux-mêmes: le nombre des organismes engagés sur cette question tend à contredire les allégations de M. Jean-Jacques Bertrand sur le manque de démocratie du mouvement d'opposition, "dirigé par des agitateurs professionnels". Nous vous livrons donc les prises de position, "pour" et "contre" le Bill 63, que nous avions au moment de mettre sous presse.

POUR LE BILL

Le Conseil du patronat du Québec; le Centre des dirigeants d'entreprises; l'Association des manufacturiers canadiens; la Chambre de commerce des jeunes de Montréal; l'Association for Reform in Education; l'Association d'Education du Québec; l'Association of Catholic School Principals of Montreal; l'Association des principaux d'écoles catholiques de Montréal; le Comité Canada; le Congrès juif canadien; le Conseil municipal d'Arvida; M. Lucien Saulnier, président du Comité exécutif de la Ville de Montréal; M. Jean Drapeau, maire de Montréal; le président de l'exécutif de l'Association des étudiants des hautes Etudes commerciales; le parti libéral du Québec par la voix de M. Jean Lesage. Enfin, dans un débat télévisé au poste Télé-métropole, le 29 octobre dernier, les éditorialistes des journaux La Presse (Madame Renaude Lapointe), Montréal-Matin (M. Lucien Langlois), Dimanche-Matin (M. Claude Lavergne), dénonçant en termes violents le Front du Québec français, ont manifesté leur accord avec le bill.

CONTRE LE BILL

L'Alliance des professeurs de Montréal (C.E.Q.); la Corporation des enseignants du Québec; le Conseil Central des syndicats nationaux de Montréal (C.S.N.); le Conseil central des syndicats nationaux des Laurentides; la Fédération des ingénieurs et cadres du Québec (C.S.N.); le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (C.S.N.); le Syndicat professionnel des enseignants (C.S.N.); le Syndicat professionnel des enseignants du Québec (C.S.N.); la Fédération nationale des enseignants du Québec (C.S.N.); le Syndicat des professeurs de l'université de Montréal; le Syndicat des professeurs du CEGEP de St-Laurent; le Syndicat des professeurs du CEGEP de Rosemont; le Syndicat des étudiants du CEGEP de Maisonneuve; les Employés de la production de télévision et les employés de bureau, annonceurs et autres employés de Radio-Canada (ARTEC) affiliés au Syndicat de la fonction publique (F.T.Q.); la Société des auteurs et compositeurs (C.S.N.); le Syndicat des écrivains du Québec; le Syndicat des journalistes de Québec; le Syndicat national des employés de Ville Laval; l'Association des éducateurs de St-Laurent; l'Association québécoise des professeurs de français; l'Association des professeurs de géographie du Québec; l'exécutif de l'Association des professeurs de l'université de Montréal; l'Association des professeurs du CEGEP de Sherbrooke; l'Association des professeurs de l'université du Québec à Trois-Rivières et à Montréal; les Professeurs du département d'histoire de l'université du Québec à Montréal; 64 Professeurs et assistants de recherche en sciences sociales de l'université de Montréal; l'Association des professeurs en éducation physique de l'université de Montréal; l'Association des enseignants de Royer; la Fédération des enseignants de Montréal; le Service de l'éducation permanente de Montréal; le Comité consultatif de l'école Le Carignan; la Fédération des omnipraticiens du Québec; les Techniciens dentaires du Québec; la Société des sourds du Québec; l'Association des peintres de Montréal-Nord; l'Association professionnelle des cinéastes du Québec; l'Association des étudiants de l'université de Sherbrooke; l'Association des étudiants de polytechnique de Montréal; l'Association générale des étudiants du CEGEP d'Ahuntsic; l'Association des étudiants de l'école normale de Thetford Mines; l'Association des étudiants en droit de l'université de Montréal; l'Association des étudiants de l'école des métiers de Montréal; l'Association générale des étudiants de Chicoutimi; les étudiants en histoire de l'université de Montréal; l'Association libre des étudiants en théologie de l'université de Montréal; le journal Campus estrien; le Quartier Latin; l'Association des parents catholiques du Québec; l'Association des parents de langue française du Québec; la Fédération des principaux du Québec; la Commission scolaire de St-Léonard; les Frères des écoles chrétiennes de Montréal; la Congrégation des pères du Saint-Sacrement; la revue Maintenant; le Mouvement laïque de langue française; les Etats généraux du Canada français; le Parti Québécois; le Mouvement pour l'intégration scolaire; la Ligue pour l'intégration scolaire; la L.I.S. d'Estrie; le Comité d'action de la Ligue pour l'intégration scolaire à l'université de Montréal; le Mouvement pour l'unilinguisme français au Québec; le Front de libération populaire; le Mouvement de libération du taxi de Montréal; les Chevaliers de l'indépendance; les Chevaliers de la table ronde; Québec international; l'Institut gracéen; le Comité de vigilance nationale; le Cercle du moulin du crochet; la Société historique du Richelieu; la Ligue d'action nationale; les Amitiés internationales; le Comité des citoyens de St-Henri; le Comité des ouvriers de Hochelaga-Maisonneuve; le Comité des citoyens de St-Jacques; le Comité des citoyens de Terrebonne; la Famille; le Club fleur de lys de Montréal; la Société nationale populaire; le Conseil québécois de la légitimité nationale; la Fédération nationale des Sociétés St-Jean-Baptiste du Québec; les Sociétés St-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, de la Côte Nord, de Joliette, de Mont-Laurier, de Nicolet, de l'Ouest Québécois, de l'Outaouais Nord, de Rimouski, de Ste-Anne, de St-Jérôme, de St-Hyacinthe, de St-Jean, de Rouyn-Noranda, de Thetford Mines, de Trois-Rivières; l'Atelier des Néo-Québécois de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal; l'Association des consommateurs d'aliments naturels et le Collège des Naturopathes; la Jeune chambre de commerce de Baie Comeau-Hauterive; le Front de libération des femmes; les Comédiens du théâtre du T.N.M.; le Comité d'aide au groupe Vallières-Gagnon.

DEMANDES DE SURSIS AU PROJET DE LOI:

* jusqu'à ce qu'une politique linguistique soit définie: le Conseil des Universités; le Conseil supérieur de l'éducation; l'exécutif de l'Association des professeurs de l'université de Montréal; l'Union des artistes de Montréal (FTQ); les Professeurs et assistants du département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Laval.

* jusqu'à la publication du rapport Gendron et demande de référendum: la Jeune chambre de commerce de Baie Comeau-Hauterive.

* doute sur la valeur du moyen législatif pour régler le problème du français: M. Léo-A. Dorais, recteur de l'Université du Québec à Montréal.

OUI AU BILL MAIS:

La Chambre de Commerce de Montréal approuve l'esprit du bill mais veut la consultation des corps intermédiaires.



UN JUGEMENT QUI FAIT AUTORITÉ

LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME NE RECONNAÎT PAS LE CHOIX DES PARENTS

par Gérald Godin

En deux mots comme en cent, la Cour européenne des Droits de l'Homme, présidée par Me René Cassin, Prix Nobel de la Paix en 1968, ne reconnait pas le droit des parents à choisir la langue d'enseignement de leurs enfants.

Elle a rendu ce jugement dans la célèbre affaire **"relative à certains aspects du régime linguistique de l'enseignement en Belgique"**.

Six pères de famille francophones de la zone flamande voulaient un enseignement public français en invoquant les articles de ce qu'on peut appeler "la Charte européenne des Droits de l'Homme" qui stipulent que **"nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction (...) conformément à ses convictions religieuses et philosophiques"**.

Sur ces points, la Cour affirme



Le président de Cour, Rene Cassin, prix Nobel de Paix.

que la Charte des Droits de l'Homme voit à garantir **"la jouissance du droit à l'instruction à toute personne relevant de sa juridiction, sans discrimination."** La Cour continuait en disant: **"Interpréter ces articles comme reconnaissant à toute personne placée sous la juridiction d'un Etat un droit à être instruite dans la langue de son choix conduirait à des résultats absurdes, car chacun pourrait ainsi revendiquer une instruction donnée dans n'importe quelle langue"**.

Quant aux convictions religieuses et philosophiques, la Cour est d'avis que les préférences linguistiques n'ont rien à voir avec celles-ci.

UN PEU D'HISTOIRE

C'est en 1963 que le gouvernement belge fixa des frontières à quatre zones géographiques en vue d'y établir quatre régimes linguistiques différents, soit la zone flamande, la zone française (ou wallonne) la zone allemande et Bruxelles-Capitale. Dans les zones qui nous intéressent, soit les zones française, flamande et Bruxelles-Capitale, les deux premières sont unilingues et la troisième est bilingue.

C'est-à-dire que la langue de l'enseignement est le flamand dans la zone flamande, le français dans la zone française. Dans Bruxelles-Capitale, le régime bilingue est fondé sur le critère de la langue maternelle ou usuelle de l'enfant. L'étude de la seconde langue nationale y est obligatoire au niveau primaire et facultative au niveau secondaire.

AUTOUR DE BRUXELLES

Aux zones unilingues et à la zone bilingue s'ajoutent six communes de la périphérie de Bruxelles qui sont dotées d'un statut particulier. Ces six communes font partie de la zone flamande, mais vu la présence là d'un grand nombre de francophones, l'enseignement pré-maternel, maternel et primaire peut y être donné en français à l'enfant dont cette langue est la langue maternelle ou usuelle, à condition que seize chefs de famille résidant sur le territoire de la commune le demandent. Dans les écoles flamandes des six communes en question, l'étude du français est facultatif, tandis que l'étude du flamand est obligatoire dans les écoles françaises.

LA COUR DES DROITS DE L'HOMME

Sur cet ensemble de mesures, et plus particulièrement sur la région unilingue flamande et les six communes "spéciales", la Cour est d'avis que **"la législation belge tend dans la région unilingue flamande à décourager la création ou le maintien d'écoles dont l'enseignement se dispenserait uniquement en français. Elle repose tout d'abord sur cet élément objectif que constitue la région. Elle s'inspire en outre d'un intérêt public, celui d'assurer que tous les établissements scolaires dépendant de l'Etat et existant dans une région unilingue, dispensent leur enseignement dans la langue qui est, au premier chef, celle de la région"**.

La Cour ajoute encore: **"Il s'agit d'un ensemble de textes poursuivant un but commun, la défense de l'homogénéité linguistique de la région"**.

LE LIBRE CHOIX DES PARENTS FLAMANDS

Se posait aussi, comme ici et pour les mêmes raisons économiques, le problème de l'assimilation des flamands aux francophones. L'Etat interdit maintenant aux enfants flamands de fréquenter l'école française. Sur ce point, la Commission européenne des Droits de l'Homme, une instance d'un degré inférieur à la Cour du même nom, déclare: **"Le fait que les enfants d'expression néerlandaise n'ont pas accès aux écoles françaises de Bruxelles et l'existence du contrôle linguistique reflètent le souci de l'Etat belge de veiller au maintien de la langue néerlandaise"**.

POURQUOI CETTE LÉGISLATION?

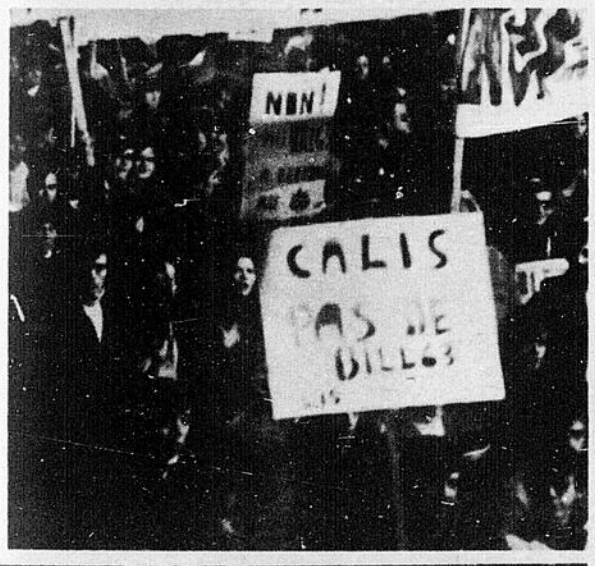
Le gouvernement belge a dit devant la Cour européenne des Droits de l'Homme que sa **"politique linguistique poursuit un objectif légitime: assurer en Flandre la formation d'élite d'expression flamande en luttant contre le phénomène de francisation qui se manifestait jadis"**.

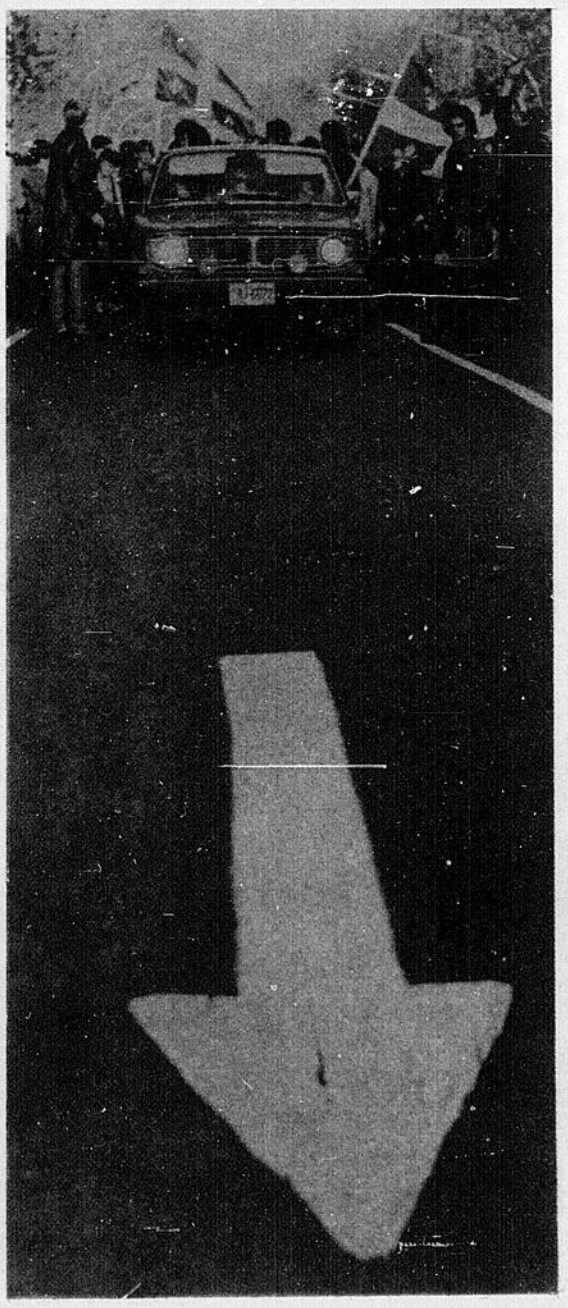
LE CHOIX DES PARENTS

Il faut ajouter que les requérants accusaient le gouvernement de vouloir **"réaliser par la contrainte l'assimilation d'une partie de la population et spécialement à liquider les minorités francophones de Flandre en obligeant leurs membres à se flamandiser ou à déménager. Les abus incontestables du siècle passé, ajoutaient les parents francophones, seraient depuis longtemps réparés et ne justifieraient en aucune manière l'abus opposé"**.

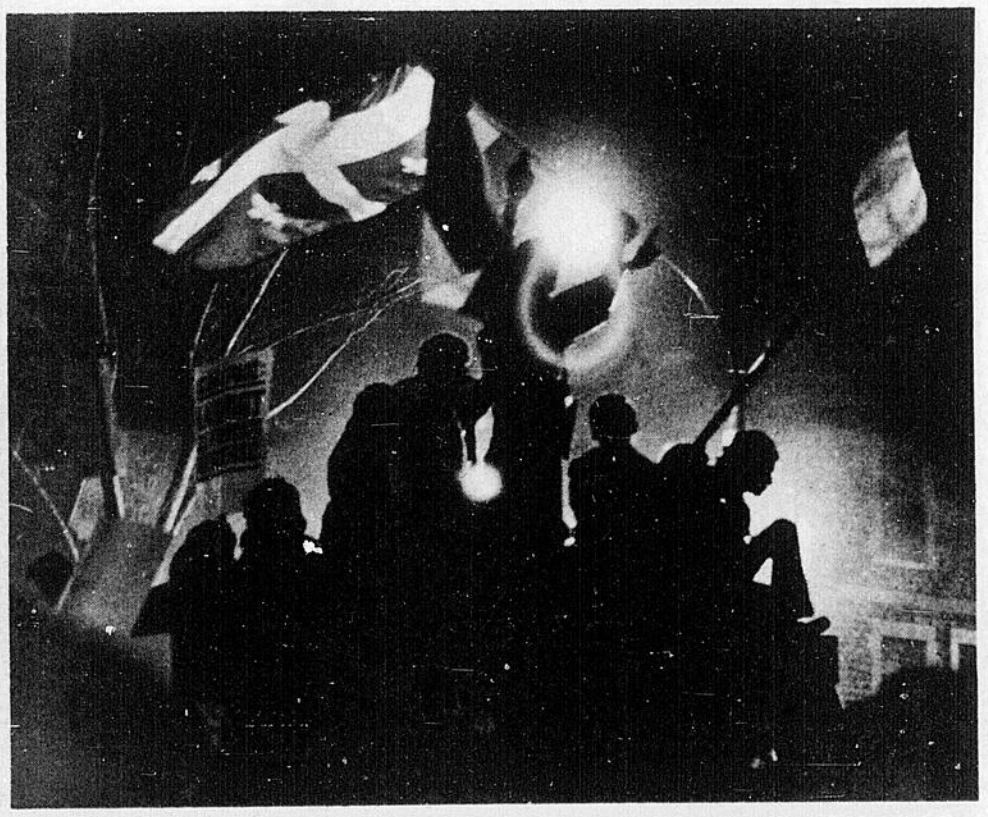
Ce à quoi le gouvernement belge répondit: **"Les textes législatifs critiqués, malgré des imperfections inévitables, représentent un compromis démocratique entre les valeurs de liberté et les valeurs sociales"**.





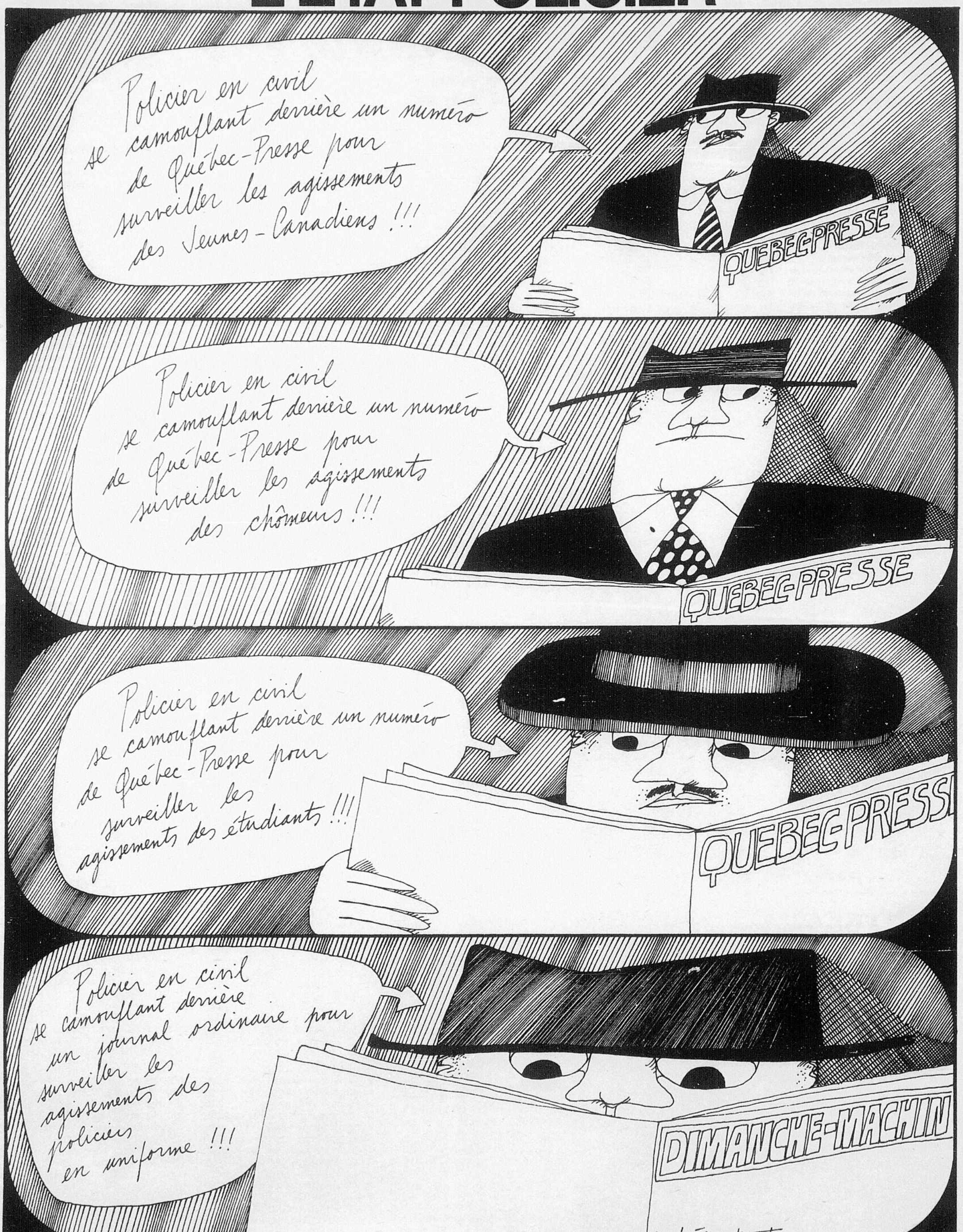






Photos: Québec-Presse

L'ÉTAT POLICIER



QUÉBEC-MONDE

LE LIBAN OU LA FIN D'UNE UNITÉ APPARENTE

par Pierre-Jean MEHU



(Photo-UPI) — Le général Emile Boustami en conversation avec le ministre égyptien de la guerre, le général Mohamed Fawzi.

Seul des Etats arabes limitrophes d'Israël à être sorti de la guerre de "Six jours" avec des frontières intactes, le Liban paie aujourd'hui le prix de sa prudence. Quatre jours d'émeutes ont suffi pour balayer le pouvoir du premier ministre Hachid Karamé et remettre en question l'ingénieux équilibre entre chrétiens et musulmans. Les nationalistes palestiniens occupent toujours des positions solides à Tripoli et à Yanta; des militants d'El Fatha continuent de régner en maitre sur plusieurs quartiers de Beyrouth.

UN VOYAGE A CANOSSA

Dans cette situation, la mission au Caire du général Emile Boustani, qui dirige la délégation libanaise aux pourparlers de paix, ressemble fort à un voyage à Canossa. La plupart des Etats arabes sont d'avis que les exigences des Palestiniens sont fondées et le Liban doit prendre une part plus grande à la lutte contre l'ennemi commun. Le leader de l'Organisation de libération de la Palestine a, dans une conférence de presse donnée à Damas, demandé que le Liban accorde une liberté totale de manoeuvre aux combattants palestiniens et la liberté immédiate des Libanais et des réfugiés ayant pris part aux derniers événements. Cette exigence faite sous forme d'ultimatum au président Hélou, ferait la preuve, si elle était acceptée, que le pouvoir à Beyrouth n'est plus qu'une apparence.

UN CHOIX DIFFICILE

Ce choix, le Liban aurait préféré l'éluder, car en accordant une liberté totale de manoeuvre aux "fedayns" qui veulent utiliser son territoire comme base pour des raids terroristes contre les villages et les kibboutz d'Israël, il s'attire les foudres de Tel Aviv qui refuse, comme l'a déclaré à diverses reprises Moshe Dayan, de faire une **"distinction fallacieuse"** entre Etats arabes révolutionnaires et Etats arabes modérés. En outre, Etat multiconfessionnel, le Liban est obligé de tenir la balance égale entre ses différentes communautés. C'est pour cela, du reste, qu'une règle acceptée depuis l'indépendance exige que le premier ministre soit de confession musulmane chaque fois que le président de la république est de foi chrétienne et inversement. Ce souci de l'équilibre est tel que la constitution de tout cabinet donne lieu à un subtil dosage entre musulmans chiite, sunnite ou druze et chrétiens de rite catholique ou maronite.

Une courte guerre civile en 1958, avait failli provoquer l'éclatement du pays quand des musulmans séduits par l'idée de la "Grande nation arabe" avaient pris contacts avec des émissaires du Caire pour préparer l'intégration du Liban dans la R.A.U. du colonel Nasser.

Et c'était pour ne pas être minoritaires dans un grand ensemble islamique que les chrétiens avec à leur tête le président Camille Chamoun, avaient obtenu du président Eisenhower qu'il envoie quelque milliers de fusiliers marins **"pour aider le Liban à défendre son indépendance".**

UN STATUT NEUTRE

L'intervention américaine ne produisit pas une cassure définitive entre les deux communautés grâce à un homme, le général Chehab qui bien que chrétien maronite, réussit à rétablir un certain climat de confiance en faisant passer l'idée de l'Etat avant celle de la religion et aussi en favorisant certaines réformes sociales.

Actuellement, musulmans et chrétiens louchent vers lui mais il est douteux que le vieux général accepte de sortir de la retraite qu'il s'est imposée depuis 1964.

Minoritaires au Liban mais tenant bien en main tous les leviers économiques du pays, les chrétiens savent qu'ils seraient sacrifiés sur l'autel de l'entente avec les nationalistes palestiniens et, conscients de ce risque, ils réclament depuis plusieurs années un statut neutre, garanti par les grandes puissances, qui détournerait le Liban de la nostalgie de la **"Grande Arabie"** et l'exposerait moins aux représailles israéliennes.

Ce projet de faire du Liban une **"Suisse du Moyen Orient"** avait rencontré un moment la sympathie du président de Gaulle mais avait été dénoncé par les Etats arabes comme une preuve suplémentaire de la duplicité libanaise et de son désir de tirer au plus vite son épingle du jeu. Au Liban même, des groupements politiques soutenaient la cause palestinienne et réclamaient l'ouverture d'un front contre Israël pour soulager les Egyptiens et les Jordaniens.

UNE UNITE FACTICE

Dans ce contexte, l'opération héliportée des Israëliens contre l'aéroport de Beyrouth eut pour effet de précipiter les dissensions et de rompre la façade d'unité nationale. Refusant de participer au ministère de Hachid Karamé, le parti chrétien de Chamoun réclama au plus vite un strict contrôle de l'armée libanaise sur le déplacement des commandos palestiniens. Adoptant la position inverse, les Musulmans proches du leader druze, Joumblat, dénoncèrent la **"politique de l'autruche"** et se gaussèrent de la position de **"ce petit pays qui croit pouvoir se tenir en dehors du conflit".**

La fin de l'unité apparente du Liban est ce que souhaite le plus le mouvement nationaliste palestinien. Un règlement global de son contentieux avec Beyrouth ne peut que lui être favorable.

Désormais, quel que soit le compromis qui sortira de la réunion du Caire, le Liban sera forcé de donner des gages d'arabisme et de participer à l'effort de guerre contre Israël.

QUÉBEC-PRESSE À PARIS

avec Roch Denis

MONTRÉAL-LES-ÉMEUTES QU'EST-CE QUI NE VA PAS ?



Montréal-les-émeutes: qu'est-ce qui ne va pas?

Parti au Canada avec l'intention d'interviewer le premier ministre Trudeau, Edouard Sablier, le producteur parisien d'un nouveau **"magazine"** télévisé intitulé **"Voilà",** est revenu en France, il y a quelques jours, avec beaucoup de choses intéressantes sur le Québec et très peu sur le Canada.

Que s'est-il donc passé? **"Nous souhaitions,** déclare Sablier au quotidien "Le Monde", **"traiter un sujet de détente...", après deux premières émissions plutôt graves sur les Etats-Unis et sur l'Algérie. M. Trudeau avait accepté de nous accorder une interview. L'événement en décida autrement...**

Arrivée à Montréal en pleine grève des policiers et au moment des manifestations violentes qui ont suivi, l'équipe de **"Voilà"** a décidé de s'arrêter au Québec, d'y produire un reportage sur la **"contestation"** et de réserver une quinzaine de minutes au premier ministre canadien sur un reportage qui en comptait cinquante.

UNE ÉMISSION HONNETE

Heureux hasard, il faut bien le dire. Car c'est une émission fort bien montée, portant le titre **"Qu'est-ce qui ne va pas à Montréal?"** que présentait le 27 octobre la télévison française. Une émission d'abord honnête vis-à-vis des faits, et dont le style de **"grande enquête"** tranchait nettement avec les salades **"cousins-canadiens"** et **"gros-accent"** qu'ont bien souvent servies les véhicules d'information en France.

Les Français, pour une fois, auront eu l'occasion de voir Montréal autrement que par le seul biais de la Place Ville-Marie, de l'Expo et du métro. Ils auront pu mesurer, dans toute sa violence, le contraste frappant entre la **"métropole des gratte-ciel et de la Finance",** et celle des **"zones grises",** des rues sales, et des terrains abandonnés.

En fait, le principal mérite d'Edouard Sablier et de son équipe c'est d'avoir compris que la politique au Québec se joue de plus en plus sur place, c'est-à-dire dans la rue et dans les quartiers populaires, et de moins en moins dans les bureaux des politiciens.

Succession d'images sur la grève des policiers, sur la manifestation devant les garages de la Murray Hill, sur la Place Ville-Marie et sur les quartiers-taudis, sur la communauté italienne de Montréal, etc. Succession d'entrevues aussi, avec un ouvrier, avec des responsables du Mouvement de libération du taxi, de la Compagnie des jeunes canadiens, avec Keith Spicer professeur à l'Université de Toronto, avec René Lévesque, Jacques Parizeau, etc.

Et puis, en fin d'émission, la sérénité du premier ministre Trudeau qui déclare ne pas être inquiet de la polarisation de l'idée séparatiste autour du parti de René Lévesque. Face à la thèse fédéraliste, dira en substance M. Trudeau, la polarisation du séparatisme permet d'offrir des options claires aux citoyens.

L'ÉPREUVE DE FORCE

Alors les jeux sont faits. Et l'équipe de "Voilà" peut tirer sa conclusion: entre Trudeau et les séparatistes du Québec, **"l'épreuve de force approche".** Conclusion simplifiée certes, mais qui ne met pas en cause le contenu du reportage, pas plus d'ailleurs que ce commentaire qui échappe, au début: **"l'intervention de l'armée pose en fait le vrai problème: Québec peut-il vivre sans Ottawa?"**

Au-delà des commentaires, l'essentiel c'est que **"la question du Québec"** ait été posée en France de manière plus honnête qu'elle ne l'est habituellement. L'essentiel aussi c'est que bon nombre de Français aient pu en quelques minutes prendre conscience de la dimension économique et sociale du problème québécois.

Il faudra cependant revenir sur la question. Pour Edouard Sablier et son équipe, le dossier Québec reste ouvert.

QUÉBEC-ARTS

LES MOTS L'FUN

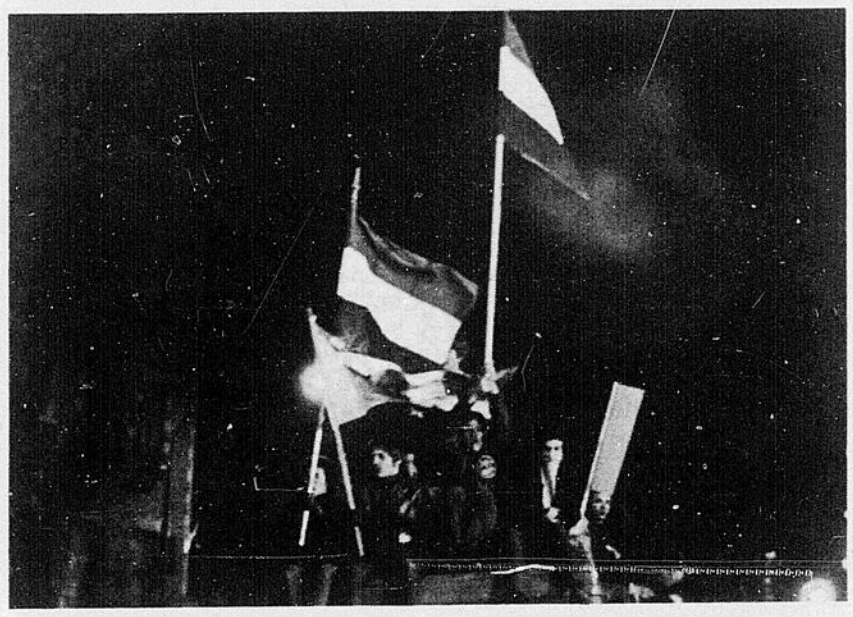
UN SPECTACLE SCANDALEUX: LE BONHEUR

Mardi dernier. Le teach-in organisé par le Front du Québec Français. Un garçon salue des deux mains à la fois, le poing gauche fermé en salut révolutionnaire, la main droite faisant le "V" amoureux des hippies. C'est la plus belle image de la nouvelle génération. Jusqu'ici, nous avons tous été des Canadiens français. Et voici que les nouveaux Québécois sont parmi nous.

Teach-in ou love-in?

L'atmosphère qui régnait mardi au stade de l'Université était bien différente de celle des manifestations politiques d'il y a quelques années. Nous avons été intransigeants et agressifs, nous avons vécu la révolte et la colère. Mardi, la plupart des orateurs, plus vieux, parlaient encore de ça. Mais dans la salle, l'atmosphère était à la Fête. Des milliers de nouveaux Québécois s'y regardaient, s'y souriaient, étonnés et comme éblouis de se reconnaître, heureux de leur nombre, de leur solidarité, de leur liberté.

Je me suis promené dans cette foule. J'en ai eu le souffle coupé d'émotion. Je me suis assis dans un coin, j'ai regardé, je me suis laissé imbiber du spectacle d'une liberté et d'une joie nouvelles. A quelques reprises, je me suis aperçu, presque gêné, que j'étais en train de dévisager en souriant un de ces jeunes, parce que le trouvais beau. Et à chaque fois, ces filles et ces garçons m'ont rendu mon sourire, m'ont salué, sont venus causer en me tutoyant. Et j'ai découvert chaque fois qu'ils connaissaient le bill 63 assez bien pour le discuter en détail, qu'ils avaient interrompu leurs cours pour l'étudier avant de venir manifester. Que leur conviction raisonnée était à l'unisson de leur affection passionnée.



Est-ce du romantisme? Ce que j'ai vu briller dans leurs yeux me donne la certitude que l'indépendance se fera.

Un scandale

Dans le Devoir du lendemain, Claude Ryan commente cette journée. **"La notion de temps perdu n'a sûrement pas, dans ces milieux, la même résonance que dans les milieux industriels, commerciaux et financiers".** Eh non, M. Ryan. Le temps perdu, c'est celui où l'homme se perd au profit de l'argent, pas celui où les hommes se retrouvent.

"Cette utilisation des adolescents pour des spectacles politiques est un chapitre honteux de l'histoire présente du Québec. Elle est une caricature de la démocratie". Qu'est-ce que la démocratie, M. Ryan, des bouts de papier (bulletins de vote et papier-monnaie) ou l'expérience affective et effective de la fraternité?

"Ces gens donnent l'impression de vouloir tout obtenir en même temps. Ils sont unis présentement contre quelque chose. On se demande ce qui pourrait les garder unis, une fois éteint le feu de la bataille". Et si cette bataille-là ne devait jamais s'éteindre, M. Ryan?

"Le spectacle offert par les opposants est coloré et extrêmement animé. Il annonce peut-être, s'il reflète vraiment les sentiments de la jeunesse d'aujourd'hui, un avenir radicalement différent." Eh oui, M. Ryan, **radicalement différent,** scandaleux.

Et la poésie?

C'est vrai, je fais une chronique littéraire. Voici donc quelques poèmes. Ils sont écrits en joual: les orateurs parlaient de la sauvegarde du français, mais les pancartes où j'ai lu ces poèmes, elles, affirmaient la vitalité du Québécois. Poème: **"Québec, réveille toé".** Poème: **"Nous refusons de mourir".** Poème: **"Tabarnac de Han-Hacques".** Et je pourrais continuer. Qui donc a dit: **"La poésie doit avoir pour but la vérité pratique"?** Et qui a dit: **"La poésie sera faite par tous et non par un"?** La poésie est peut-être un de ces milieux où la notion de temps perdu n'a pas la même résonance que dans les milieux industriels, commerciaux et financiers. La poésie annonce peut-être un avenir radicalement différent.

Pierre Maheu

LE NOUVEAU "BAG" DES PATRICIENS

"DE BREL A CHARLEBOIS", tel était le titre du spectacle donné récemment par les Patriciens à l'Atre, rue St-Denis, spectacle qui a attiré chaque soir une foule de jeunes, si bien qu'on avait peine à pénéter à l'intérieur.

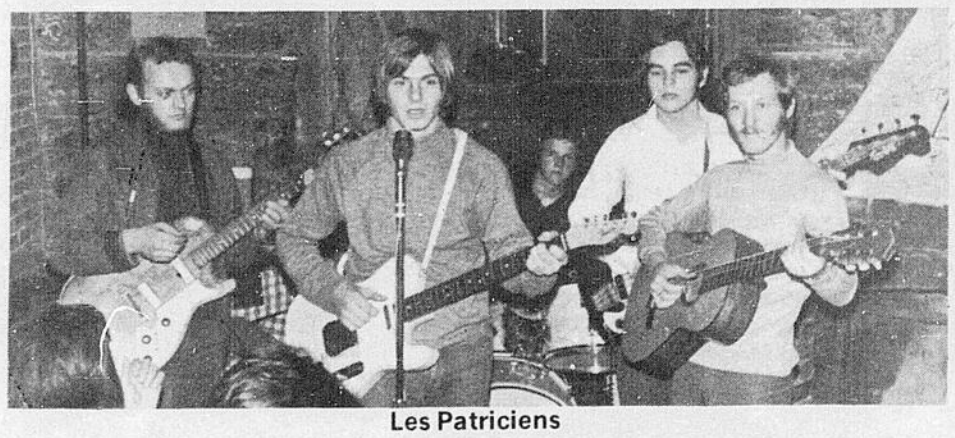
Si pour le moment les Patriciens donnent un spectacle assez varié, avec Amsterdam, ces gens-là et d'autres chansons de Brel, La Complainte de Presqu'Amérique de l'ancien Charlebois, ils s'orientent progressivement vers une expression musicale de plus en plus appréciée et demandée.

- En quoi consiste cette nouvelle expression musicale?

Gilles Hénault, coordinateur de l'équipe, nous l'explique en quelques mots : "Nous voulons faire des chansons engagées, mais sur une musique moderne, rythmée, électrique; parce que nous voulons atteindre tout le monde, autant le public intellectuel que les amateurs de musique commerciale et pop. D'autant plus que le chansonnier conventionnel, c'est dépassé."

Ce nouveau "bag", cette nouvelle formule, est définie par une composition de Gilles Hénault: "Evasion".

Evasion expose l'attitude des jeunes face à la suppression des sentiments humains: "...tuer vos oiseaux mécaniques..." et explique leur besoin et leur recherche "...même en enfer..."



Les Patriciens

L'AME DES PATRICIENS

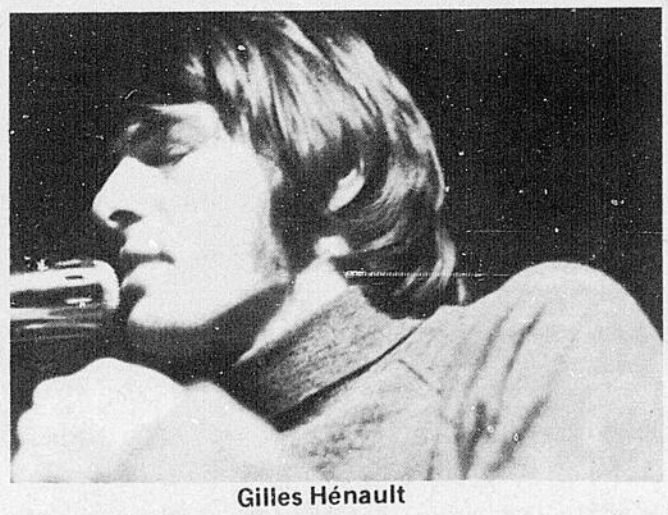
Les Patriciens sont des musiciens-étudiants de 18 et 19 ans environ qui se donnent entièrement à leur musique. Sur scène, ils sont vibrants de jeunesse, d'espoir, de dynamisme. Quant on les écoute, on voudrait partir avec eux pour conquérir le monde.

Lors de la mise en marche d'une chanson, tous collaborent étroitement, les musiciens autant que le chanteur. Bref, toute l'équipe est profondément engagée dans "l'aventure patricienne".

L'âme des Patriciens, c'est Gilles Hénault, chanteur-guitariste-auteur-compositeur.

Il possède une mimique naturelle remarquable et une bonne technique du micro. Quand il chante les chansons de Brel, on dirait son frère jumeau. Mais Gilles ne veut absolument pas devenir un autre Brel.

L'auteur d'Evasion tient à s'affirmer dans son style personnel. "Pour réussir, il faut innover, ne pas avoir peur d'aller de l'avant." A la batterie, le coeur d'un orchestre, Daniel Dagenais a un rythme endiablé. Claude Bourbonnais, l'organiste, connaît très bien son instrument. Les Patriciens exécuteront prochainement une de ses compositions intitulée: "Festin pour six millions d'innocents". Le guitare-basse, c'est Réjean Appleby, le philosophe du groupe.



Gilles Hénault

PROJETS

Le 5 novembre, les Patriciens doivent commencer une tournée d'une douzaine de Cegeps. Puis on les verra à l'Atelier, as Café Révolution et au Gesù. Le 19 novembre prochain, ils donneront un spectacle monté par Jean Luc, soit avec les Triangle, soit avec La Révolution Française, à l'amphithéâtre St-Stanislas, rue Laurier.

"Nous avons beaucoup de nouvelles chansons en préparation affirme Réjean. Luc Ledoux et Roger Lacroix sont nos compositeurs avec Raymond Houde et Gilles Hénault; et puis, nous comptons enregistrer bientôt plusieurs disques".

- Avez-vous l'intention de voyager?

"Bien sûr, mais nous voulons chanter pour le Québec d'abord".

- Autres projets?

"S'il y a possibilité, nous voudrions étendre notre message québécois; nous ne voulons pas limiter notre message seulement au Québec".

Monique Paradis

CINÉMA D'ICI



PAR ANDRE BERTRAND

KENT Larry. — Réalisateur né en 1937 en Afrique du Sud, à Johannesburg. Il émigre à Vancouver où il tourne dès 1962 un premier film à la fois traditionnel par sa structure et audacieux par son sujet: "The Bitter Ash", qui raconte l'histoire d'un gigolo, recèle en effet certaines scènes d'orgies où les personnages s'ennivrent et se culbutent à qui mieux comme ils le feront par la suite dans presque tous les longs métrages de Larry Kent, avec enthousiasme. "Sweet Substitute" (1964) et "When Tomorrow dies" (1966) mènent ainsi directement à "High" dont l'action se déroule chez les drogués portés sur la bagatelle. Interdit par la censure en 1967, "High" demeure jusqu'à nouvel ordre l'oeuvre la plus caractéristique de son auteur tant par ses images explosives que par sa facture extrêmement simple malgré l'emploi du noir et blanc et de la couleur pour exprimer ici le rêve et là le quotidien. Dépourvu semble-t-il du souffle des créateurs authentiques, Larry Kent s'essouffle à gonfler des ballons qui éclatent à la figure des spectateurs sans jamais les éblouir. Après "Façade" (1968), il prépare "Triple Bill": à trois moments de l'histoire, le comportement de la femme devant la maternité.



Lanny Beckman et Astri Thorvik dans "High" réalisé par Larry Kent en 1967.

JUTRA Claude. — Né à Montréal le 11 mars 1930 et médecin à 22 ans au moment précis où la médecine ne l'intéresse plus, Claude Jutra tourne des films d'amateur comme "le Mouvement perpétuel" et "le Dément du lac Jean Jeune" avant de rédiger en 1953 le premier téléthéâtre canadien, "l'Ecole de la peur". Ayant étudié au T.N.M. et chez René Simon, à Paris, il interprète lui-même son troisième court métrage photographié en 1955 par Michel Brault, "Pierrot des Bois", puis "Il était une chaise" réalisé en 1957 en collaboration avec Norman McLaren. Suivent en 1960 deux documentaires sur le troubadour Félix Leclerc et le comédien Fred Barry, et en 1961 un reportage d'une heure sur le Niger auquel participe l'ethnographe français Jean Rouch. Parallèlement à ces travaux, Claude Jutra s'intéresse jusqu'en 1963 à des oeuvres qui ne lui appartiennent pas en propre mais qui, sans sa coopération, vaudraient beaucoup moins: "les Mains nettes", "Québec USA ou l'invasion pacifique", "les Enfants du silence" et "le Petit discours de la Méthode" ont ainsi grandement bénéficié de son aide aux niveaux du montage et de la mise en scène, et "la Lutte" n'aurait probablement pas gagné autant de prix à travers le monde s'il n'y avait pas contribué dans une large mesure. Quoi qu'il en soit, après "Anna la Bonne" inspiré de Jean Cocteau et produit en 1960 par François Truffaut (Marianne Oswald en est l'héroïne), Claude Jutra se consacre corps et âme à l'autobiographique "A tout prendre" qui décrit l'échec de son amour pour une certaine Johanne Harelle et s'avère bientôt un échec financier monumental malgré d'immenses qualités artistiques et une peinture assez audacieuse des milieux intellectuels montréalais. "Un cri dans le désert", observe amèrement l'auteur qui s'en va enseigner en Californie où il découvre les techniques audio-visuelles adaptées aux besoins des écoles modernes: "Comment savoir" traite donc des réformes pédagogiques devenues nécessaires en 1966. Autres films: "les Jeunesses musicales" (1956), "Rouli-roulant" (1966). Note: Claude Jutra incarne un médecin dans "le Viol d'une jeune fille douce" réalisé par Gilles Carle en 1968.

LES FILMS EN UN CLIN D'ŒIL

AU COÛT DE $450,000. GILLES CARLE TERMINE "RED"

A Onyx où Claude Fournier tourne enfin son premier long métrage de fiction, "Deux femmes en or", Gilles Carle termine "Red" après avoir réalisé "la Vie heureuse de Léopold Z" en 1965 et "le Viol d'une jeune fille douce" en 1968.

- Gilles Carle, combien coûte ce nouveau film qui raconte les mésaventures d'un Métis injustement accusé du meurtre de sa soeur et tué par ses propres frères?

- Environ 450,000 dollars fournis à la fois par Onyx, Famous Players, Associated Screen Industries, Cinévision et le gouvernement fédéral. Non pas le plus gros budget de l'histoire du cinéma canadien mais l'un des plus considérables après "la Fortéresse" et "Waiting for Caroline". Au total, 400 figurants et 60 personnages d'une certaine importance rassemblés autour du héros, Daniel Pilon, et de comédiens d'expérience comme Gratien Gélinas, Fernande Giroux, Marcel Giguère, Paul Gauthier, Claude Michaud et Sylvie Heppel. Geneviève Deloir incarne par ailleurs l'amie de Red, cette Georgette qui travaille dans une manufacture de bicycles.

- Où le film a-t-il été photographié?

- Principalement à la Place Bonaventure, où Red est assassiné par ses frères, et chez les Algonquins de Cabonga près du parc La Vérendrye.

- Que pensez-vous des Indiens?

- Ils ne s'embarrassent pas de vaines questions de prestige alors même qu'ils apparaissent à l'écran sous un jour défavorable: je ne saurais en dire autant des patrons de la G.M. et de la Winchester, qui se prennent tous pour des bienfaiteurs de l'Humanité et qui ont refusé de collaborer avec nous parce que l'action se situe chez des criminels. Seule la compagnie CIL nous a aidés sans craindre de baisser automatiquement dans l'estime des spectateurs: nous avions besoin de dynamite, elle nous a donné de la dynamite!

Gilles Carle est un homme heureux. Nul doute que "Red" va faire boum puisque cette farce macabre ponctuée d'éclats de rire, qui montre une famille entière en proie à la destruction, sera distribuée au Canada par Cinépix qui distribue présentement "Valérie" avec un succès retentissant. Paramount se chargerait de la distribution à l'étranger, et Paramount n'est pas rien comme chacun sait. A.B.



Daniel Pilon dans le rôle de Red

HIBERNATUS AVEC LOUIS DE FUNÈS

A l'affiche des cinémas Jean-Talon et Maisonneuve, HIBERNATUS est un échec même si Louis de Funès y excelle dans le rôle d'un mari aux prises avec le grand-père de sa femme, disparu au Groënland en 1905 et ressuscité en 1970. Un échec à cause d'un scénario bourré d'invraisemblances. Un échec à cause d'une mise en scène dépourvue d'originalité, redevable au médiocre Edouard Molinaro, plus médiocre que jamais. HIBERNATUS, là précisément où le comique tombe sous zéro.





Geneviève Deloir dans le rôle de Georgette, l'amie de Red

SUR LE PETIT ECRAN

LA GALERE ENGLOUTIE. Documentaire français réalisé par Louis Malle et Jacques-Yves Cousteau, "l'alpiniste sous-marin" **Au 2 le 2 à 20:30.**

* * *

LES CONQUÉRANTS DE CARSON CITY. Western de série B à regarder entre deux annonces de céréales par ceux-là qui n'ont rien de mieux à faire que de syntoniser **le canal 10 à 14 heures le 3 novembre.** Les principaux acteurs, Randolph Scott et Raymond Massey, sont des Canadiens d'origine.

* * *

LA STEPPE. L'Union Soviétique telle que l'a découverte en 1962 l'Italien Alberto Lattuada. **Au 2 le 4 à 19:30.**

* * *

LES CHEYENNES. Si John Ford compte parmi les grands cinéastes américains, c'est grâce à des oeuvres comme celle-ci où les Indiens, magnifiques, refusent cette civilisation chrétienne occidentale dont les cowboys se réclament, une main sur la Bible et l'autre sur le revolver. **Au 2 le 4 à 23:40.**

* * *

QUOI DE NEUF PUSSYCAT? Les amours fragiles d'un Anglais qui saute de femme en femme, talonné par un psychiatre que le sexe obsède. Avec Peter O'Toole, l'inénarrable Peter Sellers et une bonne demi-douzaine de créatures qui s'appellent tantôt Ursula Andress et tantôt Romy Schneider. **Au 10 le 5 à 19:30.**

* * *

LA CHARGE DE LA HUITIEME BRIGADE. Encore un western de Raoul Walsh, supérieur à la moyenne. Troy Donahue, Suzanne Pleshette et James Gregory en sont les vedettes. **Au 2 le 6 à 19:30.**

* * *

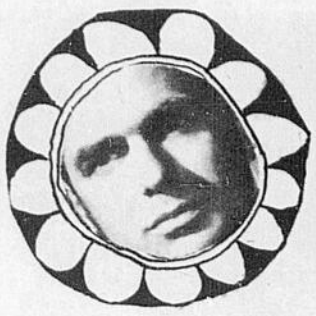
LA TOUR DES AMBITIEUX. Drame social de Robert Wise interprété par William Holden, Frederic March et l'inévitable Barbara Stanwyck. **Au 2 le 7 à 23:40.**

* * *

LE GRAND SÉDUCTEUR. Biographie de Rudolph Valentino avec Anthony Dexter. Comment un danseur de cabaret se lance à l'assaut d'Hollywood-Babylone. **Au 10 le 7 vers minuit.**

* * *

COLT 45. Encore un western avec le Canadien Randolph Scott, flanqué de Lloyd Bridges et de Ruth Roman. **Au 10 le 8 à 13 heures,** entre deux annonces de céréales et à moins de tomber sur des dessins animés en changeant de poste.



L'ART DE PROTESTER

Alain de Jasmin



"MON FILS, TE MÉFIER DU CINÉMA"

Il y avait dans "Bonnie and Clyde" cette fameuse image d'un campement de gitans-pauvres (il y a des gitans-riches: exemple: Tex Lecors) et on se disait "quelle réalité bien filmée". Or, c'était sans doute de la mise en scène. L'art est un arrangement. Monsieur Follini le sait bien et vous aussi spectateurs de "Juliette . . ." ou de "Huit et demi." L'art est une réduction, de l'ellipse. Même Pierre Perrault arrange tout. Visitez l'Ile-aux-Coudres. Il y les cadrages, le rythme du montage. Voici Monsieur Louis Malle qui revient de l'Inde, bourré de pellicules et il dit que c'est du "cinéma-vérité". Partiellement. C'est "Calcutta" vu par un individu (ou deux, comptant son et cameraman) venus de Paris-lumière, France. Cela change tout. Envoyons Perrault et il reviendra avec son "Calcutta". Voyez "La vie, l'amour . . ." de Lelouch. Vieille histoire mais racontée de façon actuelle, c'est brassé avec une énergie que je trouve formidable. Je ne fais pas mon petit André Bertrand ici. Je voulais dire un mot contre "la vérité" de certaines fausses vérités, tel le cinéma-vérité. Mon oeil! Etre humain, Dieu merci, c'est encore être personnel. De là la variété de l'art, l'art du cinéma comme des autres moyens d'expression. Voyez l'aimable regard de complaisance subjective du jeune Peter Fonda pour les motards dans son célèbre "Easy riders" et, ici encore, le campement de hippies. Très arrangé? Et puis après? Polanski aussi avait tout arrangé pour "cette nuit des sorciers" dans "Le bébé de Rosemarie". Et puis la vie, souvent, copie l'art. Je le sais, je l'ai éprouvé pour "Ethel et le terroriste". Oui, méfiez-vous du cinéma, c'est "vrai"!

LE SERPENT DE LA CULTURE SE MORD LA QUEUE

Les gens qui s'interrogent sur l'avenir du théâtre devraient se rendre au "Théâtre d'aujourd'hui" (métro, station Papineau) rue Sainte-Catherine. L'auteur anglais Tom Stoppard s'est creusé laborieusement les méninges pour pondre ce texte (mis en scène avec vivacité par Robert Spickler) du célèbre et antique "Hamlet" de Shakespeare. Stoppard exhibe une tragi-comédie où deux figurants-soldats-policiers jouent les "premiers rôles" (rôles bien défendus par deux jeunes inconnus doués) de Rosencrants et Guildenstern sont morts. Nous sommes encore au théâtre de l'absurde et si nous saluons au passage Beckett, Adamov et Ionesco, il faut bien aussi admettre que la pièce s'enregistre encore aux interrogations actuelles.

Il y a d'excellents moments, rares, il y a plusieurs gags, il y a davantage de longs moments ennuyeux comme la pluie. Le bavardage incontinent a pu amuser les intellectuels de 1950, maintenant il ennuie. Que de jeunes personnes, pleines de sang (et de talent aussi souvent) se fatiguent à "palabrer et à parlementer" au travers ce genre de prose dramatique en diahrrée (sic), c'est pénible. On est loin du théâtre populaire, on n'est pas moins loin d'un renouvellement fécond. Les étudiants (ou professeurs) du "cours-classique-à-papa" s'intéressent encore à "Hamlet" et à ses soldats-policiers mais c'est le serpent de la vieille culture qui se mord la queue. Cette pièce illustre assez la fatigue intellectuelle de la vieille "europe" gréco-latine et judéo-chrétienne. En Amérique du Nord, en 1969, par de frais jeunes québécois, nous nous attendons à du neuf et non pas à ces clowneries, déguisements à la manière de personnages (de Breugel) moyenâgeux. Les beaux haillons claudéliens ou "père-legaultien", rien de pire pour éloigner un public qui compte sur la scène pour retrouver la **liberté** d'expression sans les tabous de la télé et du cinéma commercial et calculateur. Liberté et nouveauté profonde.

Je le répète, c'est tout de même un spectacle qui intéressera les amateurs et les spécialistes. Intéressés: ne pas le manquer. Les jeunes comédiens sont bons et ils se donnent à fond. C'est la "machine Stoppard-Spickler" qui est lourde.

URGENT: IL FAUT SOCIALISER LES MANUELS SCOLAIRES

Je travaille depuis assez longtemps dans une entreprise étatisée pour bien connaître les périls du socialisme. Le danger se nomme: bureaucratisation excessive. Paresse, en un mot. D'autre part, on peut voir aussi, depuis belle lurette, les périls de la totale "libre entreprise". Anarchie et gaspillage, en deux mots. Exploitation du public, bien souvent. Dans un numéro spécial du DEVOIR, il y a plusieurs années de cela, comme écrivain, je parlais du virtuel scandale des manuels scolaires. Il y a un peu plus d'un mois, le 24 septembre, des policiers fédéraux déclenchaient une première investigation, une sorte de "descente en règle". La dénonciation (par qui?) du mandat de perquisition contenait tous les éditeurs et les libraires du Québec. Plein de religieux et de religieuses par dessus le marché. Et même l'honorable Conseil supérieur du livre, subventionné généreusement par le ministre Jean-Noël Tremblay.

La "police montée", lancée comme il se doit par le ministère de la Justice d'Ottawa, alla fouiller d'abord, comme il se devait, chez Hachette. Il s'agit d'une immense entreprise qui peut tout régenter: production, distribution, commerce au détail, etc. Les petits requins, éditeurs et libraires du cru s'indignent du gros "requin", mais, oui ou non, ont-ils eux-mêmes formé une sorte de cartel? La loi l'interdit. Par contre, jadis (et encore?) c'était la foire d'empoigne. On coupait les prix, il y avait favoritisme et puis tout le monde du manuel scolaire végétait. Maintenant, il y a la menace "hachette". Je n'y vois qu'une solution. Etatiser "la production" des livres d'études, Les éditeurs serviraient, en ce domaine vital, de gérant, d'imprésario des auteurs éventuels de manuels scolaires. Un jury pédagogique éliminerait avant l'imprimerie les manuscrits invalides. Mais, on le sait, cela ne se fera pas demain. Il s'agit d'un commerce d'importance, de "gros sous" (tirés de nos goussets de contribuables) qui voltigent. Et les requins sont affamés. Au fait, verra-t-on une suite à la spectaculaire descente du 24 septembre?

LE FRONT COMMUN DES ARTISTES

par Annie Bergeron

Plusieurs assemblées d'information réunissaient les artistes au Théâtre National cette semaine, en vue de lutter contre l'adoption du projet de loi 63. C'est à la suite du geste posé par les comédiens de "Lysistrata" au **T.N.M.** de "Moi Ma Maman M'aime" au **Théâtre de Quat'sous,** des "Girls" au **Patriote,** de "Rosencrantz et Guildenstern" au Centre du **Théâtre d'Aujourd'hui,** que les élèves du **Conservatoire** et de **L'Ecole nationale,** avec l'appui du **Centre d'essai des jeunes auteurs** formaient un **Front Commun Des Artistes,** pour lutter collectivement contre l'adoption du projet de loi.

La prise de position des comédiens de ces théâtres se traduisit par la lecture d'un manifeste à la fin de chaque représentation.

"L'artiste est plus informé que la moyenne du public, il est normal qu'il informe 1,200 personnes chaque soir s'il le peut" dira l'un d'eux.

Lors d'une première assemblée, Ginette Letondal prit la parole au nom de tous les comédiens du T.N.M., suivie de Charles Prévost du Front de libération populaire qui parla du rôle de l'artiste dans la Société et on attendait Raymond Lemieux avant de se rendre à l'Union des Artistes, à qui l'on reprochait de ne pas avoir pris une position ferme à l'égard du projet de loi 63.

Rejoint plus tard, le secrétaire-général de l'Union des artistes nous dit avoir reçu une délégation, composée de plusieurs artistes dont Jean Doyon, Lionel Villeneuve, Louis Aubert, Denis André, Tex, Diane Picard, André Saint-Laurent, Gisèle Collet qui vinrent s'informer de la teneur exacte du télégramme envoyé par l'Union au gouvernement. Les artistes apprirent ainsi que l'Union, qui soulignait le caractère peu explicite du projet de loi quant au choix des parents et à la politique d'immigration, le caractère hâtif du projet de loi et le peu de cas que l'on avait ainsi fait de la commission Gendron, s'opposait donc à l'adoption du projet de loi.

Lors de cette première assemblée, on notait une majorité de jeunes comédiens, quelques noms connus et la présence de Paul Hébert, de Michel Tremblay et André Brassard.

LE MANIFESTE DES COMÉDIENS

Cher public,

Vous venez d'assister à une manifestation de notre culture française, culture vivante. Détrompez-vous donc si vous êtes sous l'impression d'avoir assisté à une manifestation folklorique quelconque. Nous n'en sommes pas encore là . . .

Mais c'est ce qui risque d'arriver si le bill sixty three, qui entre en deuxième lecture à l'Assemblée nationale du Québec et qui officialise la langue de l'envahisseur, qui est hélas aussi celle de Shakespeare, est adopté.

Devant l'extrême gravité de la situation, les comédiens de cette troupe se solidarisent à tous les mouvements qui luttent contre le bill sixty three qu'ils entrevoient comme l'arrêt de mort de leur culture, votre culture, notre culture. Nous ne sommes pas du tout intéressés à assister passivement à notre louisianisation.

Notre langue et notre culture françaises sont notre identité et notre identité est notre vie; nous ne tolérerons pas que nos tartuffes de représentants trônant à Québec dans la plus totale inconscience mettent notre vie en danger ou la troquent contre les gros sous de leurs Maîtres de la rue Saint-Jacques.

Il est impératif que le bill sixty three ne soit jamais adopté, et les comédiens de ce spectacle comptent se servir de tous les moyens dont ils disposent pour que cette trahison infamante de nos représentants, soit-disant légitimes, n'ait jamais forcée de loi.

Le vendredi 31 octobre, c'est à Québec que se jouera le dernier acte. Nous nous devons d'y être et de vous inviter à y être.

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE

La déclaration suivante dégage la Nouvelle compagnie théâtrale de toute responsabilité et n'engage que les comédiens et le personnel sur scène en ce moment.

Nous, nous considérons que la façon la plus positive pour nous de lutter est encore de vous présenter du théâtre en français avant qu'il ne soit trop tard.

SPECTACLES CETTE SEMAINE

cinéma

ALOUETTE : 318 Ste-Catherine, 861-2807. **Paint Your Wagon** 8.30; merc., sam. et dm. 2.30.

ARLEQUIN : 1004 E. Ste-Catherine, 288-2943.48 **Heures d'amour** 2.35, 5.55, 9.20. **Une corde, un colt** 1.00, 4.20, 7.45. D.S. 7.35.

ATWATER : angle Atwater-Ste-Catherine. 935-4246. **Paranoïa** 1.15, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

AVENUE : 1224, Greene, 937-4689. **Last Summer** 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.30.

BERRI (ODEON) 1280 St-Denis, 878-3366. **Erotissimo** 1.00, 3.10, 5.20 7.25, 9.35.

BIJOU : 5030, Papineau, 527-9131. **Tu seras terriblement gentille** 12.30, 3.45, 6.36, 9.49. **La Récréation** 2.05, 5.18, 8.31.

BONAVENTURE : Place Bonaventure, 861-2725. **Oliver** (français) Mercredi, sam. dim. 2.00. **Every Night At** 8.30.

CANADIEN : 1204 E. Ste-Catherine, 523-5180. **Ingrid** 12.15, 3.30, 6.33, 10.00. **Le Crime de David Levinstein** 1.40, 4.55, 8.10.

CAPITOL : 890 O. Ste-Catherine. 866-6828. **Southern Star** 10.30, 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.25. Dim. dès 9.00.

CHAMPLAIN : 1815 E. Ste-Catherine, 524-1685. **Les Miens, les tiens, et les nôtres,** 2.22, 6.07, 9.52. **Sel et poivre et dynamite** 12.30, 4.15, 8.00.

CHATEAU : 6856 St-Denis, 271-4400. **Femmes et tentations** 1.00, 4.25 ,7.50. **Le Secret d'une fille de Soho** 2.40, 6.05, 9.35.

CINEMA V : 555 O., Sherbrooke, 489-5559 **I am curious Yellow** 7.30, 10.00, dim. 12.00, 2.30, 5.00, 7.30, 10.00 ; Sam. 5.00, 7.30, 10.10, 12.00.

CINEMA ANJOU : Les Galeries d'Anjou. **Les Amours de Lady Hamilton** 7.05 ; sam. dim. 1.00, 3.00, 5.05, 7.05, 9.10.

CINEMA DE MONTREAL : 1584 Mt-Royal E., 521-7870. **Je fais l'amour pas la guerre** 2.19, 6.50. **Les Striptiseuses** 2.10, 4.09, 8.48. **Les Voluptés du bain** 12.50, 5.29, 10.08.

CINEMA DE PARIS : 896 O. Ste-Catherine, 861-2996. **Le Mariage** 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINERAMA THEATRE IMPERIAL : 1430 Bleury, 288-7102. **Mediterranean Holiday.** Tous les jours 8.30 ; mercredi, samedi, 2.00; dim. 2.00, 7.30.

COTE DES NEIGES : 6800, Côte-des-Neiges. 735-5527. **Cnéma 1: Don't let the Angels Fall** 7.20, 9.25. Sam. dim. 1.05, 3.10, 5.15, 7.20, 9.20. D.S. 9.00. **Cinéma 11 : Oliver** (English); merc. sam. dim. 2.00. **Every Night At** 8.30.

CREMAZIE : 8810, St-Denis, 388-4210. **Funny Girl** 8.05; sam. dim. 2.15, 5.15, 8.15.

CRYSTAL : 1223, St-Laurent, 861-2249. **Murderers Row Only when I laugh, The wild Racers.**

DAUPHIN : 2396 E. Beaubien, 721-6060. **Salle Renoir : La Vie, l'amour la mort.** 7.30, 9.40 sam. dim. 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.40. **Salle McLaren : Le Diable par la queue** 7.30, 9.30 ; sam. dim. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

ELYSEE : 35 O. Milton, 842-6053. **Salle Resnais : Ma nuit chez Maud** 7.30, 9.30 ; sam. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.45 ; dim. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. **Salle Eisenstein : Un soir un train** (s.t. anglais) même horaire.

FESTIVAL : 1206 Est, Ste-Catherine **"Je suis curieuse"** En sem. 7.30, 10.00, Sam. 5.00, 7.30, 10.00, 11.45. Dim. midi, 2.30, 5.00, 7.30, 10.00.

FLEUR DE LYS : 858, Ste-Catherine E., 288-3303. **Hibernatus** 12.00, 3.30, 6.50, 10.35. **L'écume des jours** 1.20, 4.50, 3.25.

FRANCAIS : 59, E. Ste-Catherine, 288-5513. **Femmes et tentations** 2.40, 6.10, 9.35. **Le Secret d'une fille de Soho** 1.15, 4.40, 8.05. D.S. 7.45.

GRANADA : 4353, E. Ste-Catherine, 255-2428. **Femmes et tentations** 2.55, 6.20, 9.40. **Le Secret d'une fille de Soho** 1.15, 4.40, 8.05. D.S. 8.05.

GREENFIELD PARK : 549, Taschereau, 671-6129. **Cinéma 1: Charley** 6.05, 9.40. **Hell in the Pacific** 7.50; dim. dès 12.30. **Cinéma 11: 4 La Jungle sensuelle** 6.20, 9.35. **Des filles pourl 'armée** 7.40. Dim. dès 1.00.

JEAN-TALON : 4255 E. Jean-Talon, 725-7000. **Hibernatus** 6.45, 10.25 ; dim. 12.00, 3.25, 6.45, 10.25. **Les jeunes Loups** 8.20 ; dim. 1.20, 4.50, 8.20.

KENT : 6100 O. Sherbrooke, 489-9707. **Best House in London** 1.20, 3.15, 5.15, 7.10, 9.10. D.S. 8.50.

LAVAL : Centre d'Achat Laval, 688-8200. **Cinéma 1: Charly** 5.55; sam. dim. 12.10, 4.30, 8.55. **Hell in the Pacific** 7.45; sam., dim., 12.30, 4.05, 7.45. D.S. 7.45. **Cinéma 11 : La Jungle sensuelle** 6.35, 9.50; sam.. dim. 3.20, 6.35, 9.50. **Des filles pour l'armée** 8.00; sam., dim. 1.30, 4.45, 8.00. D.S. 8.00.

LIDO : 360, Labelle, 681-1888. Du 21 au 25 : **Le Voyage fantastique** et **La Diligence vers l'ouest,** les 2 films dès 7.00. Le 26 : **La Reine des Vikings** et **Ballades en bleu** dès 1.30, et dès 7.00. Du 27 au 31 : même films dès 7.00.

LOEW'S : 954 O. Ste-Catherine, 866-5851. **Gypsy Moths** 10.15, 12.30, 2.45, 5.00, 7.15, 9.25. D.S. 9.05.

LUCERNE : 855, Décarie, 744-2734. **Charly** 6.00 ,9.40. **Hell in the Pacific** 7.45. D.S. 7.45. Dimanche dès 1.00.

MAISONNEUVE : 3001 E. Sherbrooke, 525-2174. **Hibernatus** 6.45, 10.25 ; dim. 12.00, 3.25, 6.45, 10.26. **Les jeunes Loups** 8.20 ; dim. 1.20, 4.50, 8.20.

MERCIER : 4260 E. Ste-Catherine, E., 255-6224. **L'Eveil de la puberté** 6.30, 9.40; sam., dim. 12.30, 3.40, 6.50, 10.05. **La Tour de Nesle** 8.05; sam. dim. 2.05, 5.15, 8.30.

MIDI-MINUIT : 4462, St-Denis, 842-8264. **Oui à l'amour non à la guerre** 1.35, 4.45, 8.00. **L'Auberge de la peur** 12.00, 3.10, 6.20, 9.35.

MONKLAND : 5504 Monkland, 484-9711. **Joniko** 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. E.S. 9.05.

MONTCALM : 3238, Masson, 727-5213. **Les Vierges de Satan** 8.10; sam., dim. 1.30, 4.45, 8.10. **Le monstre de l'espace** 6.30, 9.50; sam., dim. 3.10, 6.30, 9.50. D.S. 8.10.

OUTREMONT : 1248 O. Bernard, 277-3233. **Jonilo** 1.15, 3.15, 5.15, 715, 9.15. D.S. 9.00.

PALACE : 698 O. Ste-Catherine, 866-6991. **Sweet Charity** 10.00, 12.40, 3.20, 6.00, 8.50. D.S. 8.40. Dim. dès 12.40.

PAPINEAU : 4519 Papineau, 521-6853. **Valérie** 2.40, 6.05, 9.40. **La loi du survivant** 12.55, 4.20, 7.50.

PARISIEN : 480 O. Ste-Catherine, 861-2697 **Les amours de Lady Hamilton** 10.00, 12.00, 2.15, 4.30, 6.45, 9.10.

PIGALLE : 912, Ste-Catherine O. 866-2774. **Oui à l'amour non à la guerre** 10.10, 1.35, 4.45, 8.00, 11.10. **L'Auberge de la peur** 12.00, 3.10, 6.20, 9.35. Dim. dès 12.00.

PLACE DU CANADA : 1010, Lagauchetière O. 861-4595. **Journey To the Far Side of the Sun** 5.40, 7.40, 9.45 ; sam. dim. 1.30, 3.35, 520, 7.25, 9.35.

PLACE VILLE-MARIE : 1 Place Ville-Marie, 866-2644. **Grand cinéma : The Sterile Cuckoo** 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. Sam. Midnight Show 11.15. D.S. 9.00 **Petit cinéma : The Graduate** 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30. Sam. Midnight Show 11.15. D.S. 8.30.

PLAZA : 6505 St-Hubert, 274-6155. **Ingrid** 12.15, 3.30, 6.33, 10.00. **Le Crime de David Levinstein** 1.40, 4.55, 8.10.

RITZ : 1313, Bélanger E., 272-5290. **Le monstre de l'espace** et **Le Peuple des abimes.** Sam. et dim. ouvert dès 1.00; semaine, 6.00.

RIVOLI : 6906, St-Denis, 277-4129. **Mon homme** 2.30, 5.55, 9.25. **Les trois sergents du fort Madras** 12.50, 4.15, 7.45.

SAINT-DENIS : 1594, St-Denis, 849-4211. **Le Grand Dadais** 12.20, 3.39, 6.38, 9.57, **Une garce inconsciente.** 1.51, 5.10, 8.29.

SALLE HERMES : 5550 O. Sherbrooke, 480-5559. **Marry Marry Me.** 8.00, 10.00 ; dim. 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.

SAVOY : 4470 Wellington, 769-7372. **Romeo and Juliet** 9.10 ; dim. 1.05, 5.05, 9.10. **Barefoot in the Park** 7.15 ; dim. 3.15, 7.15. D.S. 7.15.

SEVILLE : 2155 O. Ste-Catherine, 932-1139. **Goodbye Colombus.** 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25. D.S. 9.00.

SNOWDON : 5225, Décarie, 482-1322. **La Muhair** 1.30, 3.30, 5.35, 7.40, 9.40.

THE CINEMA : 1 Westmount Square 931-2427. **Me Natalie.** 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.15.

VAN HORNE : 6150 Côte-des-Neiges, 737-5811 **Medium Cool** 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.25.

VERDUN : 3841, Wellington, 768-2092. **L'Eveil de la puberté** 6.30, 9.40; sam., dim. 12.30, 3.40, 6.50, 10.00. **La Tour de Nesle** 8.05; sam., dim. 2.05, 5.25, 8.30.

VERSAILLES : 7265 E. Sherbrooke, 352-0200, salle Rouge: **Femmes et tentations** 8.05; sam., dim. 1.15, 4.40, 8.05. **Les Secrets de la fille de Soho** 6.20, 9.40; sam., dim. 2.55, 6.20, 9.40. **Salle Bleue : Pas folles les mignonnes** 6.00; sam., dim. 2.25, 6.00, 9.40. **Will Penny le solitaire** 7.45; sam., dim. 12.30, 4.05, 7.45. D.S. 7.45

WESTMOUNT : 5038 O. Sherbrooke, 486-7395. **Midnight Cowboy** 12.30, 2.40, 4.50, 7.05, 9.20 ; sam. 11.30. **Midnight Show.**

YORK : 1487 O. Ste-Catherine, 937-8978. **Take the Money and Run** 1.35, 3.35, 5.35, 7.35, 9.40. D.S. 9.05.

Au Verdi cette semaine

VERDI : "Calcutta" et "Pourquoi c'est faire" : sur semaine à 7:30 et 9:30 et le samedi et le dimanche à 1:30, 3:30, 5:30, 7:30 et 9:30.

A la Cinémathèque Canadienne cette semaine

Mardi le 4 à 21.30, cinq films sur l'art: le **GUSTAVE MOREAU,** de Nelly Kapian, **MAGRITTE OU LA LECON DES CHOSES,** de Luc de Heusch, **MISE A NU,** de Robert Lapoujade, **R-34,** de Jack Chambers, **MAGIC CIRCLE,** de Gary Li Nova.

Mercredi le 5, à 19.30, six courts métrages réalisés en Afrique par John Marshall: **A CURING CEREMONY, N/UM TCHAI, AN ARGUMENT, MEN BATHING, A JOKING RELATIONSHIP, KUNG BUSHMAN HUNTING EQUIPMENT.** A 21.30, six films canadiens: **WALKING** (Ryan Larkin), **LA OU AILLEURS** (Jacques Leduc), **GALLERY** (Don Owen), **POURQUOI C'EST FAIRE** (Richard Lavoie), **LES CANOTS DE GLACE** (Jean-Claude Labrecque), **LES MASQUES** (Jacques Kasma).

Jeudi le 6 à 20 heures: **LES DESOEUVRES** (René Bail).

Vendredi le 7, à 19.30: **ONZE FIORETTI DE FRANCOIS D'ASSISE** (Roberto Rossellini). A 21.30: **BOUDU SAUVE DES EAUX,** réalisé par Jean Renoir avec Michel Simon.

boîtes à chanson

L'ATRE : 4461 St-Denis, 844-7314. Spectacle tous les soirs à 10:00, Dim. le 26, Jean Richard, Du 27 oct. au 2 nov. incl. Langlois Rajotte-Gauron.

LA BUTTE A MATHIEU : 1-819-322-2248, Val David, 2554 Monty. Samedi le 8 nov. "Georges Dor". Spectacle à 9.00 et à 11.00.

LA CLEF présente un festival de Blues et Rock avec les **Hunted, Higgan's Hill, Paul Wyner,** expédition, **Tallmuds, Blues Generation.** Le dimanche 9 novembre de 4 hres à minuit à l'auditorium du collège Ahuntsic, 9155 St-Hubert. Billets en vente à: Records Cave, Phantasmagoria, Matter of Opinion. La Clef et à la Coop du CEGEP Ahuntsic.

LA CREMAILLERE : Ile du Moulin, Terrebonne, 666-8516. **Raymond Lévesque et Gilles Fecteau.**

LE CARREFOUR INTERNATIONAL: 6600 Wilderton, 731-8045. Le 8 oct., un chansonnier.

LA GALERIE CAFE : 158 est, St-Paul, 861-4031. Dim. le 26 The Minds. Le 31 oct. Hyggan's Hills. Le 1er nov. Le Cordan.

LE PATRIOTE : 1474 Ste-Catherine est, 521-6666. Dim. le 26 oct. Jean-Pierre Ferland avec en première partie Diane Chayer. Du 28 oct. au 2 nov. Tex. Spectacles en semaine à 8:00 et 11:00 le dimanche à 7:30 et 10.30. Du 3 au 10 novembre **Les Jérolas.**

LE PATRIOTE A CLEMENCE : 1474 Ste-Catherine est, 521-6666. Dim. le 26 oct. **"La Tabarnouche de Varlope".** Du 29 oct. au 9 nov. **"Les Girls",** revue de Clémence Desrochers. Merc., Jeu., dim. : 9:00 Ven. : 10:00 Sam. : 9:00 et 11:30.

LE PICASSO : 1621 St-Denis, 843-3533. Dim. le 26 oct. **Richard Roy.**

théâtre

LA POUDRIERE : Ile Sainte-Hélène. **"Délicate Balance"** de Edward Albee, en français. Jusqu'au 31 octobre.

L'ATELIER INC. : Cité Universitaire, Sherbrooke Qué. Le Théâtre de l'Atelier présente **"Caviar ou lentilles",** comédie de Scarnicci et Tarabusi. Mise en scène : Benoît Dumont ; décors : Denis Rousseau ; régie : Patrice Potvin. Les mercredis, jeudis et samedis à 8.30. Jusqu'à la mi-décembre.

RIDEAU-VERT : 4664, St-Denis, 844-1793. **"Cet animal étrange"** pièce de Gabriel Arout, d'après les récits de Tchekhov avec Yvette Brind'Amour, **Gérard Poirier,** André Cailloux, **Andrée** St-Laurent, Serge Turgeon, Daniel Roussel et Diane Pilon. Mise en scène : André Cailloux, Costumes : François Barbeau. Décor : Guy Rajotte. Jusqu'au 2 novembre.

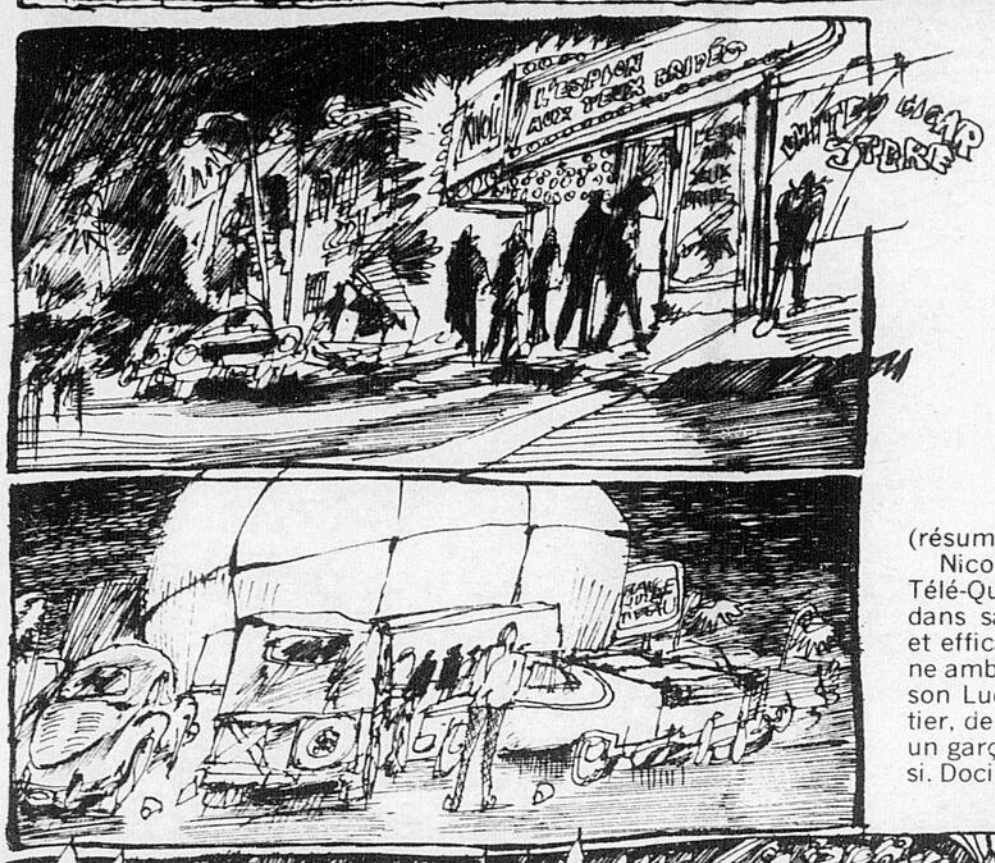
THEATRE MAISONNEUVE : Place des Arts. **"Lysistrata"** d'après Aristophane. Adaptation d'André Brassard et Michel Tremblay. Avec Denise Pelletier, dans le rôle-titre : Elizabeth LeSieur, Ginette Letondal, Diane Picard. Présenté par le Théâtre du Nouveau-Monde, jusqu'au 9 novembre.

THEATRE POPULAIRE DU QUEBEC: 130 E. St-Paul. **"Encore 5 minutes"** pièce de Françoise Loranger avec Marjolaine Hébert et Jean Duceppe. Costumes : Gilles-André Vaillancourt ; décor : Hugo Wuethrich. Mise en scène: Louis-Georges Carrier.



NICOLE SANS MICRO NI CAMÉRA 3

FEUILLETON EXCLUSIF DE CLAUDE JASMIN



(résumé)

Nicole Marceau travaille à Télé-Québec. Il y a deux hommes dans sa vie de secrétaire jolie et efficace, Roger Bleau, un jeune ambitieux du poste et Lucien, son Lucien, un garçon du quartier, de la paroisse Sainte-Cécile, un garçon simple et bizarre aussi. Docile et mystérieux:



Nicole sort du Rivoli, pas contente, pas ennuyée non plus. Son Lucien, lui, est satisfait. Il adore ces films où un bel espion ingénieux triomphe de tous les dangers. Il sourit au coin de la rue Bélanger, regardant les enseignes lumineuses des cinémas, du "Cigars store", du "Laura Secord" ... Il redescend lentement sur terre.

" - Tu es content là, hein? Ca se voit, mon beau niaiseux?"

Nicole n'est pas fier de son chum. Elle accepte de sortir avec lui mais c'est comme "en attendant". Lucien la regarde drôlement ce soir, soudain, il dit: "Nicole, si tu veux me faire un grand plaisir, tu vas venir faire un tour". Et Nicole accepte encore une fois ses "fameux" petits tours des mardis ou des samedis soirs. Le jeudi, c'est sacré: elle joue au bowling. Lucien conduit son vieux Pontiac, bleu marine, 1962, dans les rues de Montréal. Il mâche sa gomme chicklett, verte toujours, une main nonchalante au volant, le sourire du cinéphile satisfait, au bec. Il lui offre une orangeade "julep" et Nicole qui adore l'orangeade fouettée accepte volontiers. Il stoppe rue Lajeunesse.

"-Viens, laissons la bagnole ici, on va marcher un peu".

"-Tu digères mal? Tu digères toujours mal, je l'oubliais".

Nicole l'accompagne, elle se dit soudain que c'est terminé. Revenus, tantôt, elle va lui parler, c'est assez de ces sorties insignifiantes qui ne mènent à rien. On dirait que Lucien a deviné cette pensée, il la regarde durement:

"-Je sais bien que tu en as assez de moi. Tu me trouves banal, hein, Nicole?"

Et puis, Nicole se souvient mal du reste. Ils étaient rendus près d'un cimetière car il y avait un mur, une grille d'entrée et qui a grincé affreusement quand Lucien en poussa les barrières. C'était sombre et sinistre!

Nicole se demande maintenant, au milieu de son divan-lit, assise, incapable de s'endormir, si elle a fait un cauchemar. Lucien lui a pris le bras avec une fermeté rare. Il y avait, dans ce petit cimetière de la rue Berri, des inscriptions en langue étrangère, de l'hébreu sans doute. Il la poussait devant lui dans une allée: "-Ne crains pas, n'aie pas peur. C'est pas dangereux. Regarde Nicole, regarde bien". Nicole était bouleversée, devant elle, à ses pieds, il y avait une sorte de petit nuage de brouillard blanc, bleuté. Et dans ce paquet d'ouate humide, il lui semblait voir une sorte de petit bonhomme, ou bien était-ce un animal, c'était rose, de ce rose accusé qu'elle admirait tant, enfant, sur les jambons des vitrines de Pâques.

"-Lucien, qu'est-ce que c'est?". Nicole était tout près de lui, effrayée.

"-Je peux faire apparaître et disparaître des choses comme celle-là. Nicole, je ne suis pas n'importe qui". "Et soudain, en un éclair, Nicole songe à ce petit Lucien Pageau qui, petit garçon, faisait des crises d'hystérie sur le trottoir de la rue Saint-Denis, qui marchait en pleine nuit, en crises fréquentes de somnambulisme. Elle revoit la mère de Lucien, sur le balcon, qui pleure certains soirs en racontant les cauchemars affreux que faisait son cher petit garçon. Nicole, comme à huit ans, de nouveau a peur de ce grand garçon pâle, secret, timide.

"-Je fais des expériences de spiritisme. J'ai lu des traités d'experts sur la question. Nicole, si tu me quittes, je te changerai en pourceau, en perroquet."

Et Nicole écoute ce rire, pour la première fois, dur, méchant. Elle recule de quelques pas. Elle se bouche les oreilles car ce petit paquet de chairs roses remue frénétiquement maintenant comme s'il était attaché à des liens invisibles et il pousse des cris rauques. Nicole maintenant se jure bien de ne plus revoir ce Lucien hypocrite qui avait une vie cachée, qui est peut-être possédé du diable. Elle ne sait plus quoi penser, si elle doit croire à son âge aux légendes de son enfance, aux contes effrayants que son grand-père lui racontait quand elle était toute jeune. Elle court sans regarder derrière elle.

Nicole, essouflée, tremblante d'effroi, entend les cris de Lucien au fond du petit cimetière: "Reviens, Nicole, reviens, je vais t'expliquer. Je ne suis pas n'importe qui! Nicole."

Les barrières de la grille d'entrée sont refermées. Elle a du mal à les ouvrir. Ses nerfs ne répondent plus adéquatement, son cerveau est brouillé, elle a des gestes incohérents et elle se coupe sur l'angle d'un piquet, son front cogne aux barreaux, étourdie, elle a peur de s'évanouir. Elle se retourne et elle voit son grand dadais de Lucien qui gesticule, qui est nu comme cette manière de goret rose qui grouillait tantôt entre deux pierres tombales. C'est affreux! Sa bouche n'est qu'un grand trou noir et Nicole n'entends pas ce qu'il veut lui dire! Elle se jette en courant hors de ce cimetière du nord de la ville, elle voit l'entrée du métro, ses lumières qui la calment un peu. Elle s'y engouffre, haletante, en sueurs. Les gens l'observent avec curiosité. Elle cherche un billet. Déclic! Elle passe le tourniquet. Elle a rêvé, songe-t-elle, elle va se réveiller tantôt, bientôt! Mais non, tout est bien réel. Elle connaît ce cimetière de la rue Berri. Cette station Sauvé est bien une station du neuf métro de Montréal. Et Lucien? Lucien n'est donc pas ce grand garçon tranquille qu'elle croyait connaître. C'est de la folie?

Elle sort à Jean-Talon. Elle épie tout, vérifiant si tout s'ajuste bien à ce qu'elle sait déjà, oui, il y a la banque au coin de sa rue, il y a le feu vert qui lui indique la voie. Il y a le logement, à vue d'oeil, là-bas. Et lui, lui, oui, Lucien qui sort de sa voiture, gêné un peu, on dirait qu'il a couru aussi, il est en sueurs lui aussi:

"-Nicole, où étais-tu passée? Nicole, il faudrait que je te parle. C'est important. J'ai trahi un secret. Nicole, je ne pourrai plus te voir si..."

A SUIVRE

DEUX MILLIONS D'HOMMES



PAR GÉRARD ST-DENIS

DÉCÈS DE M.CYRILLE VAILLANCOURT



L'honorable Cyrille Vaillancourt, président honoraire de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses Populaires Desjardins, est décédé à Lévis le 30 octobre dernier. Monsieur Vaillancourt avait été directeur général de la Fédération depuis sa fondation en 1932 jusqu'en mars dernier.

LES MAGASINS CO-OP APPUIENT UN OFFICE DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR

L'annonce de la création prochaine d'un office de la Protection du Consommateur par le gouvernement du Québec ne peut que réjouir tous ceux qui de près ou de loin travaillent à l'information et à la protection du consommateur.

A maintes reprises, les magasins Co-op avaient demandé et avaient réclamé de la part du gouvernement la mise en place d'un tel organisme. Nous étions conscients et nous le demeurons des difficultés avec lesquelles les consommateurs sont aux prises dans notre société: publicité erronée et tendancieuse; emballage trompeur; étiquetage erroné ou produits dangereux.

Depuis longtemps, les magasins Co-op ont tenté avec leurs modestes moyens de travailler à la protection et à l'information du consommateur. Encore récemment, en juin dernier, la Fédération des magasins Co-op a mis sur pied, en collaboration avec l'Association coopérative féminine du Québec, l'Institut de protection et d'information du consommateur, organisme essentiellement voué à la défense des intérêts du consommateur. Sous la direction de Cécile Hamel, diététicienne, cet institut, à l'aide de sa cuisine expérimentale, prépare des dossiers d'information et fait de la recherche sur les produits à l'intention des consommateurs. C'est là une autre contribution des coopératives de consommation afin d'aider concrètement les consommateurs à sortir de la situation d'infériorité et d'isolement dans laquelle ils sont plongés.

Si le gouvernement désire créer un organisme qui aura comme véritable fonction de travailler aux intérêts des consommateurs, ce dont nous ne doutons pas, il importe cependant que le mouvement coopératif et des groupes de consommateurs représentatifs soient présents à l'élaboration et à la définition de cette loi.

Les coopératives de consommation représentent des dizaines de milliers de familles. Elles regroupent des personnes de toutes les classes, de toutes les professions, de tous les milieux et cela aux quatre coins du Québec; les ignorer serait faire preuve d'un manque de connaissance du rôle économique et social des coopératives chez nous. De toutes façons, les coopératives seront là pour s'assurer que cet Office remplit bien et de façon adéquate les fonctions auxquelles il est destiné.

Le gouvernement veut agir et il peut être assuré de la part des coopératives de consommation d'une collaboration des plus étroites.

Qui sait? Peut-être cet office de protection du consommateur sera-t-il le premier pas vers un Ministère des consommateurs.



M. J.-A. Dionne, président de la Fédération des Magasins Co-op inaugure officiellement le nouveau système IBM 360.
On sait que la Fédération a été la première entreprise d'alimentation à Québec à utiliser l'informatique.
Sur la photo on reconnait de gauche à droite: M. Benoit Morneau, gérant général adjoint, M. Charles Belzile, membre de l'exécutif et gérant de Coopgro, M. Jacques Towner, directeur général et M. André Dalmont, responsable de l'informatique.

LES MAGASINS CO-OP VOUS INFORMENT

EN VEDETTE CETTE SEMAINE

au magasin CO-OP de votre localité



AU BAS PRIX CO-OP

MIRACLES DANS LES PRIX

Le dictionnaire Larousse définit "MIRACLE" ainsi: "fait surnaturel. Effet dont la cause échappe à la raison de l'homme".

LES MIRACLES DANS LES PRIX SONT DONC IMPOSSIBLES.

Les Magasins CO-OP ne diront pas qu'ils font des miracles dans les prix parce qu'ils respectent les consommateurs. Ils n'annonceront pas une baisse de prix à tous les deux ans.

Les Magasins CO-OP méritent votre confiance parce qu'ils sont au service des consommateurs.

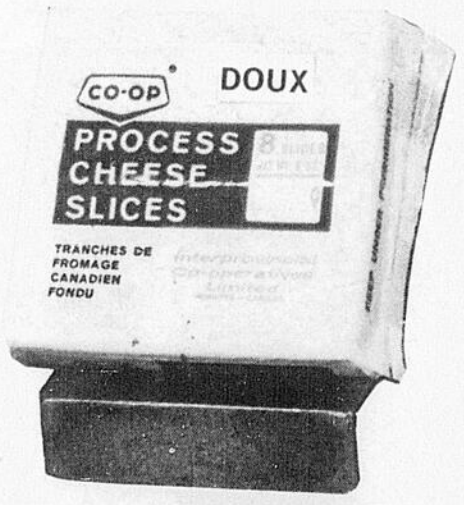
Avez-vous pensé que tous les postes de direction sont occupés par des Canadiens français?

Qui achète aux Magasins CO-OP protège ses enfants et leur AVENIR.

PLUS DE 200 POINTS DE VENTE COOPÉRATIFS AU QUÉBEC "POUR MIEUX VOUS SERVIR"

EN VEDETTE CETTE SEMAINE

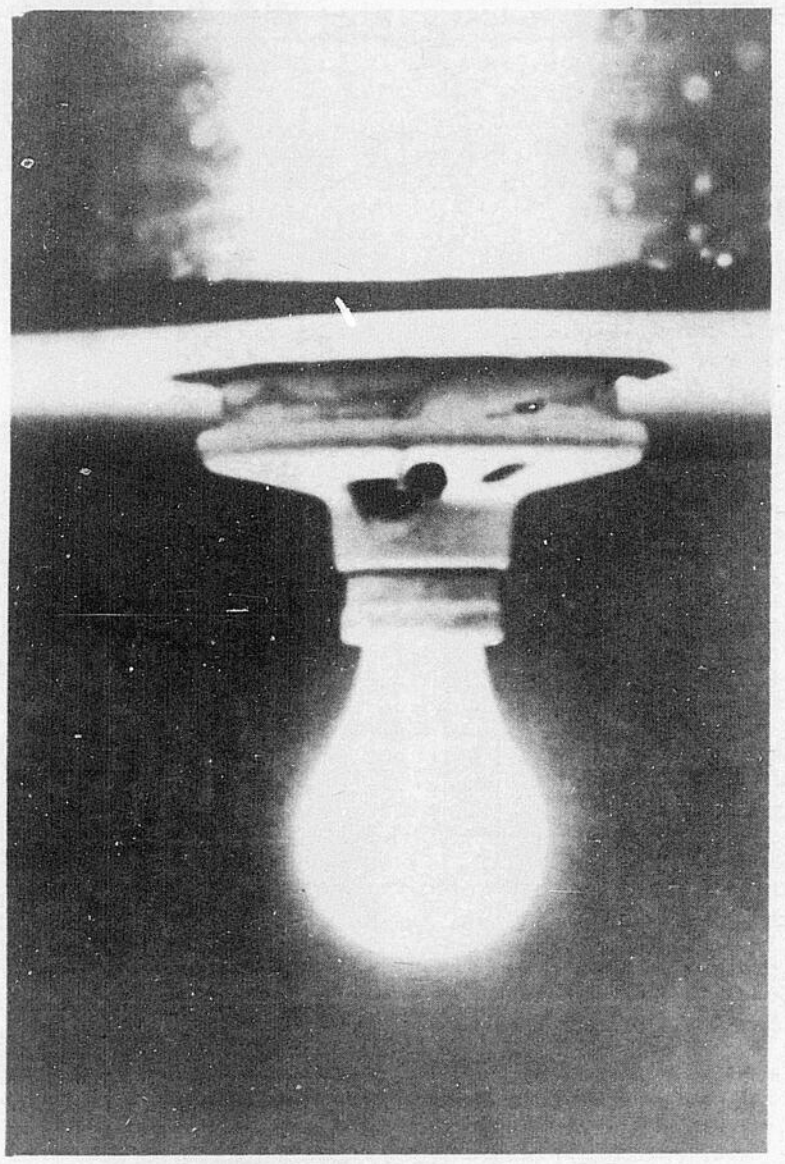
au magasin CO-OP de votre localité



AU BAS PRIX CO-OP

QUÉBEC SAIT ACHETER

LES BONNES AMPOULES



Il existe plusieurs sortes d'ampoules électriques. Mais les plus avantageuses sont celles qui sont faites pour 125 volts. En général, elles dureront plus longtemps, si on considère que la tension (voltage) varie durant la journée selon l'heure, le nombre d'installations électriques et les périodes pendant lesquelles les lampes sont allumées.

On sait que la vie moyenne d'une ampoule est de mille (1,000) heures. Mais une lampe faite pour 120 volts utilisée à 125 volts ne durera que 580 heures, tandis qu'une autre fabriquée pour 125 volts et employée à 120 volts sera prolongée à environ mille sept cent (1,700) heures.

L'ACCENT RÉVEILLE-T-IL LA SAVEUR OU LA DOULEUR?

La décision des manufacturiers d'aliments pour bébés, Heinz et Gerber, de suspendre l'emploi du monosodium de glutamate ou MSG dans la préparation de leurs produits, fait suite aux expériences de chercheurs américains; ces derniers ont découvert que le MSG est susceptible de nuire au système nerveux humain; ils l'ont constaté sur des animaux de laboratoire. C'est pourquoi il est à conseiller aux ménagères de cesser complètement l'assaisonnement à l'Accent'.

On sait en outre que la cuisine "chinoise" utilise abondamment le MSG, ce qui provoque des crampes d'estomac assez violentes chez certains individus.

UN MOIS DE PRIX STABLES

Voici, pour le mois de novembre la cote de prix des aliments, prévue par le ministère fédéral de l'agriculture:

Boeuf: les prix pourraient varier légèrement par rapport au niveau de la fin de septembre.

Porc: les prix pourraient fléchir un peu en raison de l'augmentation saisonnière des abattages.

Oeufs: les approvisionnements sont abondants et les prix sont légèrement à la baisse.

Volaille: les approvisionnements de poulets à griller seront considérables et leurs prix fléchiront. Quant aux dindes et dindons, ils seront relativement rares et leurs prix resteront fermes.

Pommes de terre: les approvisionnements sont suffisants et les prix resteront bas.

Pommes: l'offre sera considérable et les prix ne varieront généralement pas.

Poires: on dispose de forts approvisionnements pour lesquels les prix ne changeront pas.

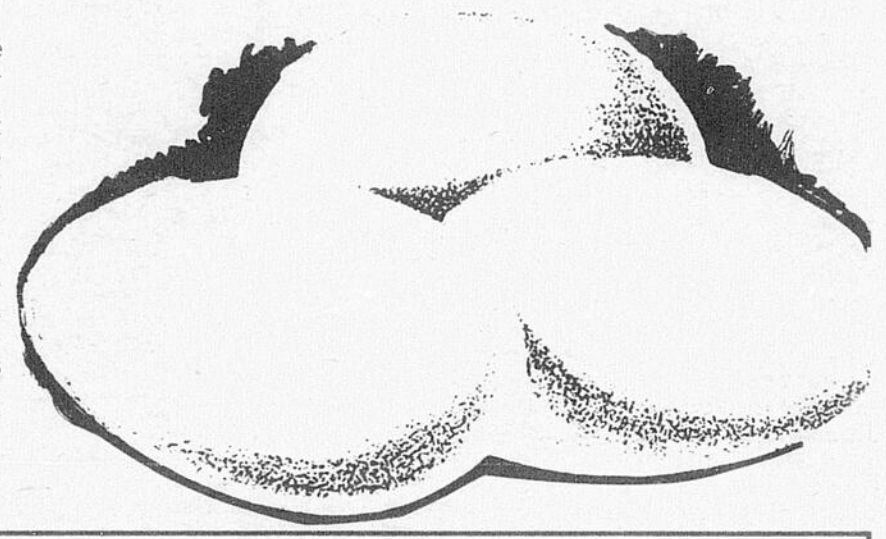
Canneberges: les approvisionnements sont bons et s'écoulent à dex prix saisonniers.

Choux, carottes et rutabagas: l'offre est normalement élevée pour la saison alors que les prix sont modérément fermes.

Oignons: on dispose d'approvisionnement suffisants à prix stables.

COMMENT CHOISIR VOS OEUFS

Vous avez sûrement remarqué que le prix des oeufs varie beaucoup au cours de l'année. Ainsi en automne, les gros oeufs sont plus chers que les petits et les moyens. Pour décider de l'achat le plus avantageux, il suffit de faire un calcul très simple: la différence de prix entre les grosseurs d'une même catégorie devrait être d'environ 7 cents pour que les oeufs soient relativement au même prix. Prenons un exemple: si les gros oeufs se vendent 60 cents la douzaine et les oeufs moyens 48 cents, les oeufs moyens sont beaucoup plus avantageux que les gros.



CHOU-FLEUR TÊTE D'OR

1 chou-fleur moyen lavé et paré
1 blanc d'oeuf
1/4 tasse de mayonnaise
1 c. à thé de jus de citron
2 c. à table de fromage parmesan (environ)

PLACER le chou-fleur entier dans 1 ½ tasse d'eau bouillante salée.
Saupoudrer 3/4 c. à thé de sel sur la tête du chou-fleur.
COUVRIR et amener à ébullition.
CUIRE lentement jusqu'à tendreté, environ 20 minutes (15 minutes pour un petit chou-fleur).
MELER la mayonnaise et le jus de citron. Battre le blanc d'oeuf jusqu'à ce qu'il forme des pics fermes. L'incorporer délicatement à la mayonnaise.
EGOUTTER le chou-fleur cuit. Le déposer sur une plaque à biscuits.
Couvrir de la préparation à la mayonnaise. Saupoudrer de fromage parmesan.
METTRE sous le gril (qu'on aura pré-chauffé), à 3 ou 4 pouces de la source de chaleur pour dorer, environ 5 minutes.
SERVIR en pointes.
6 portions.

**PLACER le chou-fleur entier dans 1 ½ tasse d'eau bouillante salée.
Saupoudrer 3/4 c. à thé de sel sur la tête du chou-fleur.
COUVRIR et amener à ébullition.
CUIRE lentement jusqu'à tendreté, environ 20 minutes (15 minutes pour un petit chou-fleur).
MELER la mayonnaise et le jus de citron. Battre le blanc d'oeuf jusqu'à ce qu'il forme des pics fermes. L'incorporer délicatement à la mayonnaise.
EGOUTTER le chou-fleur cuit. Le déposer sur une plaque à biscuits.
Couvrir de la préparation à la mayonnaise. Saupoudrer de fromage parmesan.
METTRE sous le gril (qu'on aura pré-chauffé), à 3 ou 4 pouces de la source de chaleur pour dorer, environ 5 minutes.
SERVIR en pointes.
6 portions.**

VOTRE MENU DE LA SEMAINE

Dimanche, le 2	Lundi, le 3	Mardi, le 4	Mercredi, le 5	Jeudi, le 6	Vendredi, le 7	Samedi, le 8
Hors-d'oeuvre Rôti de veau Sauce brune Pommes de terre au paprika * Epinards frais à l'ail (voir menu du 4) Tranches de tomate à la vinaigrette Gâteau roulé	Crème de blé d'Inde Barbotte sautée à la poêle Pommes de terre en purée Bâtonnets de céleri et cornichons * Pouding éponge au citron	* Goulash éclair (restes de veau) Nouilles persillées Salade: laitue, épinards, radis et oignon Crème à la vanille avec bananes tranchées	Pain de viande Sauce aux champignons Pommes de terre persillées * Chou-fleur tête d'or Bâtonnets de carotte Saundae à la guimauve	* Oeufs à la King Pommes de terre fondantes Brocoli au beurre avec filet de citron Quartiers de concombre Tarte aux pommes	Cuisses de poulet rôties au four * Riz à la Frisco Salade: chou, carotte râpée, piment vert et oignon Brownies	Coeur de boeuf farci Pommes de terre sautées à la poêle avec oignons Salade: betteraves, pomme, céleri et oignon Mayonnaise * Dessert jello au lait Biscuits

CETTE PAGE EST RÉDIGÉE EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DE PROTECTION ET D'INFORMATION DU CONSOMMATEUR (IPIC), UN SERVICE DE "COOPRIX" SITUÉ AU 1420 EST, RUE LEGENDRE A MONTRÉAL.

SKI POUR TOUS



Par RICHARD JOANNETTE

Bien choisir ses bottes

Une bonne chaussure de ski peut contrôler une paire de skis de qualité très inférieure, mais une mauvaise chaussure ne saura jamais manier même le meilleur ski au monde. La chaussure transmet simultanément tout mouvement de la cheville au ski et rend le travail du pied efficace. La semelle doit être assez étroite pour ne pas déborder à l'extérieur du ski, ce qui permet d'éliminer les accrochages sur les pentes. Elles doivent être très rigides dans la construction latérale pour assurer une meilleure prise de carres. D'autre part, dans sa fabrication longitudinale, la flexion ne doit pas être trop lâche afin de ne pas affecter sa force latérale. La tige de la chaussure est construite de façon à assurer la flexion dans l'axe du ski. Dans la conception d'une chaussure moderne nous ajoutons en réunissant ces points de contreforts: le blocage. Si dans la flexion et la poussée du genou en avant le mouvement ne conduit pas jusqu'aux carres, il n'existe pas dans la chaussure ce blocage nécessaire à une prise totale des skis sur la piste durant le virage. Ainsi, les skis seront difficilement entraînés dans l'arc du virage.

En quelques mots: **presque toutes les chaussures que vous trouverez dans les boutiques de ski sérieuses sont maintenant fonctionnelles et adéquates. Cependant, le prix minimum d'une excellente botte de ski est de soixante dollars et, si elle n'est pas excellente ce n'est plus une chaussure pour faire le ski.**

Les chaussures **Le Trappeur, Caber, Lange, Koflach, Molitor, Rieker** sont très populaires et à la fois reconnues dans le monde entier.

N.B. Dans 99% des cas la pointure d'une chaussure de ski sera moindre que celle de vos souliers.

Préparation physique

L'entraînement physique du skieur a un effet sur son rendement: il améliore sa formation technique et ses dispositions psychologiques. Les mouvements gymniques recommandés, utilisés également dans la formation technique du skieur, ont pour but de développer les muscles des jambes, des reins et de l'abdomen.

Le premier mouvement suggéré conditionne les muscles abdominaux au travail énergique commandé par le ski: l'élève passe de la position allongée à la position assise et revient à sa position initiale, jusqu'à ce qu'il se sente fatigué. Il répète ce mouvement trois ou quatre fois.

Le deuxième mouvement a pour effet de renforcer les muscles des épaules et du dos: L'élève passe rapidement de la position accroupie à la position allongée et fait le mouvement inverse, jusqu'à ce qu'il sente la fatigue le gagner. Le mouvement est répété trois ou quatre fois.

Le troisième veut conditionner le skieur à une performance puissante et énergique des bras et des épaules: l'utilisation de poids et haltères légers est recommandable. Sans vouloir former des champions, ces exercices pratiqués modérément seront salutaires au skieur du dimanche.

Un quatrième exercice peut être pratiqué afin d'améliorer l'efficacité et la souplesse des virages: il s'agit d'une flexion-extension sous forme de sautillements en se servant de bâtons de ski pour conserver l'équilibre.

MOT MYSTÈRE
NO 2
PAR FERNAND PRINCE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	E	N	R	R	E	Y	O	N	R	U	O	C	B	O	U	C	H	A	R	D
2	T	H	O	D	G	E	R	L	G	E	H	V	E	Z	I	N	A	I	N	A
3	T	S	N	M	E	C	D	E	R	C	A	C	N	L	A	Y	C	O	E	E
4	E	D	N	A	R	U	D	N	A	D	A	O	O	H	A	H	M	C	D	T
5	Y	U	O	N	R	A	M	L	N	R	E	E	I	A	A	Y	I	E	U	S
6	O	F	L	N	Y	C	H	A	T	T	D	L	T	R	A	R	K	R	S	M
7	G	F	A	A	N	D	I	E	N	R	L	O	D	R	P	L	N	I	S	L
8	T	N	B	E	R	S	R	A	N	M	E	P	N	I	E	E	O	E	E	O
9	B	O	I	E	J	O	L	I	A	T	R	M	R	S	R	B	E	N	A	R
10	I	L	M	T	E	P	N	N	S	O	A	V	B	S	E	N	L	O	U	R
11	B	L	A	E	B	O	N	I	N	N	I	E	A	L	N	L	E	L	L	O
12	E	E	R	K	R	L	A	O	T	N	R	V	I	O	A	K	C	A	T	O
13	A	D	S	C	E	L	V	H	G	E	A	V	H	R	C	Y	L	M	A	T
14	U	S	H	O	E	O	A	S	N	R	E	C	O	I	E	O	E	O	L	A
15	L	O	A	R	S	C	D	S	D	A	A	S	H	R	N	E	R	R	B	N
16	T	M	L	T	M	K	O	O	U	V	E	V	O	D	N	T	C	E	O	I
17	E	L	L	R	E	N	O	I	R	F	F	O	E	G	Y	A	R	N	T	T
18	R	L	B	A	C	K	S	T	R	O	M	W	A	L	T	O	N	Z	A	N
19	R	U	R	E	P	R	A	H	A	R	V	E	Y	E	L	S	R	O	W	O
20	Y	H	A	U	A	E	S	S	U	O	R	L	N	O	S	E	G	R	U	F

B
Backstrom
Balon
Béliveau
Benoit
Berenson
Bibeault
Blake
Bonin
Bouchard

C
Carter
Cournoyer
Cronin

D
Dandurand
Duff
Durnan
Dusseault

E
Elmer

F
Fontinato
Furgeson

G
Geoffrion
Gerry
Goat
Grant
Gravel
Goyette

H
Harmon
Harder
Harris
Harvey
Hicke
Hillman
Hodge
Hull

I
Irvin

J
Joliat

L
Lach
Lalonde
Larose
Laycoe
Leclerc
Léo

M
Malone
Mantha
Marshall
McNeil
Moore
Morenz
Mosdell

N
Noël

O
Olmstead
Orr

P
Plante
Pollock
Price
Pronovost

R
Ray
Raymond
Reardon
Relais
Richard
Rocket
Ron
Rousseau

S
Savard
Selke

T
Talbot
Terry
Tom
Tremblay
Turner

V
Vachon
Vadnais
Vézinas

W
Walton
Worsley

LA SOLUTION DU MOT MYSTÈRE SERA DONNÉE LA SEMAINE PROCHAINE

- PLACEMENT -

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DANS LE FUTUR CENTRE DU NOUVEAU LONGUEUIL.

NOUS AVONS DES TERRAINS PAYABLES EN TROIS ANNEES SANS INTERET POUR AUSSI PEU QUE . . .

.30¢ LE PI. C.

(POUR UN TEMPS LIMITÉ SEULEMENT)

POUR INFORMATION:

GABRIEL CHARTRAND
677-2689
674-0420

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE DE VOTRE LOGEMENT

PRIX A PARTIR DE:

$ 11,500.00

PAUL HUGRON PHOTO

1247 BÉLANGER 274-6589

PHOTOS MARIAGE COMMERCIAL

VENTE CAMÉRAS PROJECTEURS

SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ESCOMPTE ADDITIONNEL EN PLUS DE L'ESCOMPTE HABITUEL

ESCOMPTE 5% POUR CE COUPON

NOUS COUPONS "TOUT"...

LES PRIX....
ET MÊME LES ANNONCES....

PRENEZ LES MOYENS D'ÉCONOMISER SUR VOS ACHATS D'ÉPICERIE ET DE VIANDE ACHETEZ EN QUANTITÉ ET QUALITÉ

SPÉCIAL D'INTRODUCTION

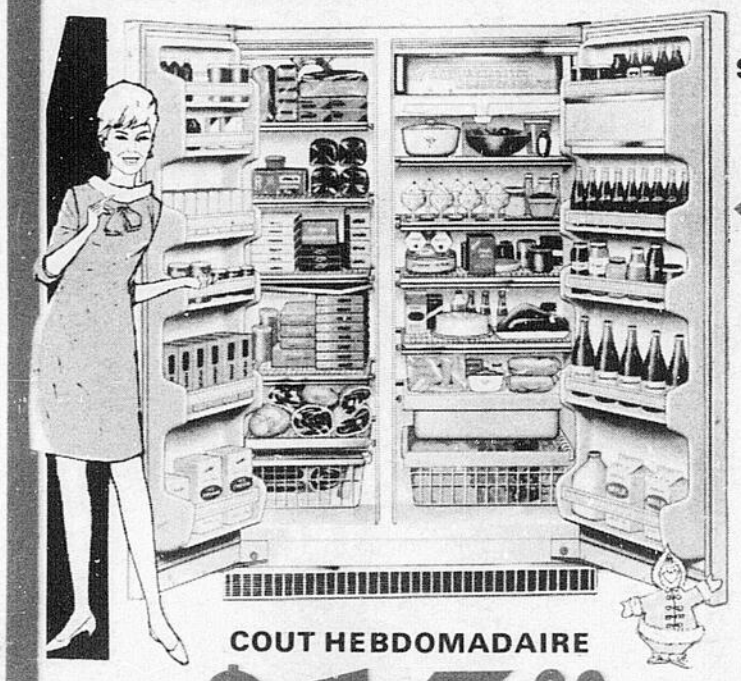
EXEMPLE: MENU POUR 3 MOIS - FAMILLE DE 3 PERSONNES

VIANDES

1 Rôti de surlonge	3 lb. ch.	Pattes de porc	4 lb
1 Rôti de côte croisé	3 lb ch.	Saucisses de boeuf	4 lb
1 Rôti de croupe	3 lb. ch.	Saucisses de porc	4 lb
2 Rôtis porc filet	3 lb ch.	Saucicisses Hot-Dog	4 lb
3 Jambon picnic	8 lb	Foie de jeune boeuf	4 lb
Steak ass.	8 lb	Filet Haddeck	4 lb
Steak haché	6 lb	Bacon 1/2 lb.	2 pqts
Boeuf haché	4 lb	Bologne 1/2 lb.	2 pqts
Boeuf en cube	4 lb	Base de consommé	3 lb
Chop de porc maigre	4 lb	B.B.Q.	12 lb
Porc haché	4 lb	Cuisse de poulet	3 lb
		Poitrine de poulet	3 lb

EPICERIE

15 lb sucre blanc	3 btes Ajax géant
5 lb sucre brun	15 bars savon toilette
2 pots confiture fraises 24 on.	3 btes tomates
2 pots Nestlée Quick	3 btes jus de tomates
2 pots café instant	10 lb spaghetti
100 sacs thé	4 lb macaroni
1 bte de sel	2 bout. ketchup Heinz
16 roul papier de toilette	1 pot moutarde Condor
1 roul. papier ciré Cut Rite	3 btes pois verts no. 3
1 roul. papier aluminium	3 btes blé d'inde en crème
15 lb savon bleu	3 btes feves jaunes
2 gals Lavo	2 btes macédoine
	4 btes sauce aux pommes



CE MENU PEUT ETRE MODIFIE SELON VOS GOUTS ET BESOINS

NOUS AVONS 12 AUTRES MODELES DE CONGELATEURS

DEMANDEZ NOTRE DEPLIANT



"KEBEKUK"

COUT HEBDOMADAIRE

$16.99

Incluant viandes, épiceries et congélateur combiné

GARANTIES

1. Viande rouge Canada No 1
2. Garanties 100% sur aliments
3. Viande congelée, dépecée et emballée
4. Services à domicile
5. Livraison à domicile tous les 3 mois
6. Epiceries marques connues seulement

Nous avons des menus pour familles de 2 à 12 personnes

1er PAIEMENT DANS 30 jours

AVEC LA CORNE D'ABONDANCE DE "PUBLI-POSTE"



GRATIS AVEC TOUT ACHAT DE CONGÉLATEUR - 1 CHANCE PAR MOIS, POUR DOUZE MOIS, DE GAGNER CE GROS LOT

CONSULTEZ:

CENTRE DE CONGÉLATION du KÉBEK ENRG.

10,110 LAJEUNESSE, MONTRÉAL

384-7955

Je désire plus d'information

NOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....**TEL**.....

J'ai un congélateur ☐ **Je n'ai pas de congélateur** ☐

Nous sommes.....**personnes.**

Q.P. 2-11-69.